
Documents sauvegardés

Lundi 17 mars 2025 à 15 h 00

45 documents

Par CDI La Tronche

Sommaire

Documents sauvegardés • 45 documents

France 24 (site web) - FRANCE 24 (French)	 29 août 2024 Afghanistan : alors que les Taliban effacent les femmes, que peut la communauté internationale ? La situation des femmes afghanes continue de se détériorer sous les yeux du monde entier. Le régime des Taliban vient de promulguer une loi leur imposant de nouvelles restrictions très sévères ...	7
La Croix	17 juillet 2024 Frozan Safi, jusqu'au bout pour les Afghanes Dans un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile (Cada), quelque part en Île-de-France, Rita Safi pose son regard sur ses ongles : ils sont longs, soignés, peints de vernis ...	11
Le Figaro (site web)	29 mars 2024 Les juges afghans encouragés à ordonner la lapidation des femmes adultères Les quelque 14 millions de filles et de femmes en Afghanistan n'avaient déjà plus vraiment aucun droit. Depuis le retour des Talibans au pouvoir, elles sont largement confinées chez elles ...	14
Le Monde	25 novembre 2024 Le crime des Afghanes ? Etre femme. Leur faute ? Exister Quelque chose est mort en moi le 15 août 2021, ou du moins c'est ce que j'ai ressenti : mes espoirs ont été anéantis, mon éducation n'a servi à ...	16
Le Nouvel Obs (site web)	29 novembre 2024 Chirinne Ardakani, avocate : « Il faut faire inscrire dans le droit international la notion d'apartheid de genre » Chirinne Ardakani a 33 ans. Elle est avocate au barreau du Val-d'Oise et exerce en droit pénal et en droit des étrangers. Elle défend, en particulier, les dissidents politiques ...	18
Sud Ouest - Bordeaux Agglo	8 avril 2024 Droits des femmes à l'ONU: le choix de l'Arabie saoudite fait scandale C'est une nomination qui a créé des remous dans les milieux de défense des droits des femmes et des droits humains. Le 27 mars dernier, l'Arabie saoudite a été nommée ...	22
Le Monde	30 décembre 2024 En Syrie, la méfiance des femmes face au nouveau pouvoir Avec sa veste jaune, ses piercings et ses tatouages, Maribelle Haddad, 27 ans, sait qu'elle détonne dans le paysage de la conservatrice ville d'Alep, dans le nord-ouest de ...	24
L'Humanité	26 septembre 2024 Au Sénégal, violées... puis emprisonnées Des témoignages à glacer le sang. À Dakar, Rufisque ou Touba et partout au Sénégal, ces jeunes filles - 13, 15 ou 18 ans - violées par un enseignant ou un ami de ...	26
L'Humanité (site web)	8 novembre 2024 « Donald Trump défend un système patriarcal dominé par les hommes blancs » La réélection de Donald Trump inquiète les féministes qui redoutent un recul des droits des femmes, malgré les progrès réalisés dans sept États en matière de droits reproductifs. Une crainte partagée ...	28

Le Figaro	14 janvier 2025	« Il faut criminaliser l'apartheid de genre pratiqué en Iran et en Afghanistan »	30
	Rien ne l'arrête. Ni les menaces ni le risque de voir sa peine de prison alourdie. Profitant d'une rare permission de sortie pour raison médicale, la militante iranienne et ...		
Le Point.fr	13 février 2025	Mariage, héritage, polygamie : ce qu'attendent les Marocaines de la réforme du Code de la famille	33
	« Pour l'instant, nous n'avons que des propositions générales, aucun texte législatif concret », nuance Nouzha Skalli, ancienne ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, aujourd'hui ...		
L'Humanité (site web)	26 septembre 2024	Au Sénégal, la double peine des victimes de viol	36
	Dans un pays où l'IVG reste strictement interdite, même en cas de viol, un nouveau rapport de la Fédération internationale des droits humains pointe l'inertie des autorités. Et met ...		
Le Progrès (Lyon)	8 mars 2025	Sa sœur avocate est détenue en Tunisie : « Sonia, les rats, les cafards... »	38
	Mai 2024, Tunis. Des hommes encagoulés défoncent la porte. Ils cherchent Sonia Dahmani. Sa sœur, Ramlah, s'en souvient. Douloureusement. « On s'était réfugiées dans les toilettes. Ils l'ont kidnappée ...		
La Croix (site web)	19 mai 2024	Les Iraniennes de nouveau traquées par les autorités	40
	Parallèlement aux arrestations intempestives de militantes des droits des femmes à travers tout le pays, la police des mœurs a repris son harcèlement des Iraniennes « mal voilées ». Ces dernières, même arrêtées ...		
Libération (site web)	25 juin 2024	Durant les vacances d'été, la dangereuse recrudescence de l'excision des petites filles	42
	Les mutilations génitales sont un crime puni par la loi française. Mais pour les autorités, encore faut-il avoir connaissance de ces pratiques souvent commises à l'étranger pendant l'été ...		
Le Point.fr	24 avril 2024	EXCLUSIF. Élisabeth Badinter : « Ce qu'on exige de la mère du XXIe siècle est exorbitant »	44
	Depuis L'Amour en plus, publié en 1980, dans lequel elle remettait en question le dogme de l'amour maternel, Élisabeth Badinter sonde la condition des femmes et dénonce les injonctions ...		
Challenges (site web)	9 janvier 2025	La poignée de main refusée en Syrie, un exemple de plus du recul des droits des femmes dans le monde	47
	EDITORIAL - La poignée de main refusée à la ministre allemande des Affaires étrangères par le nouveau dirigeant de la Syrie illustre une misogynie croissante tout autour de la planète. Un « incident ...		
Libération	4 novembre 2024	Iranienne dévêtue : «Son exposition restera un acte de défi»	49
	Harcelée par des agents de sécurité au sujet de son foulard, une étudiante a ôté ses vêtements avant de marcher, dans la rue à Téhéran, en culotte et en soutien-gorge ...		

	31 décembre 2024		
Le Point.fr	Tout ce que les Afghanes ne peuvent plus faire Ce n'est, malheureusement, que la dernière version d'une longue, très longue liste. Lundi 30 décembre, les talibans au pouvoir en Afghanistan ont ordonné que soient obstruées (ou, à défaut ...	51	
	13 novembre 2024		
Challenges (site web)	Agressée pour ses cheveux courts, une Sud-Coréenne érigée en figure du mouvement féministe On Ji-goo ne s'était jamais considérée féministe mais depuis son agression par un homme au motif que ses cheveux étaient courts, l'écrivaine en devenir a changé d'avis ...	53	
	28 novembre 2024		
Courrier International (site web)	Le vrai pays de MBS : l'Arabie saoudite, "un état policier omniprésent et brutal" En prison pour s'être exprimée sur les droits des femmes, Manahel Al-Otaibi est un cas emblématique de la répression de la liberté d'expression en Arabie saoudite, un pays ...	55	
	5 juillet 2024		
Challenges (site web)	Elisabeth Badinter : « Le combat pour l'égalité n'est pas achevé » EDITORIAL - A travers deux livres récents, le sien et celui que lui consacre l'autrice Sophie Sachnine, la pensée de l'intellectuelle féministe fait écho à l'actualité des élections. Et ...	57	
	1 juin 2024		
Le Figaro	Deux féministes en lice pour diriger l'un des pays les plus violents pour les femmes Maria José se trouvait dans son appartement ce mardi 16 avril lorsque son voisin Miguel est entré par effraction dans le domicile familial situé à l'est de Mexico. Alors que ...	59	
	8 mars 2025		
Le Monde (site web)	« Face à notre monde qui vacille, la solidarité internationale des femmes est notre réponse et notre résistance » A l'initiative du collectif Les Guerrières de la paix, engagé pour la justice et l'égalité, des militantes et personnalités du monde entier lancent, dans une tribune au « Monde », un ...	61	
	28 août 2024		
Le Monde (site web)	En Corée du Sud, la guerre des sexes bat son plein La société sud-coréenne connaît une forte progression des tensions entre hommes et femmes. Les avancées des droits des femmes et leur rejet des hiérarchies traditionnelles se heurtent aux résistances d ...	63	
	7 février 2025		
Libération (site web)	Au Canada, on tremble aussi, par Martine Delvaux J'écris depuis Montréal, depuis le Québec, le Canada, cet immense pays assis au nord des Etats-Unis, auquel peu d'Américains ont le réflexe de penser. Du moins, jusqu'à ...	65	
	26 août 2024		
Libération (site web)	Afghanistan : les talibans promulguent une loi pour «prévenir le vice» et interdisent aux femmes de chanter et de se déplacer seules Trois ans après le retour des talibans au pouvoir, le cauchemar des femmes afghanes continue. Le régime fondamentaliste vient de publier ce jeudi 22 août une nouvelle loi pour «promouvoir la ...	67	
	9 mai 2024		
Le Point.fr	Sénégal : mais où sont les femmes ? Depuis l'annonce de la composition du nouveau gouvernement le 6 avril dernier par le Premier ministre Ousmane Sonko , la déception et l'inquiétude ne retombent pas au Sénégal. Sur 25 ...	69	

Le Parisien (site web)	2 mai 2024	Avortement : Mariah Carey, Taylor Swift, Billie Eilish... des artistes fulminent contre la décision de la Cour suprême	71
		« Cette chanson est dédiée aux juges Samuel Alito, Clarence Thomas , Neil Gorsuch, Amy Coney Barrett et Brett Kavanaugh. On vous déteste », a lancé Olivia Rodrigo sur la scène du festival Glastonbury ...	
Madame Figaro	7 mars 2025	Les voix des polonaises	73
		Il y a dix ans, quand l'historienne et journaliste polonaise Magdalena Ogórek s'était présentée à l'élection présidentielle de son pays, la société avait surtout commenté son physique. Peu ...	
La Matinale du Monde	18 octobre 2024	En Turquie, le ras-le-bol de la société contre les violences faites aux femmes	76
		Lettre d'Istanbul Cela ressemble à une lame de fond. Après une succession dramatique de cas de féminicides relayés dans la presse façon faits divers et délaissés quasi systématiquement quelques jours ...	
Courrier International (site web)	28 janvier 2025	Argentine. Javier Milei s'attaque aux femmes et aux minorités sexuelles	78
		Le 23 janvier, lors du Forum de Davos, le président argentin s'est lancé dans une croisade contre le “cancer de l'idéologie woke”. Il souhaite maintenant abroger plusieurs lois contre ...	
Le Point.fr	11 juin 2024	« La Parole aux négresses », réédition d'un manifeste pionnier du féminisme africain	80
		Disparu des rayonnages des librairies francophones depuis les années 1980, l'ouvrage phare La Parole aux négresses, publié en 1978 au Sénégal par l'anthropologue Awa Thiam, jouit enfin d'un ...	
Le Monde (site web)	14 juin 2024	Cinq ans de prison pour l'activiste qui avait tenté de lancer #metoo en Chine	83
		La journaliste Huang Xueqin a été condamnée pour « tentative de subversion du pouvoir de l'Etat ». Le militant des droits des travailleurs Wang Jianbing écope, lui, de trois ans et demi ...	
Le Monde (site web)	14 juin 2024	Cinq ans de prison pour l'activiste qui avait tenté de lancer #metoo en Chine	85
		La journaliste Huang Xueqin et le militant des droits des travailleurs Wang Jianbing font partie de ces Chinois qui, malgré la répression impitoyable qui s'exerce dans le pays, osaient encore ...	
Le Nouvel Obs (site web)	7 octobre 2024	Sexe et consentement : « Stop à la culture du viol, oui à la culture du consentement »	87
		On a crié à la menteuse, à l'allumeuse, à l'opportuniste. On a blâmé leurs tenues, leur esprit de vengeance, leur sexualité - soit trop débridée, soit suspecte parce que trop ...	
Télérama (site web) - Télérama	21 avril 2024	80 ans du droit de vote des Françaises : hommage à la suffragette Madeleine Pelletier	89
		Accueil Société 80 ans du droit de vote des Françaises : hommage à la suffragette Madeleine Pelletier DANS NOS ARCHIVES – En 2013, “Télérama” se penchait sur le destin de la doctoresse Madeleine ...	

France 24 (site web) - FRANCE 24 (French)	 31 octobre 2024 "Il y aura un avant et un après" : comment le procès de Mazan peut changer la loi sur le viol Alors que le procès des viols de Mazan défraie la chronique au tribunal d'Avignon, le ministre de la Justice Didier Migaud s'est déclaré favorable à l'introduction du consentement ...	91
Courrier International (site web)	30 octobre 2024 Gisèle Pelicot, l'icône mondiale qui pourrait faire tomber la culture du viol Devenue malgré elle l'icône d'un combat contre les agressions sexuelles, Gisèle Pelicot pourrait bien être à l'origine de changements sociétaux et juridiques profonds en France, explique "The Guardian ...	94
Le Monde (site web)	28 novembre 2024 Au Mexique, les deux visages des droits des femmes LETTRE DE MEXICO Le Mexique montre aujourd'hui deux visages sur les droits des femmes : d'un côté, celui rassurant d'une nouvelle présidente, Claudia Sheinbaum, qui a promis d'améliorer ...	97
La Presse+	24 novembre 2024 Le mariage de fillettes de 9 ans bientôt légal ? L'Irak s'apprête à permettre à des hommes d'épouser des fillettes de 9 ans. Human Rights Watch dénonce ce qu'il qualifie de « viols d'enfants » tandis que Niyaz ...	99
Courrier International (site web)	10 novembre 2024 Manosphère vs féministes : pourquoi les jeunes ne se comprennent plus Les jeunes femmes sont de plus en plus progressistes, tandis que les hommes du même âge penchent de plus en plus à droite, voire à l'extrême droite. De la Pologne ...	101
Courrier International (site web)	30 décembre 2024 Violences et déscolarisation : en Irak, le fléau du mariage des mineures Plus d'un quart des femmes irakiennes se marient avant leur majorité, selon un sondage des Nations unies, abandonnant souvent leurs études. Au lieu de lutter contre ce phénomène, les autorités ...	106
Le Nouvel Obs (site web)	22 novembre 2024 Violences sexistes et sexuelles : « Il faut inscrire dans le marbre qu'un rapport sexuel non librement consenti est un viol » En France, le viol est interdit par la loi. Pour autant, ce crime demeure banalisé, voire toléré dans notre société. La culture du viol est encore présente dans toutes ses strates ...	108
L'Union (France)	8 mars 2025 Les sorcières, symboles des femmes privées de leurs droits «Si on parle de ces femmes comme des sorcières, c'est parce que les histoires sont écrites par les bourreaux» Amande ...	111

Documents sauvegardés



France 24 (site web) -
FRANCE 24 (French)

Copyright 2024 FRANCE 24 Provided by
Syndigate Media Inc. Tous droits réservés
Le présent document est protégé par
les lois et conventions internationales sur le
droit d'auteur et son utilisation est régie par
ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20240829-SFRA-100535_54657981164

Nom de la source

France 24 (site web) -
FRANCE 24 (French)

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Thursday, August 29, 2024

France 24 (site web) -
FRANCE 24 (French) • 2008
mots



LexisNexis®

Afghanistan : alors que les Taliban effacent les femmes, que peut la communauté internationale ?

Pauline ROUQUETTE

Copyright 2024 FRANCE 24 Provided by Syndigate Media Inc. Tous droits réservés

La situation des femmes afghanes continue de se détériorer sous les yeux du monde entier. Le régime des Taliban vient de promulguer une loi leur imposant de nouvelles restrictions très sévères : les femmes devront notamment couvrir leur visage avec un masque, et ne pourront plus faire entendre leur voix en public, chanter ou lire à voix haute. Les pays occidentaux - États-Unis et Union européenne en tête - ont dénoncé cette nouvelle législation, mais semblent par ailleurs s'accommoder du régime, qui garantit une forme de stabilité à la région.

Invisibles, et maintenant silencieuses. Trois ans après le retour au pouvoir des Taliban, les femmes afghanes continuent de voir les rares droits qui leur restent se réduire comme peau de chagrin.

Fin août, une nouvelle loi a été promulguée en Afghanistan pour "promouvoir

la vertu et prévenir le vice" parmi la population, "en conformité avec la charia [la loi islamique, NDLR]", a annoncé le ministère taliban de la Justice. Cette loi vise à contrôler tous les aspects de la vie sociale et privée, des Afghans. Et plus encore celle des Afghanes.

Parmi les règles promulguées dans ce texte de 114 pages et 35 articles, l'obligation pour les femmes de couvrir leur corps et leur visage entièrement si elles quittent la maison - impliquant le port d'un masque "type Covid" sur la bouche -, mais aussi l'interdiction de faire entendre leur voix en public.

Cette nouvelle loi, "c'est comme si on les attaquait dans leur existence-même", réagit auprès de France 24 Chékéba Hachémi, présidente de l'association Afghanistan libre. "On n'a plus le droit d'entendre le son de la voix d'une femme, ni d'apercevoir ne serait-ce qu'un bout de corps d'une femme. C'est comme si on leur disait : 'On veut vous supprimer à petit feu'."

"Le seul droit qu'on nous laisse, c'est de respirer. Et encore...", proteste sur France Culture Hamida Aman, fondatrice de Begum TV, radio éducative à destination des Afghanes.

L'ONU, les organisations de défense des droits humains et des Afghans, l'Union européenne... Tous ont de nouveau exprimé leur "préoccupation" concernant cette nouvelle loi dont certaines dispositions étaient en réalité déjà en vigueur de manière informelle depuis que les Taliban se sont emparés du pouvoir en août 2021.

Face à cette nouvelle série de restrictions, la communauté internationale s'insurge. Mais que peut-elle encore faire ?

À lire aussi Témoignage d'une militante afghane : "Je ne suis plus en sécurité, je ne serai plus libre"

Des condamnations, peu d'effet

"Après des décennies de guerre et au



Documents sauvegardés

milieu d'une terrible crise humanitaire, le peuple afghan mérite bien mieux que d'être menacé ou emprisonné s'il arrive en retard à la prière, jette un coup d'œil sur une personne du sexe opposé qui n'est pas un membre de sa famille, ou possède une photo d'un être cher", a déclaré dimanche 25 août Roza Otunbayeva, cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (Manua), évoquant une "vision inquiétante de l'avenir de l'Afghanistan".

L'ONU a demandé l'abrogation immédiate du texte.

De son côté, l'ONG Human Rights Watch (HRW) dénonce cette "nouvelle atteinte aux droits des femmes et des filles". Quant à l'Union européenne (UE), elle se dit "consternée" par ce décret qui porte "un nouveau coup" aux droits des femmes et des filles en Afghanistan.

Il crée "un autre obstacle à la normalisation des relations" entre l'Afghanistan et l'UE, relèvent les Vingt-Sept, aversissant que la reconnaissance du régime des Taliban par les Européens ne pourra se faire que si Kaboul "respecte pleinement [ses] obligations internationales et envers le peuple d'Afghanistan".

En retour, les Taliban ont dénoncé l'"arrogance" des Occidentaux, restant ainsi fidèles à leur rejet des critiques internationales, notamment la condamnation des restrictions imposées aux femmes, qualifiées d'"apartheid de genre" par l'ONU. Dernièrement, le Rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Afghanistan, Richard Bennett, a été interdit d'entrée dans le pays par les Taliban.

À lire aussi Le long chemin vers la reconnaissance de l'apartheid de genre

comme un crime contre l'humanité

Car après plusieurs décrets édictés depuis trois ans, les condamnations internationales semblent ne plus avoir d'effet.

"La première année après le changement de régime en Afghanistan, la situation n'était pas aussi mauvaise que les gens auraient pu le craindre", explique Mélissa Cornet, spécialiste des questions de genre en Afghanistan, rappelant par exemple que les journalistes continuaient de travailler et que les femmes fréquentaient encore les universités.

"Les Taliban voulaient vraiment être reconnus par la communauté internationale, ils ont beaucoup rassuré et il y a eu un véritable espoir qu'ils aient changé", poursuit l'experte qui vivait à Kaboul, où elle menait des travaux de recherche sur l'évolution de la place de la femme dans la société afghane pour des organisations locales et internationales depuis 2018.

L'optimisme, cependant, fut de courte durée. "Dès l'instant où les Taliban ont compris qu'ils ne seraient pas reconnus de manière formelle en récupérant un siège à l'ONU et les avoirs gelés de la Banque centrale, il y a eu un revirement", analyse la spécialiste. "Ils se sont donc dit : 'Si nous jouons le jeu et que nous n'obtenons rien en échange, nous allons faire ce que nous voulons chez nous.'"

Refus des concessions

Arrivés au pouvoir en Afghanistan en 1996, les Taliban ont été renversés en 2001 par l'intervention de l'Otan. Après vingt ans de guerre et d'occupation du pays par les troupes américaines, les Taliban ont fini par reprendre le contrôle

de l'intégralité du territoire et infligé une humiliation aux États-Unis, alors que ces derniers étaient numériquement et matériellement supérieurs.

"Il y a un côté très fier de dire : 'On était au pouvoir dans les années 1990, les États-Unis sont venus, mais on les a finalement battus, donc maintenant vous n'avez aucun droit, vous les États occidentaux, de venir faire la leçon et nous dire quoi faire'", explique encore Mélissa Cornet.

Par ailleurs, ajoute-t-elle, "alors que les internationaux ont fait des droits des femmes leur cheval de bataille, il est très difficile pour les Taliban de faire des compromis sur le sujet. Si jamais ils annonçaient que les écoles rouvraient [pour les femmes], ce serait vu par les ultraconservateurs talibans comme une sorte de défaite, de concession, face aux internationaux."

Ainsi, aujourd'hui, de législation en législation, les droits humains - et plus particulièrement ceux des femmes - s'étiolent sans que la communauté internationale ne puisse intervenir.

"Durant trois ans, on a vu le statut des femmes aller [de mal en pis], et on est arrivés à un stade où il est inadmissible que le monde ne réagisse pas", exprime auprès de France 24 Chela Noori, de l'association Afghanes de France.

Les enjeux sécuritaires, "plus importants" pour l'Occident

Le monde se dirige "vers une acceptation de cette situation, [car] rien ne barre le passage des Taliban", constate quant à elle Hamida Aman.

"Malheureusement, on ne peut pas faire grand-chose, et pour cette raison il est

Documents sauvegardés

donc difficile de continuer à proposer des solutions", abonde en ce sens Mélissa Cornet.

Sans mouvement de résistance en interne, la situation ne peut évoluer, estime la spécialiste. "Après toutes les décennies de guerre, personne n'a envie d'un nouveau conflit, d'une nouvelle guerre, ou d'une invasion."

Désormais, selon l'experte, le régime taliban joue sur ce levier, mettant en avant le fait que le pays est en paix pour la première fois depuis vingt ans, que la production de pavot a été réduite de 95 % (presque toute l'héroïne consommée en Europe vient d'Afghanistan), qu'il n'y a pas de groupe terroriste dans le pays, et que les frontières sont contrôlées, empêchant toute vague migratoire à destination de l'Europe.

En effet, "les enjeux sécuritaires (pas de migrants, pas de drogue, pas de groupes terroristes) sont des sujets qui sont plus importants pour les pays occidentaux que ne le sont les droits des femmes dans ce pays lointain [pour eux]", développe Mélissa Cornet, pointant le "cynisme" de la situation.

Déplorant que la crise en Afghanistan ait notamment été reléguée au second plan par la guerre en Ukraine, Heather Barr, directrice adjointe de la division Droits des femmes de HRW déclarait en février dernier : "L'absence de réponse internationale efficace donne l'impression que les droits des femmes ne préoccupent pas vraiment les dirigeants mondiaux."

C'est également le constat que dresse Hamida Aman, estimant sur France Culture que "tout le monde se fiche des femmes afghanes, des droits humains dans ce pays", après avoir rappelé dans

quelles conditions a été organisée la conférence de Doha III.

Garder contact avec les Taliban pour continuer d'aider les Afghans

Fin juin, les Taliban, qui n'avaient pas participé aux deux précédentes conférences, avaient conditionné leur participation à la troisième réunion de l'ONU sur l'Afghanistan à Doha, obtenant que la société civile, et notamment les femmes, soit exclue des discussions.

Lors des échanges, l'ONU a de nouveau appelé à "inclure les femmes" dans la vie publique. Une demande qui n'a pas empêché le régime taliban de durcir à nouveau sa politique à l'égard des femmes.

"Les Nations unies se taisent devant les Taliban", déplore Hamida Aman. Un comportement que Mélissa Cornet explique par la nécessité de garder le contact avec le régime.

"L'ONU travaille en Afghanistan et doit donc travailler avec les Taliban", développe-t-elle. "Si elle prend une position de principe très dure vis-à-vis des droits des femmes, elle va se faire expulser du pays, et plus personne ne pourra parler aux Taliban et aider les Afghans".

Ce qui pourrait être très préjudiciable à la population. Après trois ans d'administration talibane, l'Afghanistan demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, "la pauvreté touche la moitié de la population, avec un taux de chômage et de sous-emploi élevé".

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) révélait quant

à lui en avril 2023 que plus de 90 % de la population ne parvenait pas à couvrir les besoins alimentaires de base.

À lire aussi En Afghanistan, "la crise économique a précipité le pays dans un désastre humanitaire"

Dans un rapport publié en janvier dernier, l'ONG International Crisis Group (ICG), qui effectue des recherches de terrain et recueille des informations dans des zones sensibles pour prévenir les conflits meurtriers, expliquait comment certains États voisins de l'Afghanistan ont cherché à nouer des relations avec Kaboul dans des domaines tels que la sécurité et le commerce.

"Ils sont convaincus que le meilleur moyen de garantir les intérêts de leur pays et de modérer le comportement des Taliban à long terme est de délibérer patiemment avec Kaboul, plutôt que de les ostraciser", dit le rapport, considérant que les pays occidentaux "ne devraient pas s'y opposer".

"Si on ne leur parle pas, on ne peut pas les influencer", estime Mélissa Cornet. "Les Taliban se fichent pas mal d'être sanctionnés par la communauté internationale", dit-elle. "Qu'ils ne puissent pas voyager ou qu'ils ne puissent pas utiliser leurs comptes bancaires, ça les laisse de marbre."

De leur côté, les Afghanes tentent ce qu'elles peuvent pour être vues et continuer d'alerter sur leur sort. Dans la foulée de la promulgation de la loi qui souhaite cacher leur visage et éteindre leur voix, des dizaines de femmes se sont filmées en train de chanter, protestant en ligne contre cette nouvelle loi liberticide sous le hashtag #LetUsExist ("Laissez-nous exister").

Documents sauvegardés

"Vous avez peur de cette voix, et cette voix sera chaque jour plus forte", écrit sur X Taiba Sulaimani, une jeune Afghane, dans un message accompagnant la vidéo d'un groupe de militantes chantant en chœur. Dans une autre vidéo, la jeune femme chante en ajustant son voile devant le miroir. "La voix d'une femme est son identité", dit-elle. "Pas quelque chose qui devrait être caché".

Conditions générales de LexisNexis |
Politique de confidentialité | ©2025
LexisNexis

Documents sauvegardés



© 2024 la Croix. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240717-LC-cue-print-la_croix-s11365n

Nom de la source

La Croix

Mercredi 17 juillet 2024

Type de source

Presse • Journaux

La Croix • no. 42972

Périodicité

Quotidien

• p. 20,21

• 1627 mots

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France



Page
21

Frozan Safi, jusqu'au bout pour les Afghanes

Marguerite de Lasa

Le courage est-il en déclin dans nos sociétés ? À rebours de cette conviction partagée par certains, *La Croix* a choisi d'enquêter sur les ressorts intimes, pour une grande part spirituels, qui ont poussé des figures contemporaines à résister – jusqu'à la détention, voire la mort – au régime en place ou au terrorisme. Aujourd'hui, Frozan Safi, militante afghane du droit des femmes, assassinée deux mois après l'arrivée des talibans au pouvoir, en 2021.

Dans un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile (Cada), quelque part en Île-de-France, Rita Safi pose son regard sur ses ongles : ils sont longs, soignés, peints de vernis doré. « *Ma mère nous racontait toujours que lorsque les talibans étaient au pouvoir en Afghanistan, dans les années 1990, les femmes avaient interdiction de mettre du vernis et d'avoir les ongles longs.* » Alors, pendant l'enfance de Rita, à Mazar-e Charif, la grande ville du nord de l'Afghanistan, sa mère leur a toujours permis, à elle et à ses sœurs, de se faire les ongles. Elle connaissait le prix de cette toute petite parcelle de liberté, en apparence insignifiante, dont disposaient les femmes. Aujourd'hui encore, à 29 ans, Rita a pris l'habitude de couper court à toutes les remarques sur son apparence ou sa manière de s'habiller. Dans sa ténacité et son audace, elle s'inspire de sa sœur aînée, Frozan Safi, qui n'a jamais laissé les autres interférer dans sa vie.

Militante afghane du droit des femmes,

Frozan Safi est considérée comme la première femme assassinée après la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan, le 15 août 2021. C'est à la suite du meurtre de sa sœur que Rita Safi a dû fuir le pays pour le Pakistan, avant d'arriver, deux ans plus tard, en France. Et encore aujourd'hui, le courage dont a fait preuve sa sœur aînée est un phare qui la guide tous les jours.

Le 14 août 2021, Frozan et Rita avaient assisté avec stupéfaction à la prise sans combat de leur ville, Mazar-e Charif, connue pour les dômes bleus de sa mosquée qui s'élèvent dans un ciel aride. Depuis le mois de mai, les talibans avançaient inexorablement vers la capitale, Kaboul, alors que l'armée afghane était en déroute. Et le 14 août au matin, quand Frozan Safi s'est réveillée, les talibans entouraient leur maison. Au même moment, des foules se pressaient vers Kaboul, la capitale, pour fuir le pays. Le spectre du premier gouvernement des talibans, de 1996 à 2001, hantait les mémoires : à cette époque, les femmes devaient se couvrir d'une burqa

Frozan Safi sur le téléphone de sa sœur Rita, en 2023 à Islamabad, au Pakistan.

. Saiyna Bashir

lorsqu'elles sortaient, et ne pouvaient ni étudier, ni travailler. Mais lorsque le péril est revenu vingt ans plus tard, en août 2021, Frozan Safi, professeure d'économie de 29 ans, n'a pas pensé à fuir. « *Elle n'avait pas peur* », se souvient sa sœur. Il fallait rester, pour lutter.

Car des femmes appelaient Frozan de partout. Certaines, dans des camps de déplacés, contactaient la militante, lui demandaient quoi faire : privées de travail, elles ne savaient comment s'en sortir pour nourrir leurs enfants. Frozan a décidé d'agir. Sur un groupe WhatsApp, elle a réuni d'autres militantes, ainsi que des amis hommes. Bientôt, une manifestation s'est organisée pour protéger les droits des femmes, dans le sillage de celles qui éclatent ailleurs en Afghanistan, à Kaboul, à Herat, dans le Nimroz.

D'où venait donc sa détermination ? Pourquoi organiser une manifestation,



Documents sauvegardés

alors que la plupart des militants craignaient pour leur vie ? Sa sœur Rita nous fixe de ses yeux noirs et profonds. *« À ce moment-là, nous avions de l'espoir. »* Les talibans avaient fait des promesses. Les femmes auraient la liberté, avaient-ils assuré, *« dans le périmètre de la loi islamique »*. Et Frozan se cramponnait à cette idée, frêle lueur dans l'obscurité tombante : *« Si nous luttons, les choses peuvent changer. »* Le 6 septembre donc, une quarantaine de militantes et militants sont partis de la mosquée bleue, criant des slogans exigeant la liberté, l'éducation, le travail pour les femmes. Frozan guidait le cortège. Mais alors que la manifestation touchait à sa fin, les talibans ont tiré en l'air, battu et arrêté plusieurs personnes.

C'est après cet événement que la peur, qu'elle semblait n'avoir jamais connue, a envahi Frozan Safi. Sur la boucle Whatsapp du groupe a été partagée une liste provenant des talibans, sur laquelle figuraient des noms de personnes à abattre, dont le sien. Puis des numéros inconnus n'ont cessé de l'appeler pour la menacer. *« Elle disait qu'on voulait la tuer et qu'il fallait qu'elle parte. »* En octobre, Frozan, envahie d'angoisse, pleurait sans cesse, dans son lit, dans son sommeil parfois. *« Elle sentait que quelque chose allait se passer, se souvient Rita. Elle nous demandait : "Quand je mourrai, pleureras-tu pour moi ?" Pourquoi dis-tu des choses comme ça ?, lui répondait-elle. Il ne va rien t'arriver. »*

Frozan tentait désespérément de fuir le pays, mais ses e-mails aux ambassades étrangères restaient sans réponse. Jusqu'à ce que le 20 octobre, elle reçoive un appel de quelqu'un se présentant comme une organisation qui pouvait préparer son évacuation. Sans

attendre, Frozan a rassemblé ses documents officiels dans son sac, enfilé un foulard blanc et noir, dit à sa mère qu'elle serait de retour dans deux heures, et est sortie. Elle n'est jamais revenue. Son père et Rita ont retrouvé son corps neuf jours plus tard, à la morgue de l'hôpital de Mazar-e Charif. Criblé de balles, il était méconnaissable. Sa famille l'a reconnue grâce aux vêtements qu'elle portait ce jour-là, à son voile blanc et noir. Jamais ses proches n'ont su exactement qui l'avait tuée, mais ils ont l'intime conviction que les talibans sont responsables. *« C'était les seuls à être armés dans la ville, témoigne Rita. Ils nous ont ignorés quand on leur a demandé de l'aide et, quand nous avons trouvé son corps, ils nous ont menacés en nous disant de ne rien dire sur sa mort. Ils voulaient cacher la réalité de ce qui s'était passé. »*

Aujourd'hui, dans son Cda d'Île-de-France, Rita pense sans cesse à sa sœur, et rêve souvent d'elle. Frozan est pour elle un exemple, une boussole, une martyre du courage. *« Nous sommes si fiers de sa lutte contre les talibans et pour les droits des femmes »,* dit-elle, se redressant comme pour être à la hauteur du nom de sa sœur.

Où Frozan a-t-elle puisé une telle force, une telle audace ? *« Frozan n'avait pas peur »,* dit souvent Rita. Pourquoi certains ont-ils peur et d'autres non ? D'où tenait-elle cette assurance, dans les moments où tout vacille ? Pour Rita, la clé de cette énigme, c'est leur père. Ingénieur très lettré – *« Il sait tout ! »,* selon Rita –, fonctionnaire du ministère des mines et du pétrole, il leur faisait l'école à la maison le soir, quand les filles étaient petites et que les talibans alors au pouvoir interdisaient l'éducation des jeunes filles. Contrairement à

d'autres familles, où les pères réveillaient parfois leurs enfants très tôt le matin pour aller à la mosquée, la religion n'occupait pas beaucoup d'espace chez les Safi. Leur père n'observait pas le jeûne du Ramadan, et les enfants faisaient leur prière s'ils le voulaient.

Conscient du poids que la société faisait peser sur les femmes, leur père avait élevé ses filles comme des hommes. Souvent il leur disait : *« Vous êtes mes garçons. »* Et les encourageait : *« Étudiez autant que vous voulez. Je ne vous demanderai jamais de vous marier. »*

Protégées et adoucies par leur père, les filles Safi se sont senties libres de toute tentative de prise de pouvoir sur leur vie. Si même leur père leur disait qu'elles pouvaient faire ce qu'elles voulaient, qui donc pouvait les en empêcher ? Chacune à sa manière, elles se sont emparées de cette liberté. Studieuse, Rita s'appliquait à l'école pour avoir ses diplômes, quand Frozan passait son temps dans des séminaires consacrés aux droits des femmes, aux problèmes sociaux, de drogue, etc. *« Tu devrais faire comme ta sœur Rita, elle étudie et ne fait pas que parler »,* disaient les professeurs à Frozan. *« Mais elle pensait autrement, se souvient Rita. Elle disait : " Je veux acquérir du savoir, pas des diplômes." Et elle se fichait de ce que pouvaient dire ses professeurs. »*

Rita avait pris leur père au mot, et s'habillait comme un garçon. Frozan, elle, était très féminine, mais non moins subversive. Elle aimait se poudrer le visage et mettre du mascara sur ses cils, alors même que c'était interdit à l'école. Frozan n'a pas porté le voile avant 15 ans, portait des pantalons et des habits moulants. Son collègue et ami, Arif Bas-

Documents sauvegardés

sam, directeur du centre culturel Fekr-e Noor, inquiet pour sa sécurité, lui disait parfois : « *Moi, cela m'est égal que tu t'habilles comme ça, mais cela peut t'attirer des ennuis.* » « *Je m'habille comme je veux* », répliquait-elle, catégorique. Frozan répondait aux hommes, prenait le micro en manifestation. « *Et tout le monde ne regardait qu'elle* », se souvient Arif Bassam.

La jeune femme semblait habitée par une force, ou peut-être était-ce un sens aigu de la justice. « *Pourquoi les femmes n'ont-elles pas de droits ?*, confiait-elle à Rita . *Pourquoi n'ont-elles pas eu la même liberté que moi ?* » « *Frozan voulait que tout le monde soit libre, comme elle.* » Son but, c'était que les filles n'aient plus peur.

Demain Jimmy Lai

Documents sauvegardés

LE FIGARO

© 2024 Le Figaro. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20240329-LFF-f0677eaa-ede3-11ee-8294-a0369f6f7bc8

Nom de la source	Vendredi 29 mars 2024
Le Figaro (site web)	
Type de source	Le Figaro (site web) • 1068 mots
Presse • Presse Web	
Périodicité	Actualité ; International
En continu	
Couverture géographique	
Nationale	
Provenance	
France	

Les juges afghans encouragés à ordonner la lapidation des femmes adultères

Alors que les Talibans rebâtissent leur régime de terreur, les défenseurs des droits des femmes regrettent la passivité de la communauté internationale.

Les quelque 14 millions de filles et de femmes en Afghanistan n'avaient déjà plus vraiment aucun droit. Depuis le retour des Talibans au pouvoir, elles sont largement confinées chez elles, empêchées d'étudier, de travailler, de marcher dans les parcs ou de se rendre aux bains publics. Leur vie ne vaut plus grand-chose : le nombre de suicides et de tentatives de suicide de femmes a explosé, et les violences sexistes ont rejoint une ampleur telle qu'elles ne sont même plus recensées. À présent, comme lors du premier règne taliban de 1996 à 2001, les juges sont encouragés à ordonner la torture et l'exécution des femmes.

Dans un enregistrement audio diffusé à la radio d'État, le chef suprême du groupe extrémiste au pouvoir, Hibatullah Akhundzada, a annoncé un retour officiel aux châtiments imposés par la loi islamique, précisant : « nous flagellerons les femmes [adultères] (...) et les lapiderons en public ». À ceux qui s'y opposeraient, et surtout à l'Occident, il a lancé ce message : « vous appelez peut-être cela une violation des droits des femmes (...) car cela contrevient à

vos principes démocratiques (...) mais je représente Allah, et vous représentez Satan. » Car, pour lui, il s'agit de contrecarrer les tentatives d'occidentalisation du pays : « la tâche des Talibans ne s'est pas achevée avec la prise de Kaboul ; Elle n'a fait que commencer. »

Flagellations et exécutions publiques

Depuis leur arrivée au pouvoir, les Talibans ont en effet aboli la Constitution afghane, rédigée avec le concours de conseillers étrangers après que le premier gouvernement des mollahs fut évincé en 2001 par une intervention militaire menée par les États-Unis. Ils ont aboli les textes censés garantir les droits des femmes, et traqué les juges ayant condamné des hommes coupables de violences intrafamiliales.

En novembre 2022, Akhundzada avait déjà annoncé la reprise des châtiments « selon la loi islamique ». Selon l'ONG Afghan Witness, qui recense les violations de droits humains en Afghanistan, les juges talibans ont ordonné 417 flagellations et exécutions publiques – dont 57 à l'encontre de femmes – entre octobre 2022 et octobre 2023. Ces con-

damnations, loin d'être circonscrites à quelques poches ultraconservatrices, ont concerné 22 des 34 provinces du pays. À plusieurs reprises en février dernier, des milliers d'Afghans se sont ainsi rassemblés dans des stades dans le nord du pays pour assister à des exécutions publiques.

« Avant même leur retour au pouvoir, les Talibans continuaient à appliquer ces règles dans les zones qu'ils contrôlaient », rappelle Zahra Joya, fondatrice de Rukhshana Media, un site d'informations spécialisé dans les droits des femmes afghanes. En 2015, par exemple, alors que l'Afghanistan était encore une république, une adolescente de 19 ans avait été lapidée par des Talibans dans la province de Ghor, au centre du pays. « La récente annonce de Hibatullah Akhundzada est juste le signe que le gouvernement taliban encourage les juges à ordonner ce type de châtiment à plus grande échelle, surtout envers les femmes. »

« C'est atroce, mais pas surprenant, et dans la lignée de ce que les Talibans ont fait ces presque trois dernières années », regrette Mélissa Cornet, spécialiste

Documents sauvegardés

des questions liées aux droits des femmes en Afghanistan. *La première année de leur règne, ils ont institué des règles de manière graduelle, pour voir quelle serait la réaction de la communauté internationale, et parce qu'il existe des dissensions au sein de la chefferie du mouvement. Puis, tout s'est accéléré. »*

Lors de leur arrivée au pouvoir, les Talibans avaient promis aux États-Unis et à la communauté internationale qu'ils respecteraient, dans une certaine mesure, les droits humains, y compris ceux des femmes. Les Occidentaux, en imposant des sanctions et en tablant sur la soif de reconnaissance du mouvement extrémiste sur la scène internationale, pensaient pouvoir obtenir des mollahs qu'ils maintiennent quelques-unes de leurs promesses. Mais bien vite, ils ont déchanté. *« Aujourd'hui, on voit bien que les puissances et organisations étrangères n'ont plus aucun levier sur le gouvernement taliban, ajoute Mélissa Cornet. Les Nations-Unies et les ONG n'ont quasiment plus de pouvoir face aux Talibans, tant au niveau international qu'au niveau local. Dans de nombreuses localités, les chefs talibans en place préfèrent encore que les populations qu'ils gouvernent n'aient pas accès à de l'aide humanitaire, plutôt que de devoir se soumettre aux exigences des organisations étrangères. »*

« Les Talibans n'ont pas de siège aux Nations-Unies, leur gouvernement n'est pas officiellement reconnu, et l'économie de leur pays est paralysée par des sanctions... Mais cela importe peu aux Talibans. En fait, ils ont obtenu en grande partie ce qu'ils voulaient en termes de reconnaissance diplomatique, de séances photo avec de hauts responsables étrangers, de contrats d'affaire...

On leur a donné un blanc-seing pour remettre en place leur régime de la terreur; celui des années 1990, s'agace Heather Barr, directrice adjointe du pôle chargé des droits des femmes auprès de Human Rights Watch. La vérité, c'est que les Talibans ont profité du manque de volonté politique de la part des décideurs internationaux – qui sont pour la plupart des hommes – à faire respecter les droits des femmes. Ce qui transparaît de ces trois dernières années, c'est le manque d'intérêt global pour ce sujet. »

Selon Heather Barr, *« la communauté internationale pourrait pourtant s'attacher au problème par le biais juridique. La Cour pénale internationale s'intéresse – sans que cela aille très loin – à la situation des femmes en Afghanistan depuis 2006. Et depuis plus de deux ans, une campagne visant à encourager au moins un État à déposer une plainte contre les Talibans devant la Cour internationale de justice, de la même manière que l'Afrique du Sud l'a récemment fait envers Israël, n'a rien donné. De nombreuses organisations luttant pour les droits des femmes afghanes militent aussi pour que l'apartheid de genre soit reconnu comme un crime aux yeux du droit international. Mais ces initiatives restent lettre morte, ce qui montre le peu d'intérêt que porte la communauté internationale à la situation des Afghanes. »*

« Pour autant, les Talibans savent qu'ils n'auront pas besoin d'exécuter un grand nombre de femmes pour répandre un sentiment de terreur parmi toutes les femmes et les filles d'Afghanistan, » souligne Heather Barr. « Ces dernières vivront avec la hantise de contrevenir à la moindre règle talibane, et le meilleur moyen d'éviter des ennuis sera simple-

ment de ne pas sortir de chez elles. »

Voir aussi :

[En Afghanistan, ces écoles qui résistent aux talibans](#)

[Afghanistan : «Sur la scène internationale, le régime taliban reste très isolé»](#)

Note(s) :

Mise à jour : 2024-03-29 17:59 UTC
+01:00

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241125-LM-202411252*20*22464647625

Nom de la source

Le Monde

Lundi 25 novembre 2024

Type de source

Presse • Journaux

Le Monde

• p. 27

Périodicité

Quotidien

• 894 mots

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France



Le crime des Afghanes ? Etre femme. Leur faute ? Exister

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, un collectif de vingt présidentes de chambre des députés réaffirme leur engagement en faveur du droit à l'éducation des Afghanes

collectif

Quelque chose est mort en moi le 15 août 2021, ou du moins c'est ce que j'ai ressenti : mes espoirs ont été anéantis, mon éducation n'a servi à rien(...) . Mais j'ai compris qu'il y avait encore beaucoup de femmes qui se battaient à l'intérieur du pays. Et j'ai choisi d'être l'une d'entre elles. » Ces mots sont ceux de Nasima [son prénom a été changé pour des raisons de sécurité], une militante des droits des femmes en Afghanistan. Après la prise de pouvoir par les talibans, elle a décidé de rester dans son pays natal pour y défendre les droits des femmes, au péril de sa vie.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Tel est le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tous les êtres humains, cela signifie : toutes les filles et toutes les femmes aussi. Et pourtant, sur leur propre sol, les Afghanes sont privées de leurs droits fondamentaux et dépossédées de leur humanité.

Ces derniers mois, le dernier décret sur «

la prévention du vice et la promotion de la vertu » a planté le dernier clou dans le cercueil des libertés des femmes. Désormais, il leur est interdit de sortir seule de chez elles, de faire entendre leur voix en public, de déclamer un poème. Leur crime ? Etre femme. Leur faute ? Exister.

Les filles et les femmes n'ont plus le droit de chanter ; elles n'avaient déjà plus toute la liberté d'apprendre ou d'enseigner. L'Afghanistan est aujourd'hui l'unique pays à interdire l'éducation aux filles de plus de 12 ans et aux femmes. Selon les données de l'Unesco, 80 % des Afghanes en âge de fréquenter l'école, soit 2,5 millions, sont privées de leur droit à l'éducation. Les jeunes filles afghanes ne peuvent être privées d'un droit universel et fondamental !

Ne nous berçons donc pas d'illusions sur la nature archaïque et théocratique du régime taliban, qui nie l'humanité et la dignité des femmes. C'est un crime, une persécution systématique fondée sur le genre qui écorche toutes les consciences, et en particulier les nôtres, comme femmes politiques et prési-

dentes d'Assemblée.

Mais si les Afghanes sont devenues des ombres sur leur propre terre, leurs voix aujourd'hui étouffées doivent continuer de porter et de résonner dans nos Parlements. Depuis trois ans, nos débats se font l'écho de leur combat. Comme lors du premier Sommet des présidentes d'Assemblée, qui a réuni vingt-quatre d'entre nous à Paris les 6 et 7 mars : nous y avons ensemble réaffirmé notre engagement pour le droit à l'éducation des Afghanes, et rappelé avec force que nos Parlements se tiendront toujours en première ligne pour les droits des femmes.

Et c'est aussi cet impératif d'humanité et d'égalité que porte avec constance l'Union interparlementaire, ce « Parlement des Parlements », qui a exigé l'abrogation de la « loi sur le vice et la vertu » dès sa publication. A notre tour, nous exhortons le régime taliban à abroger immédiatement ce décret, comme toutes les autres lois discriminatoires.

Vigilance indispensable

A l'occasion de la Journée interna-



Documents sauvegardés

tionale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a lieu le 25 novembre, nous voudrions aussi prendre un engagement clair : nous n'abandonnerons jamais les femmes afghanes. Nous continuerons à être les porte-voix de celles qui sont réduites au silence. A tous les niveaux, la situation des Afghanes sera à l'ordre du jour de nos discussions au sein de nos Parlements. Le deuxième Sommet des présidentes d'Assemblée, au Québec, nous donnera aussi l'occasion de renforcer encore notre mobilisation commune.

Oui, plus que jamais, notre diplomatie parlementaire se doit d'être une diplomatie pour les femmes. Nous resterons donc vigilantes et intransigeantes. Pour que nos gouvernements poursuivent leur mobilisation pour les droits fondamentaux des Afghanes. Pour que l'aide humanitaire perdure et se renforce : car elle demeure essentielle.

Nous nous engageons également à défendre les droits des femmes là où ils sont piétinés et annihilés : en Afghanistan, bien sûr, mais aussi en Iran, et partout où les fanatismes et les obscurantismes les menacent. Et ce jusque dans nos propres pays, où les mouvements anti-droits gagnent du terrain et où l'élimination de toutes les formes de violences envers les femmes n'est jamais acquise.

Ce combat pour l'égalité, pour la dignité, pour la liberté est celui de toutes les femmes. C'est un combat pour notre humanité commune. Nous ne cesserons jamais de le mener.

Note(s) :

Les présidentes de Parlement signataires : Tulia Ackson (Tanzanie) ; Francina Ar-

mengol(Espagne) ; Bärbel Bas(Allemagne) ; Yaël Braun-Pivet (France) ; Ana Brnabic (Serbie) ; Carolina Cerqueira (Angola) ; Viktorija Cmilyte-Nielsen, vice-présidente (Lituanie) ; An-nita Demetriou (Chypre) ; Maria Fernanda Lay (Timor oriental) ; Samdech Khuon Sudary (Cambodge) ; Urska Klakocar Zupancic (Slovénie) ; Roberta Metsola (Union européenne) ; Daiga Mierina (Lettonie) ; Raya Nazarian (Bulgarie) ; Lindita Nikolla (Albanie) ; Nancy Pelosi, ex-présidente (Etats-Unis) ; Markéta Pekarová Adamová (République tchèque) ; Ana Olivera Pessano (Uruguay) ; Nathalie Roy (Québec) ; Celmira Sacramento (Sao Tomé-et-Principe)

Documents sauvegardés

The Nouvel Obs

© 2024 Le Nouvel Obs. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241129-OA-20241129x2obs97130

Nom de la source

Le Nouvel Obs (site web)

Vendredi 29 novembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Nouvel Obs (site web) •

2304 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Chirinne Ardakani, avocate : « Il faut faire inscrire dans le droit international la notion d'apartheid de genre »

Le Nouvel Obs

Deux ans après la mort de la jeune iranienne Jina Mahsa Amini et alors que les talibans interdisent désormais aux femmes de chanter ou de réciter de la poésie dans l'espace public en Afghanistan, les appels à reconnaître l'apartheid de genre se multiplient.

Chirinne Ardakani a 33 ans. Elle est avocate au barreau du Val-d'Oise et exerce en droit pénal et en droit des étrangers. Elle défend, en particulier, les dissidents politiques à travers le monde, dont la militante féministe et anti-peine de mort [Narges Mohammadi](#), prix Nobel de la paix 2023, actuellement emprisonnée en Iran. En septembre 2022, en réaction au [meurtre de la jeune kurde iranienne Jina Mahsa Amini](#), tuée par la police des mœurs à Téhéran qui l'estimait incorrectement voilée, elle fonde l'association Iran Justice qui plaide pour la reconnaissance internationale et la criminalisation de l'apartheid de genre. L'objectif est d'en finir avec la ségrégation légale et les persécutions qui sévissent dans certains Etats du monde en raison du genre ou de l'orientation sexuelle.

Militante pour les droits des femmes, Chirinne Ardakani est par ailleurs coautrice de l'ouvrage collectif « Des Iraniennes. Femme, vie, liberté, 1979-2024 » paru en septembre (Editions des Femmes-Antoinette Fouque),

un livre politique qui retrace les luttes des mouvements féministes iraniens à travers les époques. Entretien.

En septembre 2022, en réaction au meurtre de Jina Mahsa Amini, vous avez fondé l'association Iran Justice qui rassemble des avocats, des juristes et des militants des droits humains dans l'objectif de documenter et qualifier les exactions du régime iranien et traduire leurs auteurs en justice, pour que cesse l'impunité des crimes d'Etat en Iran. Deux ans plus tard, où en est-on ?

Chirinne Ardakani Il faut avoir à l'esprit qu'à grand renfort de médias d'Etat, et en l'absence de presse libre, la dictature clérico-militaire iranienne nie toute responsabilité dans le fait générateur du soulèvement populaire « *Femme, Vie, Liberté* ». Selon la version officielle, Jina Mahsa Amini est morte d'un « *problème de santé* ». Le régime nie également la réalité de la répression qui a suivi et qui a ciblé toutes les franges mobilisées de la société : manifestants anonymes, enseignants, étudiants, artistes, mouvements fémin-

istes et sociaux, etc. Le régime iranien oppose constamment un narratif alternatif aux faits : le mouvement de protestation serait le fait d'« *émeutes* » fomentées de l'étranger par des puissances occidentales « *ennemies* ». Notre travail consiste donc à rassembler des preuves, de toute nature, pour dresser l'inventaire et l'ampleur des violations des droits humains et fondamentaux imputables aux autorités : violences physiques et sexuelles infligées aux personnes arbitrairement arrêtées, détenues et soumises à des traitements inhumains et dégradants, dont des refus de soins en détention, à l'instar de la prix Nobel de la paix Narges Mohammadi, mais aussi usage massif de la peine de mort contre les manifestants pour mater la dissidence.

Fariba Adelkhah : « *Les manifestantes de Femme, Vie, Liberté ont une attitude sacrificielle* »

Des milliers de prisonniers et prisonnières politiques continuent de subir la « torture blanche » et la mise à l'isolement en Iran.



Documents sauvegardés

C'est exact. Ces dernières semaines, les condamnations à mort se sont multipliées en ciblant en particulier les femmes et les minorités ethniques et confessionnelles qui subissent une double peine en République islamique d'Iran, à l'instar de Pakhshan Azizi, défenseure des droits des femmes kurdes, condamnée à mort. Elle a décrit en juillet dans une lettre clandestine depuis la prison d'Evin où elle est détenue les sévices physiques et psychologiques infligés par ses bourreaux. Ce 10 novembre, nous avons appris que Varisheh Moradi, opposante politique kurde et défenseure des droits des femmes, a également été condamnée à mort pour « *appartenance à un groupe d'opposition contre le régime* ». De la même façon, courant octobre, à Ispahan, dix femmes pratiquant la foi bahá'ie ont été condamnées à un total cumulé de 90 années de prison, à des amendes considérables, à des confiscations de biens, à des interdictions de voyager et à d'autres restrictions au motif de « *propagande contre la République islamique* » et de « *participation à des activités éducatives déviantes, contraires à la charia* ».

« Elle a utilisé son corps comme symbole de rébellion contre la misogynie du régime » : Ahou Daryaei, l'étudiante iranienne devenue une icône

Jusqu'où le régime ira-t-il ? Que peuvent faire les instances internationales ?

Dans ses premières conclusions publiées en mars, la mission d'établissement des faits de l'ONU a conclu à des suspicions légitimes de crimes contre l'humanité imputables aux autorités iraniennes. Surtout, les Nations unies ont qualifié pour la première fois la loi qui impose le voile obligatoire pour toutes les femmes en Iran de persécution basée

sur le genre - c'est le terme exact employé dans le rapport. Plus encore, les rédactrices du rapport ont établi un lien de causalité entre l'application de cette loi et la mort de Jina Mahsa Amini. On rappelle que la jeune femme avait été arrêtée après un contrôle de la police des mœurs pour un voile mal porté. C'est inédit, cela revient à dire que si cette loi discriminatoire n'existait pas, cette jeune femme serait sans doute toujours en vie.

Vous allez plus loin que les conclusions de persécutions de genre reconnues par les Nations unies en dénonçant un apartheid de genre que le régime de Téhéran exercerait contre les femmes en Iran. Cette notion, Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix 2023, actuellement emprisonnée en Iran et que vous défendez, l'a aussi employée. Qu'est-ce que l'apartheid de genre exactement ?

L'apartheid de genre (et non sexuel, car l'oppression s'étend également aux personnes LGBTQIA+) est une notion pensée par les Afghanes et les Iraniennes en fonction de leurs vécus d'oppression. Ce terme est le résultat de luttes locales et de campagnes portées ensuite par les diasporas de femmes exilées. C'est reconnaître qu'il existe aujourd'hui en République islamique d'Iran des législations restrictives et attentatoires aux droits fondamentaux des femmes qui causent directement leur mort et que l'Etat en est juridiquement et moralement responsable. Ces lois discriminatoires s'étendent à tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et biologique des femmes. Il n'existe aujourd'hui aucune définition juridique de l'apartheid de genre puisqu'il est précisément question de le créer et de s'inspirer, pour ce faire, des critères de définition et de qualification préexistants de l'apartheid racial.

« L'apartheid de genre est un crime contre l'humanité », par Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix 2023

Comment criminaliser ces actes justement pour que le terme d'apartheid de genre prenne autant de signification que celui d'apartheid de race, reconnu en Afrique du Sud ?

L'apartheid racial est défini dans le statut de Rome [texte instaurant la Cour pénale internationale en 1998] comme « *des actes inhumains commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial* ». On rappellera d'ailleurs que le terme « apartheid » est emprunté à l'afrikaans qui signifie « vivre à part ». Une possible définition juridique de l'apartheid de genre pourrait, par exemple, consister à reprendre cette définition et à y inclure le critère du genre. L'idée, au fond, c'est de considérer qu'il existe aujourd'hui des Etats dans lesquels le droit positif ou bien les structures politiques légitiment et instaurent une domination institutionnalisée d'un genre sur l'autre. Les normes relatives à l'apartheid en droit international, élaborées principalement au XX siècle, ont été conçues pour lutter contre l'apartheid racial. Pour beaucoup de juristes et de féministes, la définition de l'apartheid en droit international doit être actualisée de manière à inclure les hiérarchies de genre. Cette démarche fait d'autant plus sens à la lueur du sort des Afghanes dont les droits fondamentaux à l'éducation, à se mouvoir sans tutelle masculine ou au travail sont aujourd'hui réduits à néant.

L'Afghanistan et l'Iran sont les deux pays où le recul des droits des femmes constitue une urgence absolue. Y a-t-il

Documents sauvegardés

d'autres pays concernés par cette qualification d'apartheid de genre ?

En juristes mais aussi en féministes et en citoyens, nous nous alarmons de la dynamique globale d'attaque, simultanée, des droits des femmes dans plusieurs régions du monde. La percée mondiale des intégrismes religieux, de l'extrême droite et des autoritarismes nous amène hélas à un constat qui n'épargne pas les démocraties : de l'Argentine de Milei, aux Etats-Unis de Trump, en passant par la Hongrie d'Orbán ou l'Italie de Meloni, le droit des femmes à disposer de leurs corps, et notamment l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse, est menacé. A titre d'exemple, une des premières mesures prises par le président argentin nouvellement élu a été de supprimer le ministère des Femmes considérant que la violence n'avait pas de « sexe » [d'abord relégué à un rang de sous-secrétariat d'Etat, le portefeuille a ensuite été abrogé]. Milei, qui considère que « l'avortement est un meurtre », s'est ensuite affairé à démanteler les politiques publiques en faveur de l'égalité et à supprimer, en cessant de les financer, les programmes visant à promouvoir les droits reproductifs et sexuels. Au gré d'une rhétorique antiféministe revendiquée, Donald Trump, lui, se gargarise d'avoir permis la remise en cause [en 2022 par la Cour suprême] de l'arrêt historique Roe vs Wade qui protégeait depuis 1973 le droit des Américaines à avorter en le rattachant à la Constitution. Cela n'aurait sans doute pas été rendu possible si Trump [durant son premier mandat à la Maison-Blanche] n'avait pas désigné, à dessein, des juges conservateurs et ouvertement hostiles à l'avortement pour siéger dans cette cour censée protéger les droits fondamentaux des Américaines et des Américains. Le Planning familial rap-

porte qu'une vingtaine d'Etats américains ont, depuis, interdit l'avortement ou entravé son accès. Selon une étude, au Texas, où l'avortement est interdit, les décès de femmes enceintes auraient augmenté de 56 %.

En Afghanistan, les esthéticiennes résistent clandestinement

Le recul des droits des femmes dans le monde n'est pas que le fait des politiques. Les guerres, la montée des fondamentalismes religieux et des idéologies masculinistes installent un nouvel ordre où les femmes sont à nouveau reléguées.

La militarisation du monde, en proie aux guerres et aux conflits armés, et la remobilisation d'une vision virile et masculiniste des rapports sociaux font des femmes, mais aussi des enfants, les premières victimes de violences sexuelles. La situation des femmes dans la région du Tigré en Ethiopie relève, elle aussi, d'une urgence absolue où le viol est massivement utilisé comme arme de guerre. En Ukraine, en Palestine et en Israël, des femmes ont été également victimes de viols par des combattants, en toute impunité, dans un contexte plus large de commission de crimes contre l'humanité. Bien sûr, il ne s'agit pas de tirer un trait d'égalité entre la situation des Afghanes, des Iraniennes et des Américaines. Il n'existe pas d'identité de nature ou de portée entre ces atteintes aux droits des femmes. Mais il est exact que la dynamique globale de recul des droits et, surtout, la légitimation de ces reculs à travers la percée de rhétoriques nationalistes et ultraconservatrices contribuent à glorifier la misogynie ordinaire, y compris au plus haut sommet des Etats.

Que peut le droit international pour combattre ce mouvement global antiféministe ?

Des instruments normatifs préexistent et peuvent évoluer : bien qu'il n'engage pas tous les Etats, le statut de Rome de 1998, qui institue la Cour pénale internationale, reconnaît par exemple, sous certaines conditions, les persécutions commises à l'encontre de « tout groupe » pour des « motifs d'ordre sexiste » comme crimes contre l'humanité. Ce même texte prévoit et incrimine l'apartheid racial au rang de crime contre l'humanité. La reconnaissance et la criminalisation de l'apartheid de genre pourraient, autrement, s'opérer à travers un texte *sui generis*, c'est-à-dire au sein d'un traité international distinct qui serait à négocier, par exemple, entre les Etats dans le cadre du multilatéralisme et des mécanismes prévus par l'ONU.

On observe pourtant une remise en cause dangereuse de l'Etat de droit au niveau international et de la légitimité de l'ONU et du multilatéralisme.

En vérité, à ce stade, ce n'est pas la légistique ou la technique qui importe, mais le chemin de mobilisation politique et sociétal pour y parvenir : la campagne visant à reconnaître, à incriminer et un jour, nous l'appelons de nos vœux, à sanctionner ceux qui se rendent coupables d'apartheid de genre cherche à créer le débat dans nos sociétés sur le niveau de protection que les femmes et les minorités de genre sont en droit d'attendre, tant en matière de respect de leurs droits fondamentaux qu'en termes d'égalité. Il s'agit plus largement de construire, en lien avec la société civile organisée, les mouvements féministes et d'éducation populaire et les corps intermédiaires, une riposte civique et légale

Documents sauvegardés

à la dynamique mondiale d'atteintes aux droits des femmes. Pour ce faire, nous juristes, mais aussi et surtout, nous féministes, appelons nos dirigeants à déployer une diplomatie féministe qui subordonne le maintien et le développement de toute relation interétatique au respect des droits des femmes.

<https://www.nouvelobs.com/monde/20241129.OBS97130/chirinne-ardakani-advocate-il-faut-faire-inscrire-dans-le-droit-international-la-notion-d-apartheid-d-e-gendre.html>

La diplomatie féministe, un enjeu mondial en construction

La France et l'Allemagne se sont engagés en faveur de cette diplomatie féministe, initiée en 2014 par la Suède et son ancienne ministre des Affaires étrangères Margot Wallström - puis abandonnée en 2022 lorsque la coalition des droites est arrivée au pouvoir à Stockholm. Mais comment mène-t-on une diplomatie féministe ?

Concrètement, cela revient à dire que dans ses choix d'alliés et de définition de sa politique étrangère, la France doit prendre en considération le niveau de respect des droits fondamentaux des femmes par ses interlocuteurs. Il est temps que nos dirigeants tirent les conséquences de l'échec de la doctrine de la « realpolitik » axée sur la seule prise en compte des intérêts commerciaux et militaires dans la conduite de nos relations internationales, au détriment d'une approche centrée sur le respect des droits humains. Non seulement cette vision cynique et obsolète a échoué à maintenir la paix entre les nations, mais, surtout, considérer que nous pourrions trouver des alliés parmi les Etats, y compris démocratiques, qui ne respectent pas les droits fondamentaux des femmes est une impasse morale et politique.

Cet article est paru dans Le Nouvel Obs (site web)

Documents sauvegardés



© 2024 Sud Ouest - Bordeaux Agglo. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240408-SO-61k1971

Nom de la source

Sud Ouest - Bordeaux Agglo

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine, France

Lundi 8 avril 2024

Sud Ouest - Bordeaux Agglo

• p. 6

• 618 mots



Page 6

Droits des femmes à l'ONU: le choix de l'Arabie saoudite fait scandale

La commission de l'ONU sur la condition des femmes sera présidée en 2025 par l'un des pays les plus restrictifs en la matière. La décision passe mal

C'est une nomination qui a créé des remous dans les milieux de défense des droits des femmes et des droits humains. Le 27 mars dernier, l'Arabie saoudite a été nommée à la présidence de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, «un organe de décision politique mondial exclusivement dédié à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes», précise la description officielle de la commission onusienne. Le pays du Golfe a été désigné parmi les 45 membres de la commission lors d'un vote pour désigner le successeur des Philippines à cette fonction.

Dans un article publié quelques heures après la désignation de l'Arabie saoudite, le journal «The Guardian» raconte. «Quand le président sortant, le Philippin Antonio Manuel Lagdameo, a demandé aux 45 membres s'ils s'opposaient à cette nomination, il y a eu un silence total dans la pièce. "Je n'entends aucune objection, c'est donc adopté", a poursuivi Lagdameo.» Un silence qui en dit long sur le malaise que crée cette nomination.

En 2017, l'intégration du pays du Golfe en tant que simple membre à cette même commission avait déjà fait scandale: «Élire l'Arabie saoudite pour protéger les droits des femmes est comme désigner un pyromane chef des pompiers de la ville», avait alors réagi le Canadien Hillel Neuer, alors directeur de l'ONG UN Watch.

Sept ans plus tard, l'Arabie saoudite s'apprête à en prendre la tête, provoquant l'ire des défenseurs des droits des femmes et des droits humains: «Un pays qui emprisonne les femmes simplement parce qu'elles se battent pour leurs droits ne peut pas devenir le visage de la Commission pour les droits des femmes et l'égalité de genres de l'ONU», a, par exemple, réagi sur X Louis Charbonneau, le directeur d'Human Rights Watch.

Amnesty International avertissait dans un communiqué de presse publié quelques jours avant le vote: «Le bilan catastrophique de l'Arabie saoudite lorsqu'il s'agit de protéger et de promouvoir les droits des femmes met en lumière le fossé entre la réalité que vivent les femmes et les filles dans le

La Saoudienne Manahel al-Otaibi est détenue pour avoir diffusé des photos d'elle sans abaya. FAYEZ NURELDINE / AFP

pays, et les aspirations de la commission.»

Dans un rapport du Forum économique mondial datant de 2022, dans le classement des pays selon leur indice d'égalité des hommes et des femmes, le pays du Golfe pointe à la 127e place sur 146. Mohammed ben Salmane, prince héritier depuis 2017, prétend pourtant chercher à améliorer le sort des femmes: en 2022, une loi a ainsi permis d'instaurer un âge minimum pour se marier.

Mais cette loi a aussi entériné un rapport de domination entre l'homme et la femme au sein du couple: les épouses doivent par exemple se soumettre à leur mari pour obtenir leur soutien financier. Elles sont aussi tenues d'obtenir l'autorisation d'un tuteur de sexe masculin pour se marier.

Fin février, l'ONG Amnesty International a demandé la libération de la Saoudienne Manahel al Otaibi. La jeune femme doit être jugée pour avoir diffusé



Documents sauvegardés

sur Snapchat des photos d'elle sans abaya et pour des publications de réseaux sociaux défendant les droits des femmes. Elle a aussi appelé à l'abrogation des lois saoudiennes répressives relatives à la tutelle masculine. Un exemple parmi d'autres de militantes incarcérées pour leur combat féministe.

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241230-LM-202412302x20x22590058893x215

Nom de la source

Le Monde

Lundi 30 décembre 2024

Type de source

Presse • Journaux

Le Monde

• p. 4

Périodicité

Quotidien

• 1268 mots

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France



En Syrie, la méfiance des femmes face au nouveau pouvoir

Malgré les messages de modération du chef des ex-djihadistes de HTC, les Syriennes, notamment celles issues des minorités, restent inquiètes

Céline Pierre-Magnani

Alep (Syrie) - envoyée spéciale - Avec sa veste jaune, ses piercings et ses tatouages, Maribelle Haddad, 27 ans, sait qu'elle détonne dans le paysage de la conservatrice ville d'Alep, dans le nord-ouest de la Syrie. Installée dimanche 22 décembre dans un canapé du café-narguilé Al-Manzel, la jeune femme tend son téléphone et appuie sur la touche d'un message vocal : « *Si tu persistes à vouloir faire comme à Damas[où une manifestation pour les droits des femmes a eu lieu le 19 décembre], je te coupe la tête* », affirme sereinement un certain Mohamed.

Pour la jeune femme qui a transformé sa page Facebook en ring de boxe, peu de messages auraient pu la faire renoncer à la manifestation pour la défense des droits des femmes lancée avec ses amies et qui devait se tenir le 21 décembre à Alep. Cette fois, pourtant, Maribelle, issue d'une famille chrétienne en rupture avec sa communauté, a dû céder. « *Cet homme s'est présenté comme un ex-djihadiste. Nous savons que certains membres de ces factions ont déjà décapité des gens* », poursuit-elle, en tirant

nerveusement sur les manches de son pull en laine. La manifestation a été annulée.

Propos choc

L'appel publié sur les réseaux sociaux se voulait rassembleur. Il invitait « *les hommes et les femmes de tous les segments de la société à Alep* » à les rejoindre place Saadallah Al-Jabiri au centre de la ville, pour manifester leur « *solidarité avec les femmes syriennes* ».

Les propos tenus par Obaida Arnaout, porte-parole de HTC (Hayat Tahrir Al-Cham, issue d'une scission avec Al-Qaïda), quelques jours auparavant dans un entretien accordé à la chaîne libanaise Al Jadeed TV, avaient profondément choqué. « *Les rôles doivent être en accord avec ce que les femmes peuvent accomplir. Si l'on prend l'exemple du ministère de la défense, est-ce une fonction qui correspond à la nature et à la constitution biologique des femmes ? Il va sans dire que la réponse est non* », a déclaré l'officiel fraîchement nommé, jugeant qu'il était « *prématuré* » que les « *femmes soient représentées à des postes ministériels ou parlementaires* ».

Des milliers de personnes sont descendues dans les rues des grandes villes pour dénoncer cette fausse note dans la partition officielle d'Ahmed Al-Charaa (chef de HTC, anciennement connu sous son nom de guerre Abou Mohammed Al-Joulani). Ce dernier multiplie les messages de modération depuis la chute de Damas. Il a nommé Aisha Al-Dibs à la tête d'un bureau « *des affaires féminines* ». Cette humanitaire a assuré sur Al-Jazira, le 22 décembre, que « *les femmes auront un grand rôle à jouer dans la reconstruction du pays* ».

Les nouvelles autorités le savent : la stabilisation du pays et l'amélioration urgente des conditions de vie de la population dépendent en grande partie de l'abandon par le Conseil de sécurité de l'ONU de la classification « *terroriste* » de HTC et de la levée des sanctions économiques. Chaque discours des ex-djihadistes est passé au crible et la question de la protection des droits des femmes et des minorités religieuses fait figure d'étalon de la réalité de la « *déradicalisation* » de HTC.

Les diplomates occidentaux écoutent avec attention, les Syriennes et les



Documents sauvegardés

Syriens attendent des actes. A la fenêtre d'un appartement aux tapisseries fanées du quartier chrétien d'Al-Azizzieh, Magiu Daqqaq, avocate, sirote un café. Si elle se réjouit de la chute d'Al-Assad, les derniers développements de la scène politique syrienne n'impressionnent pas cette doyenne de la défense des droits des femmes. L'arrivée de HTC ne bouscule pas l'agenda des combats prioritaires que les associations féministes menaient sous Bachar Al-Assad contre les remises de peine au nom de l'« honneur » pour les féminicides, les mariages d'enfant ou la transmission de la nationalité syrienne uniquement par le père.

Les opposants au clan Assad estiment que l'instrumentalisation de la question des droits des femmes par la « première dame » Asma Al-Assad a constitué un pilier de la stratégie de communication du régime en quête de respectabilité sur la scène internationale. Des éléments de langage adaptés aux thématiques en vogue en Europe et aux Etats-Unis, dans les pays d'origine des bailleurs de fonds, étaient déployés, tandis que femmes et hommes étaient torturés dans les prisons du régime. Pour Magiu Daqqaq, les déclarations du porte-parole de HTC montrent la nécessité de continuer le combat.

Selon Amina Abdelkarim, 25 ans, autrice et professeure de littérature arabe, les propos du porte-parole ne peuvent être le fruit du hasard et augurent d'un futur sombre pour les femmes, en particulier non pratiquantes, issues de minorités religieuses et sexuelles. « *Les talibans*[en Afghanistan] *avaient aussi promis de protéger les droits des femmes. Dès lors qu'ils sont assurés d'avoir le contrôle de l'Etat, ils montrent leur vrai visage. Ce sera pro-*

gressif, mais ils finiront par appliquer la loi islamique », s'alarme-t-elle.

Sa veste de tailleur à petits carreaux, sa chemise boutonnée jusqu'au cou et ses cheveux tirés dissimulent un volcan en ébullition. L'irrévérence de son idole, Nawal El-Saadawi (1931-2021), pionnière du féminisme arabe, irrigue les textes qu'elle publie sans retenue sur les réseaux sociaux. « *J'ai fait un post sur la défense des personnes LGBT+, j'ai été insultée* », regrette la jeune femme. Ces dernières années, sous le régime d'Assad, ses tribunes les plus audacieuses étaient publiées dans les colonnes de journaux égyptiens ou algériens. Elle craint que ses propos n'aient pas davantage droit de cité sous la nouvelle gouvernance. Pendant ce temps, à quelques rues de là, sur la place centrale Saadallah Al-Jabiri, la libération de la parole se poursuit pour d'autres. « *La révolution commence dans les mosquées* », scandent une cinquantaine de femmes, entièrement couvertes d'un voile et d'une tunique noirs. Originaires de la ville voisine d'Idlib, elles sont venues manifester leur colère contre les nouveaux maîtres de Damas.

Portraits d'hommes tenus à bout de bras, elles protestent contre l'emprisonnement de leurs maris, sanctionnés pour s'être opposés à HTC dans l'enclave, et s'inquiètent de l'avenir du pays : « *Nous voulons l'application de la loi islamique. Si un gouvernement civil s'installe, ce sera comme sous Bachar, et les pays étrangers vont à nouveau se mêler des affaires internes de la Syrie* », assure Yaman, âgée de 23 ans.

Fébrilité face à l'inconnu

L'euphorie des premiers jours cède progressivement la place à la fébrilité face à

l'inconnu. Le tyran volatilisé, la société syrienne découvre sous un jour nouveau ses lignes de faille. Les engagements de respect des femmes et des minorités religieuses d'Ahmed Al-Charaa s'inscriront-ils dans la durée ? Pour Maribelle Haddad, les officiels s'appliquent pour l'instant à les mettre en pratique. Au lendemain de la menace reçue par message vocal, elle avait contacté un responsable de la coalition menée par HTC pour lui faire part de son inquiétude. « *Il a très bien réagi, m'a soutenue et m'a proposé d'intervenir* », assure-t-elle. Mais le nouveau pouvoir parviendra-t-il à discipliner ses troupes et ses éléments les plus radicaux ? Elle en doute.

Enfoncée dans le canapé du café Al-Manzel, Maribelle tire une dernière bouffée avant d'écraser sa cigarette et soupire : « *Soyons réalistes, la Syrie ne sera jamais laïque. Le pays va très probablement devenir un régime islamique. Cela ne me pose pas de problème. L'essentiel, c'est qu'il y ait de la place pour la société civile et que ce soit un régime modéré.* »

Documents sauvegardés

L'Humanité

© 2024 L'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240926-HU-554363

Nom de la source

L'Humanité

Jeudi 26 septembre 2024

Type de source

Presse • Journaux

L'Humanité

• p. 15

Périodicité

Quotidien

• 770 mots

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France



Au Sénégal, violées... puis emprisonnées

Benjamin König

Violences Un nouveau rapport de la Fédération internationale des droits humains pointe l'inertie des autorités, dans un pays où l'IVG reste strictement interdite, même en cas de rapport non consenti.

Des témoignages à glacer le sang. À Dakar, Rufisque ou Touba et partout au Sénégal, ces jeunes filles - 13, 15 ou 18 ans - violées par un enseignant ou un ami de la famille se retrouvent enceintes, sans possibilité d'avortement. Celui-ci est interdit au Sénégal, même en cas de viol, au mépris des engagements du pays. Combien sont-elles ? « Les chiffres sont seulement des estimations, car aucune enquête n'est menée. Mais si on lit la presse sénégalaise, les viols, IVG clandestines ou infanticides, c'est tous les jours... » témoigne Fatou Sow, sociologue féministe sénégalaise.

Une chose est sûre : la cote d'alerte est atteinte. C'est ce signal d'alarme que tire un rapport de la Fédération internationale des droits humains (Fidh), publié ce 26 septembre. Un travail réalisé en lien avec quatre associations sénégalaises partenaires de la fédération. Selon son autrice, Alice Bordaçarre, responsable du bureau Droits des femmes et égalité de genre, « nous avons entrepris ce rapport car les défenseurs des droits humains sur place nous ont alertés. Il est important de dire qu'en dix ans, la

situation s'est aggravée ». Dix ans après un premier rapport sur le sujet et vingt ans après que le Sénégal a ratifié le protocole de Maputo, en 2004, « le grand texte africain sur les droits des femmes », précise Alice Bordaçarre. Hélas, le constat est accablant : le Sénégal ne respecte pas cet engagement. « Les femmes ont l'obligation de poursuivre leur grossesse quand elle est issue d'un viol, ou risquent leur vie en avortant de manière dangereuse et se retrouvent en prison après avoir avorté », résume le rapport. « Il existe une résistance sociale à ce sujet. Le débat s'ouvre, mais nous n'arrivons pas à faire prendre la décision par les autorités que les femmes ont le droit de disposer de leur corps », analyse Fatou Sow.

aucune enquête ni aucun chiffre officiel sur les violences sexuelles

Au-delà d'une société sénégalaise où la question du viol, de l'avortement - et souvent de la sexualité en général - est taboue, la responsabilité première incombe aux autorités du pays. À propos des violences sexuelles, il n'existe tout simplement aucun chiffre officiel, aucune enquête. Le rapport de la Fidh

évoque un chiffre, pour 2019, de plus de 1 200 viols annuels, mais sans le sourcer. « C'est un minimum, estime Alice Bordaçarre. Il n'y a pas de chiffre de plaintes enregistrées, et l'on sait pourtant qu'une minorité de victimes parviennent à déposer plainte... »

Plus grave : l'avortement est puni, via l'article 305 du Code pénal, de deux ans de prison. Même en cas de viol, donc. « Vingt pour cent des femmes incarcérées au Sénégal le sont pour ce motif. Les victimes de viol qui ont dû avorter sont mises en prison ! » pointe l'autrice du rapport. Les autorités ne se montrent pas coopératives, tenant souvent des propos culpabilisants envers les femmes. En décembre 2023, le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants avait affirmé clairement : « On ne va pas avancer sur le protocole de Maputo. Ce n'est pas le moment. Il y a des enjeux énormes qui risquent de déstabiliser notre société. L'enjeu, c'est de consolider l'équilibre sociétal et de s'assurer que les filles ne vont pas faire n'importe quoi. » Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, en mars, le ministère n'a comme prérogative que la famille. Exit les femmes. «



Documents sauvegardés

Les droits des femmes sont loin d'être sa priorité », souffle Fatou Sow.

une véritable offensive réactionnaire

Ces dernières années, pourtant, plusieurs affaires sordides ont bouleversé la société sénégalaise. En 2019, trois cas de viol, dont deux suivis de meurtres ont forcé l'État à réagir : une loi a été adoptée en 2020 pour criminaliser le viol, qui relevait jusque-là du simple délit. « Les peines sont lourdes... quand elles sont appliquées », témoigne Fatou Sow.

A contrario, une véritable offensive réactionnaire s'attaque, comme ailleurs, aux droits des femmes. Elle mêle « fondamentalismes, nationalismes et extrême droite », pointe le rapport. Celui-ci cite l'ONG islamique et intégriste Jamra, qui s'en prend aux féministes dans un délire complotiste mêlant franc-maçonnerie, homosexualité et théorie du « dépeuplement africain ». D'autres attaques sont financées par l'extrême droite trumpiste ou la Russie. « Il est dangereux de défendre les droits des femmes au Sénégal », avance Alice Bordaçarre. Malgré cela, « de nombreuses associations et des collectifs féministes se sont constitués récemment », rappelle Fatou Sow, qui témoigne de la vitalité du mouvement : « J'ai confiance, car les gens poussent et le débat existe, y compris au sein de la communauté musulmane. »

Documents sauvegardés

L'Humanité

© 2024 L'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241108-HUW-050

Nom de la source

L'Humanité (site web)

Vendredi 8 novembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

L'Humanité (site web) • 1230

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

« Donald Trump défend un système patriarcal dominé par les hommes blancs »

Marie Penin

La réélection de Donald Trump inquiète les féministes qui redoutent un recul des droits des femmes, malgré les progrès réalisés dans sept États en matière de droits reproductifs. Une crainte partagée par Christian Nunes, présidente de la National Organisation for Women, la plus grande organisation de militantes féministes aux États-Unis.

Christian Nunes

Présidente de la National Organisation for Women

La réélection de Donald Trump ouvre une ère sombre pour les droits des femmes. Après un premier mandat marqué par la révocation par la Cour suprême de l'arrêt Roe v. Wade qui s'est traduite par une restriction, voire une interdiction de l'IVG dans une vingtaine d'États, le retour de cette figure antiféministe à la Maison Blanche suscite des inquiétudes. La présidente de la National Organisation for Women, Christian Nunes, nous livre son état d'esprit à l'annonce des résultats.

Comment la Fondation National Organization for Women (NOW) a-t-elle réagi

à la réélection de Donald Trump ?

Cette réélection a été accueillie avec une grande déception, accompagnée d'un sentiment de colère. C'est une expérience déchirante pour notre organisation qui lutte pour la protection des droits des femmes. Ce président élu est l'auteur de violences sexuelles (Donald Trump a été reconnu coupable de l'agression sexuelle de Jean Carroll en 2023, N.D.L.R.) et de propos diffamatoires envers les femmes. Au cours de son premier mandat, il a fait des choix politiques qui ont mis en danger la vie des Américaines (La désignation de trois juges conservateurs à la Cour suprême des États-Unis a rendu possible la révocation de la protection constitutionnelle du droit à l'IVG, avec le renversement de l'arrêt Roe vs Wade, N.D.L.R.). De plus, tout au long de sa campagne, Donald Trump a continué à encourager les discours de haine envers les femmes en attaquant personnellement Kamala Harris. Il a constamment affiché son mépris pour les communautés marginalisées, les personnes de couleur, la communauté LGBTQ. Il est donc profondément consternant et regrettable de voir qu'une majorité des électeurs de notre pays a choisi d'élire une personne reconnue

coupable d'abus sexuels, qui détient désormais le pouvoir de décider de l'avenir de notre nation.

À la sortie des urnes, 45 % des femmes ont déclaré avoir voté pour Donald Trump, soit une proportion de l'électorat féminin plus élevée qu'en 2016. L'image controversée de Donald Trump n'a-t-elle donc eu aucun effet ?

Il exprime ouvertement des positions dévalorisantes envers les femmes, affirmant qu'elles ne devraient pas être traitées sur un pied d'égalité avec les hommes. Donald Trump s'est présenté aux élections avec l'objectif de rétablir un système patriarcal dominé par les hommes blancs, en cherchant à réduire les droits obtenus par les femmes, les personnes homosexuelles et les personnes noires. En examinant les sondages de sortie des urnes, nous constatons que, malgré ce positionnement à leur égard, des femmes l'ont soutenu. Les femmes elles-mêmes peuvent parfois devenir leurs pires ennemies en adhérant à des logiques patriarcales, profondément ancrées dans notre système.

Cette élection a révélé les péchés originels de notre pays - le racisme et le sexisme. Nous avons vu des Américains



Documents sauvegardés

voter en fonction de valeurs et de convictions profondément ancrées dans ce sexisme systémique.

Comment avez-vous accueilli les résultats des référendums dans les 10 États (Montana, Arizona, Missouri, Nebraska, Colorado, Floride, Maryland, Nevada, New York et Dakota du Sud) sur le droit à l'avortement ?

L'un des points forts de cette élection a été que 7 des 10 États ayant organisé des référendums d'initiative populaire ont voté en faveur de la protection du droit à l'avortement. Ces résultats nous montrent que les Américains se sont organisés et rassemblés pour défendre l'autonomie des femmes et leur droit à l'IVG. Ces référendums ont été couronnés de succès. Les électeurs croient massivement que les femmes doivent avoir le choix de disposer de leur corps. Dans les États où ces dispositions ont été rejetées, elles l'ont été de justesse (en Floride, 57 % des électeurs ont soutenu le droit à l'avortement, mais le seuil de 60 %, requis n'a pas été atteint, N.D.L.R.). Mon espoir réside maintenant dans l'adoption de lois protégeant les droits reproductifs. Nous devons mettre un terme aux décès de femme causés par l'absence d'accès aux soins.

Certains États ont approuvé le droit à l'avortement lors de référendums d'initiative populaires, tout en basculant en faveur de Donald Trump. Comment expliquer cette contradiction ?

La majorité des États qui ont lancé ces initiatives en faveur de l'avortement, comme l'Arizona ou le Missouri, ont voté pour protéger ce droit mais ont également voté pour porter Donald Trump à la Maison Blanche. Cela semble contradictoire, sachant que le candi-

dat républicain avait déclaré que, s'il devenait président, il prévoyait d'interdire l'avortement au niveau fédéral. Comment peut-on voter d'une part pour protéger les droits des femmes, et porter d'autre part son suffrage sur un candidat prêt à en finir avec cette liberté ? Il y a là une dissonance cognitive ! Je pense que nous devons reconnaître que dans cette élection, les Américains ont voté en fonction de leurs priorités, même si cela signifiait reléguer les droits des femmes au second rang.

Partagez-vous la crainte de voir Donald Trump faire reculer les droits des femmes et la considération que leur porte la société ?

C'est l'une de mes grandes préoccupations : il a déclaré que s'il était élu président, il voterait pour une interdiction nationale de l'avortement. Son vice-président (Mike Pence, N.D.L.R.) s'est également dit favorable à l'interdiction de l'avortement, de la fécondation in vitro et du contrôle des naissances. Il se peut que Donald Trump décide dans ses cent premiers jours à la Maison Blanche d'adopter par décret l'interdiction de l'avortement à l'échelle nationale ; si c'est le cas tout le travail dans les États aura été vain. Ce serait douloureux pour tous ceux qui ont travaillé si dur depuis les restrictions sur ces droits. Je crains l'impact d'une telle décision sur la vie des Américaines. Au cours des deux dernières années, de nombreuses femmes sont décédées en tentant d'obtenir des soins d'urgence pour des fausses couches en raison de l'interdiction de l'avortement. C'est une situation tragique et mortelle. Le retour de Trump au pouvoir me fait craindre le pire.

Serait-il possible pour lui de rendre l'avortement illégal au niveau national ?

Une chose dont je suis sûre, c'est qu'au cours de son premier mandat, il a tout fait pour revenir sur le droit à l'avortement. Il se sent plus fort que jamais. Il exercera toutes les formes de pouvoir exécutif pour introduire cette interdiction au niveau national, car il l'a promis.

Quel rôle le mouvement féministe pourrait-il jouer en tant que contre-pouvoir pour protéger les droits des femmes ?

Notre fondation NOW continuera à défendre les droits des femmes et à oeuvrer en faveur de l'égalité de genre. Notre travail ne s'arrêtera pas, il se poursuivra jusqu'à ce que les femmes soient en sécurité, qu'elles soient pleinement protégées par la loi américaine et qu'elles jouissent d'une pleine autonomie de leur corps. Nous continuerons à travailler avec le Congrès pour veiller à ce que la législation soit favorable aux droits des femmes et des minorités. Au niveau local aussi nous travaillerons en ce sens avec les États. Il s'agit avant tout d'aller plus loin dans la légalisation de l'avortement et de la protection des femmes. Nous continuerons à collaborer avec des associations qui croient en l'égalité et en la justice.

Cet article est paru dans L'Humanité (site web)

<https://www.humanite.fr/monde/donald-trump/donald-trump-defend-un-systeme-patriarcal-domine-par-les-hommes-blancs>

Documents sauvegardés

LE FIGARO

© 2025 Le Figaro. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20250114-LF-1092*20*21259488267

Nom de la source

Le Figaro

Mardi 14 janvier 2025

Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 25003

Périodicité

Quotidien

• p. 18

• 1406 mots

Couverture géographique

Nationale

Der ; Rencontre

Provenance

France



« Il faut criminaliser l'apartheid de genre pratiqué en Iran et en Afghanistan »

Dans le collimateur du pouvoir théocratique de Téhéran, l'infatigable Narges Mohammadi, 52 ans, poursuit son combat inconditionnel pour les droits des femmes et les droits humains.

Minoui, Delphine

Rien ne l'arrête. Ni les menaces ni le risque de voir sa peine de prison alourdie. Profitant d'une rare permission de sortie pour raison médicale, la militante iranienne et Prix Nobel de la paix Narges Mohammadi multiplie les déclarations contre le port obligatoire du voile et la peine de mort, tout en affirmant son soutien sans relâche au mouvement Femme, Vie, Liberté. Contactée par *Le Figaro* dès sa libération, elle a courageusement répondu par écrit à nos questions entre ses séances de physiothérapie et les visites d'amis, de proches et d'activistes qui défilent quotidiennement dans son appartement téhéranais.

LE FIGARO. - Comment allez-vous ? Où en est votre état de santé ? Et votre moral ?

Narges MOHAMMADI. - Je purge actuellement ma dixième année de prison. J'ai obtenu une autorisation provisoire de sortie en raison d'une lourde opération pour retirer une tumeur dans l'os supérieur de ma jambe droite. Les murs de la prison ne pourront jamais définir les limites de mes actions. Je

milite pour les droits du peuple iranien qui paie au prix fort son engagement pour la démocratie et la liberté, contre l'oppression et la discrimination, la pauvreté et la corruption systémique du régime iranien. Mon devoir est de faire mon possible pour l'aider à accéder au développement, à la prospérité, à une vie décente. Des enfants sont privés d'éducation à cause de la pauvreté. Le taux de chômage est en constante augmentation et la situation économique est alarmante. Nous assistons quotidiennement à des rassemblements de rue et des sit-in de différentes couches de la société réclamant leurs droits. Je continuerai à me battre sans relâche à leurs côtés.

Qu'est ce qui, malgré la prison, motive votre combat et votre détermination ?

Mon activisme date de mes années d'études universitaires. Ma première arrestation remonte à l'époque du mouvement étudiant. Depuis, j'ai été à maintes reprises arrêtée, incarcérée, placée en cellule d'isolement, et j'ai subi des tortures psychologiques, des coups et blessures, du harcèlement, des procès.

NOOSHIN JAFARI/Middle East Images via
AFP

La République islamique viole sans aucun scrupule les droits humains et les droits des femmes. Elle est intrinsèquement incapable d'assumer la liberté, la démocratie et l'égalité des droits. En quarante-six ans de règne, elle a prouvé qu'elle n'était pas non plus apte à se réformer. Sa seule réponse consiste à recourir à la force. Dans de telles circonstances, il est évident qu'en tant que militante, engagée à me battre de manière systématique et collective au sein d'organisations civiles contre les conditions de détention et la peine de mort, j'ai été constamment poursuivie et opprimée par le régime. Malgré mes incarcérations répétées, je n'ai jamais baissé les bras. J'ai même pris la ferme résolution de continuer mon combat avec encore plus de détermination à l'intérieur de la prison : j'y recueille quotidiennement le témoignage de mes codétenues, je documente les tortures physiques, les agressions sexuelles, les exécutions, la mort de certains prisonniers à cause de la privation d'accès aux soins, mais aussi la « torture blanche » (*torture psychologique, NDLR*), à laquelle j'ai même



Documents sauvegardés

consacré un livre qui porte le même nom. Je participe aussi à des sit-in, des lectures, des réunions. À ce jour, j'ai subi neuf procès, dont cinq liés à mes activités à l'intérieur de la prison. En 2020, j'ai même été convoquée devant le tribunal, après avoir été accusée d'organiser des rassemblements joyeux et festifs en prison ! Là encore, j'ai écopé d'une peine supplémentaire et de coups de fouet. Mais pendant toutes mes années d'incarcération, en cellule d'isolement ou dans les sections générales des prisons de Zanjan, Evin ou Qarchak, j'ai toujours refusé de céder. Le régime a aussi bien échoué à faire cesser les protestations de rue et les actions publiques qu'à étouffer la résistance derrière les murs de ses prisons.

Quel impact a eu votre prix Nobel ?

Quand j'ai appris, en prison, que j'étais lauréate, j'ai immédiatement pensé à Mahsa Jina Amini (*étudiante iranienne tuée en septembre 2022 pour un voile mal porté*), à ces rues pleines de manifestants, à ces jeunes tombés sous les balles ou pendus en prison par le régime et je me suis dit que ce prix leur appartenait à tous, à tous ceux qui s'étaient révoltés, à tous les opposants. Le peuple iranien

a pleinement mérité cette reconnaissance internationale. Après le mouvement Femme, Vie, Liberté, ce prix a démontré que le monde entier avait les yeux rivés sur la lutte des femmes iraniennes, qu'il entendait leurs voix. C'était également un message important adressé au régime.

Pourquoi le voile obligatoire, que vous combattez sans relâche, obsède-t-il autant le pouvoir iranien ?

La République islamique a subi un coup

irréversible de la part de la résistance civile des femmes dans les rues du pays. Une résistance soutenue par toute la population. Le voile obligatoire a toujours été un outil efficace au service des régimes religieux, afin d'instaurer la soumission et de perpétuer la répression dans la société. De mon point de vue, une société dont la moitié de la population est soumise au pouvoir d'un État religieux par le biais du hijab obligatoire a un lien intrinsèque à la servilité. À mon avis, le face-à-face musclé du régime avec les femmes au sujet du hijab obligatoire ne concerne pas uniquement un code vestimentaire ou je ne sais quelle prescription religieuse, mais a pour but leur assujettissement et la pérennisation de la dictature religieuse.

À l'inverse de leurs aînés, qui ont cru aux réformes de l'intérieur, les jeunes Iraniens aspirent à un changement de régime. Comment y aboutir ?

La République islamique est une dictature religieuse. Ses quarante-six ans de pouvoir démontrent clairement son opposition à la démocratie, à la liberté d'expression et d'opinion, aux droits humains, aux droits des femmes, à l'environnement. Je crois à la transition afin de dépasser la République islamique en tant que théocratie autoritaire. Pour mettre l'Iran sur la voie de la démocratie, nous avons besoin d'une société civile puissante. Cela fait plusieurs décennies que différentes organisations civiques indépendantes ont vu le jour et s'activent, mais elles sont sévèrement réprimées par le régime. Mon objectif est de soutenir l'activité des institutions civiles et indépendantes au sein desquelles les citoyens peuvent exercer leur pouvoir.

Vous êtes une militante acharnée con-

tre l'apartheid de genre. Pourquoi est-il si important qu'il soit reconnu comme un crime universel ?

C'est un fléau récurrent au Moyen-Orient. La condition des femmes en Afghanistan et en Iran offre au monde entier une image claire du concept de l'apartheid de genre. Sa criminalisation permettrait non seulement aux femmes de mettre fin à l'oppression, à la ségrégation et à la paupérisation dont elles sont victimes, mais elle paralyserait aussi l'une des ailes des régimes religieux autoritaires. La réalisation des droits humains est la condition sine qua non pour garantir la solidité de la démocratie. Nous avons besoin d'une institution civile puissante, active à l'intérieur du pays dans le domaine des droits humains et soutenue efficacement par les instances internationales. Les Nations unies et les organisations internationales des droits humains auront un rôle important à jouer. L'Iran est un pays apte aux révoltes. Au cours des dernières décennies, d'importants soulèvements sociaux dans divers domaines y ont suscité des mutations intellectuelles, politiques, sociales et culturelles. Ces mouvements auront un rôle décisif à jouer dans le processus de transition pour dépasser la République islamique et pour la réalisation de la démocratie. Ils doivent donc être pris en considération.

La récente chute de Bachar el-Assad en Syrie vous donne-t-elle de l'espoir pour l'Iran ?

La chute de Bachar el-Assad a une nouvelle fois illustré la fin d'un dictateur au Moyen-Orient. La région n'est pas étrangère à l'arrivée au pouvoir et à la chute des tyrans, mais ce cas précis revêt une signification toute particulière pour les Iraniens puisque le despote syrien

Documents sauvegardés

était également soutenu par la République islamique. Aux yeux de la population iranienne, la débâcle d'Assad, après la fragilisation des proxies de la République islamique dans la région, est un signe... Le chemin qui se dessine devant nous est semé d'embûches, mais animé par l'espoir et l'amour de la vie.

Illustration(s) :

« Une société dont la moitié de la population est soumise au pouvoir d'un État religieux par le biais du hijab obligatoire a un lien intrinsèque à la servilité » , explique Narges Mohammadi (ici, le 18 décembre 2024, à Téhéran).

.

Note(s) :

dminoui@lefigaro.fr

Documents sauvegardés

Le Point

© 2025 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20250213-POR-27305038lpw

Nom de la source

Le Point.fr

Jeudi 13 février 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202502 •

1383 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Mariage, héritage, polygamie : ce qu'attendent les Marocaines de la réforme du Code de la famille

De notre correspondante à Rabat, Yasmine Tijani

Le Maroc s'apprête à réformer son Code de la famille. Entre avancées attendues et résistances, le pays est à un tournant décisif vers l'égalité hommes-femmes.

« Pour l'instant, nous n'avons que des propositions générales, aucun texte législatif concret », nuance Nouzha Skalli, ancienne ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, aujourd'hui présidente du Think-Tank AWAL, dans un entretien accordé au Point Afrique. « Il est évident que les fatwas émises par le Conseil supérieur des oulémas, instance religieuse chargée de vérifier la conformité des réformes avec la loi islamique, ne répondent pas à nos attentes. Et encore moins à celles de Sa Majesté le roi, président de ce Conseil en sa qualité de Commandeur des croyants. » Un constat clair, qui souligne un défi majeur : garantir aux femmes marocaines des droits à la hauteur de leurs aspirations.

Seulement, le Maroc est-il prêt à franchir une nouvelle étape vers l'égalité entre les hommes et les femmes ? Si des avancées ont été réalisées, une large partie de la population estime que les inégalités de genre persistent. Selon une note du Haut-Commissariat au plan (HCP), près de six Marocains sur dix considèrent que l'égalité entre les sexes

n'est pas pleinement atteinte. En effet, 63,3 % des femmes jugent qu'elles ne bénéficient pas des mêmes droits que les hommes. Héritage, mariage des mineures, polygamie... autant de batailles encore à mener pour celles qui revendiquent une réforme en profondeur.

C'est dans ce contexte que le royaume engage une nouvelle révision du Code de la famille, un texte clé encadrant les droits des femmes et des familles. Adoptée en 1958 et révisée en 2004, la Moudawana avait marqué une avancée majeure. Mais après vingt ans, la société a évolué et de nouvelles attentes émergent.

À LIRE AUSSI

Rita El Khayat sur le Code de la famille au Maroc : « Le véritable danger réside dans les forces rétrogrades »

Une réforme attendue, un débat intense

Le besoin de réforme s'est imposé progressivement, mais c'est le 30 juillet 2022 qui a marqué un tournant dé-

cisif. Dans un discours fondateur, le roi Mohammed VI a appelé à une refonte complète et équilibrée du Code de la famille. Son appel a entraîné une mobilisation immédiate des institutions. En septembre 2023, il a renforcé cet engagement par une lettre officielle fixant une feuille de route précise. Une instance spéciale a alors été créée pour mener une consultation inclusive, impliquant juristes, experts, associations et citoyens.

Après plusieurs mois de débats, 139 propositions d'amendements ont été formulées. Mariage des mineures, héritage, polygamie, garde des enfants..., chaque sujet a été minutieusement examiné. Parmi les évolutions envisagées : le mariage serait mieux encadré, avec un âge légal fixé à 18 ans, sauf exception strictement limitée à 17 ans. Concernant la polygamie, les conditions seraient renforcées, rendant obligatoire le consentement explicite de la première épouse. Le divorce, lui, serait simplifié grâce à des procédures de médiation et des délais judiciaires raccourcis pour éviter les longues batailles devant les tri-



Documents sauvegardés

bunaux.

Les droits des femmes bénéficieraient d'une meilleure protection, notamment par la reconnaissance du travail ménager et la garantie de la garde des enfants après divorce, y compris en cas de remariage. Autre avancée majeure : la garde et la tutelle des enfants deviendraient partagées, et les règles autour de la pension alimentaire seraient clarifiées afin d'accélérer les décisions de justice. Des solutions équilibrées pourraient être proposées sur des sujets sensibles comme la filiation hors mariage et l'héritage.

Avant leur adoption au Parlement, une étape clé était nécessaire : leur présentation officielle à la plus haute autorité de l'État. Ainsi, le 23 décembre 2024, une réunion décisive au Palais royal de Casablanca a permis de soumettre les propositions au souverain. À cette occasion, un message fort a été adressé au Conseil supérieur des oulémas : l'Ijtihad doit accompagner l'évolution du Maroc plutôt que freiner le progrès.

À LIRE AUSSI

[Droits des femmes : « Pourquoi il y a un paradoxe marocain »](#)

Tradition et modernité en tension

Le Conseil supérieur des oulémas, autorité religieuse de référence, joue un rôle central dans cette réforme en veillant à la conformité des propositions aux principes de la Charia. Cependant, les débats sur la filiation et l'héritage révèlent la difficulté de concilier attentes sociales et normes religieuses.

« Chaque réforme du Code de la famille pose un défi unique : celui de respecter l'essence des principes religieux tout en

intégrant les évolutions sociales. C'est une gymnastique juridique et théologique qui nécessite beaucoup de subtilité », affirme Oumayma Achour, professeure à l'université Mohammed V de Rabat.

À LIRE AUSSI

[Maroc : pourquoi l'inégalité homme-femme devant l'héritage doit cesser](#)

Nouzha Skalli rappelle les fondements de cette réforme, soulignés à plusieurs reprises par le roi : accompagner les mutations de la société marocaine, aligner le Code sur la Constitution de 2011 et les engagements internationaux du Maroc, notamment la Cedaw et la CDE. « La méthodologie définie par le roi repose sur une approche participative et des consultations pour recueillir les doléances et propositions, notamment des mouvements en faveur des droits des femmes et des enfants », explique-t-elle.

L'interdiction du mariage des mineures et le renforcement des lois contre la polygamie figurent parmi les mesures les plus attendues par la société civile. Depuis 2004, l'âge légal du mariage est fixé à 18 ans, mais des dérogations existent. La réforme propose de les limiter aux filles de 17 ans.

« Une fille de moins de 18 ans n'a ni l'âge ni la maturité nécessaires pour prendre des décisions engageant toute sa vie », souligne Nouzha Skalli. Outre les conséquences psychologiques et économiques, le mariage des mineures met fin à l'éducation des jeunes filles. Pourtant, selon elle, un consensus semblait se dégager sur son abolition.

L'héritage, quant à lui, reste un point particulièrement sensible. Les militantes

féministes dénoncent notamment la règle du Taâsib (agnation), qui favorise les hommes au détriment des femmes.

« L'héritage n'est pas seulement une question économique, c'est une reconnaissance sociale des femmes. Le modèle actuel les place encore dans une position secondaire », insiste Saida El Idrissi, activiste des droits des femmes.

À LIRE AUSSI

[Maroc : les chemins complexes du statut des femmes](#)

Une opposition politique et sociale persistante

Après une décennie sous la gouvernance d'une coalition conservatrice, le Maroc voit émerger un gouvernement moderniste, porteur d'une chance historique de transformation. Mais la réforme du Code de la famille se heurte à des résistances politiques et sociales.

Si plusieurs partis de gauche se montrent enclins à soutenir une réforme en profondeur, le Parti de la justice et du développement (PJD), de tendance islamiste, s'oppose farouchement aux changements proposés.

« Nous sommes confrontés à une vision figée, fondée sur une application rigide du fiqh, sans considération pour les défis actuels. Ce n'est pas la religion qui freine l'égalité des sexes, mais des interprétations passéistes et dépassées », critique Nouzha Skalli.

Perdant du terrain sur la scène politique, le PJD cherche désormais à mobiliser autour de la défense des « valeurs traditionnelles ».

« C'est leur dernier levier politique, explique Saida El Idrissi. Les islamistes

Documents sauvegardés

cherchent à rallier des soutiens en politisant un débat qui devrait pourtant dépasser les clivages idéologiques. »

Cette opposition illustre un choc entre deux visions du Maroc : celle d'un pays résolument tourné vers la modernité, et celle d'une frange de la société qui craint de perdre ses racines culturelles et religieuses.

À LIRE AUSSI

[Maroc : jusqu'où ira la réforme du Code de la famille ?](#)

« Le Maroc change, ses femmes et ses jeunes aussi. Mais les institutions peinent à suivre »

Si certaines avancées ont été saluées, elles sont jugées insuffisantes par une partie de la société civile. « Le Maroc change, ses femmes et ses jeunes aussi. Mais les institutions peinent à suivre. Cela risque d'alimenter un sentiment de frustration et d'injustice chez une grande partie de la population », déplore Sanaa El Aji El Hanafi, sociologue.

Au-delà des réformes juridiques, le mouvement féminin appelle à un véritable changement culturel.

À LIRE AUSSI

[Asma Lamrabet : « la question des femmes est l'otage de la dialectique tradition-modernité »](#)

« Le chemin de la réforme ne passe pas uniquement par les textes juridiques. Il faut aussi transformer les mentalités, éduquer les jeunes générations à l'égalité et au respect mutuel », insiste Oumayma Achour.

Le texte final, attendu dans les prochains mois, devra trancher entre

modernité et tradition. Reste à voir si la société marocaine est prête à faire ce grand saut vers l'égalité.

Cet article est paru dans **Le Point.fr**

http://www.lepoint.fr/afrique/mariage-heritage-polygamie-ce-qu-attendent-les-marocaines-de-la-reforme-du-code-de-la-famille-13-02-2025-2582358_3826.php

Documents sauvegardés

L'Humanité

© 2024 L'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itéc-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240926-HUW-026

Nom de la source

L'Humanité (site web)

Jeudi 26 septembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

L'Humanité (site web) • 1184

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Au Sénégal, la double peine des victimes de viol

Benjamin König

Dans un pays où l'IVG reste strictement interdite, même en cas de viol, un nouveau rapport de la Fédération internationale des droits humains pointe l'inertie des autorités. Et met en lumière le combat des féministes sénégalaises.

Des témoignages à glacer le sang. À Dakar, Rufisque ou Touba et partout au Sénégal, ces jeunes filles - 13, 15 ou 18 ans - violées par un enseignant ou un ami de la famille se retrouvent enceintes, sans possibilité d'avortement. Celui-ci est interdit au Sénégal, même en cas de viol, au mépris des engagements du pays. Combien sont-elles ? « Les chiffres sont seulement des estimations, car aucune enquête n'est menée. Mais si on lit la presse sénégalaise, les viols, IVG clandestines ou infanticides, c'est tous les jours... » témoigne Fatou Sow, sociologue féministe sénégalaise.

Une chose est sûre : la cote d'alerte est atteinte. C'est ce signal d'alarme que tire un rapport de la Fédération internationale des droits humains (Fidh), publié ce 26 septembre. Un travail réalisé en lien avec quatre associations sénégalaises partenaires de la fédération.

« Il existe une résistance sociale à ce sujet »

Selon son autrice, Alice Bordaçarre, responsable du bureau Droits des femmes et égalité de genre, « nous avons entrepris ce rapport car les défenseurs des droits humains sur place nous ont alertés. Il est important de dire qu'en dix ans, la situation s'est aggravée ».

Dix ans après un premier rapport sur le sujet et vingt ans après que le Sénégal a ratifié le protocole de Maputo, en 2004, « le grand texte africain sur les droits des femmes », précise Alice Bordaçarre. Hélas, le constat est accablant : le Sénégal ne respecte pas cet engagement.

« Les femmes ont l'obligation de poursuivre leur grossesse quand elle est issue d'un viol, ou risquent leur vie en avortant de manière dangereuse et se retrouvent en prison après avoir avorté », résume le rapport. « Il existe une résistance sociale à ce sujet. Le débat s'ouvre, mais nous n'arrivons pas à faire prendre la décision par les autorités que les femmes ont le droit de disposer de leur corps », analyse Fatou Sow.

Aucuns chiffres officiels sur la question des violences sexuelles

Au-delà d'une société sénégalaise où la question du viol, de l'avortement - et souvent de la sexualité en général - est taboue, la responsabilité première in-

combe aux autorités du pays. À propos des violences sexuelles, il n'existe tout simplement aucun chiffre officiel, aucune enquête.

Le rapport de la Fidh évoque un chiffre, pour 2019, de plus de 1 200 viols annuels, mais sans le sourcer. « C'est un minimum, estime Alice Bordaçarre. Il n'y a pas de chiffre de plaintes enregistrées, et l'on sait pourtant qu'une minorité de victimes parviennent à déposer plainte... »

Plus grave : l'avortement est puni, via l'article 305 du Code pénal, de deux ans de prison. Même en cas de viol, donc. « Vingt pour cent des femmes incarcérées au Sénégal le sont pour ce motif. Les victimes de viol qui ont dû avorter sont mises en prison ! » pointe l'autrice du rapport.

Des autorités tout sauf coopératives

Les autorités ne se montrent pas coopératives, tenant souvent des propos culpabilisants envers les femmes. En décembre 2023, le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants avait affirmé clairement : « On ne va pas avancer sur le protocole de Maputo. Ce n'est pas le moment. Il y a des enjeux énormes qui risquent de déstabiliser notre société. L'enjeu, c'est



Documents sauvegardés

de consolider l'équilibre sociétal et de s'assurer que les filles ne vont pas faire n'importe quoi. »

Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, en mars, le ministère n'a comme prérogative que la famille. Exit les femmes. « Les droits des femmes sont loin d'être sa priorité », souffle Fatou Sow.

Ces dernières années, pourtant, plusieurs affaires sordides ont bouleversé la société sénégalaise. En 2019, trois cas de viol, dont deux suivis de meurtres, ont forcé l'État à réagir : une loi a été adoptée en 2020 pour criminaliser le viol, qui relevait jusque-là du simple délit. « Les peines sont lourdes... quand elles sont appliquées », témoigne Fatou Sow.

Des attaques financées par la droite trumpiste ou la Russie

A contrario, une véritable offensive réactionnaire s'attaque, comme ailleurs, aux droits des femmes. Elle mêle « fondamentalismes, nationalismes et extrême droite », pointe le rapport. Celui-ci cite l'ONG islamique et intégriste Jamra, qui s'en prend aux féministes dans un délire complotiste mêlant franc-maçonnerie, homosexualité et théorie du « dépeuplement africain ». D'autres attaques sont financées par l'extrême droite trumpiste ou la Russie.

« Il est dangereux de défendre les droits des femmes au Sénégal », avance Alice Bordaçarre. Malgré cela, « de nombreuses associations et des collectifs féministes se sont constitués récemment », rappelle Fatou Sow, qui témoigne de la vitalité du mouvement : « J'ai confiance, car les gens poussent et le débat existe, y compris au sein de la communauté musulmane. »

Les législatives anticipées se tiendront le 17 novembre

Élu le 25 mars 2024, le nouveau président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, a dissous l'Assemblée nationale, le 13 septembre, et convoqué des législatives anticipées afin d'obtenir une majorité pour le gouvernement, dirigé par Ousmane Sonko. Jusque-là, l'Hémicycle était dominé par les députés de l'APR, la coalition de l'ancien président Macky Sall. À deux jours de la date limite de dépôt des candidatures, les principaux partis ont acté leur stratégie. L'APR a fait alliance avec le PDS, le parti de l'ancien président Abdoulaye Wade (2000-2012). Le parti du nouvel exécutif, les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef), concourra seul et fait figure de favori. Les 165 députés sont élus selon un système hybride qui mélange liste majoritaire et proportionnelle pluri-nominale.

Élu le 25 mars 2024, le nouveau président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, a dissous l'Assemblée nationale, le 13 septembre, et convoqué des législatives anticipées afin d'obtenir une majorité pour le gouvernement, dirigé par Ousmane Sonko. Jusque-là, l'Hémicycle était dominé par les députés de l'APR, la coalition de l'ancien président Macky Sall. À deux jours de la date limite de dépôt des candidatures, les principaux partis ont acté leur stratégie. L'APR a fait alliance avec le PDS, le parti de l'ancien président Abdoulaye Wade (2000-2012). Le parti du nouvel exécutif, les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef), concourra seul et fait figure de favori. Les 165 députés sont élus selon un système hybride qui mélange liste majoritaire et proportionnelle pluri-

nominale.

Élu le 25 mars 2024, le nouveau président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, a dissous l'Assemblée nationale, le 13 septembre, et convoqué des législatives anticipées afin d'obtenir une majorité pour le gouvernement, dirigé par Ousmane Sonko. Jusque-là, l'Hémicycle était dominé par les députés de l'APR, la coalition de l'ancien président Macky Sall. À deux jours de la date limite de dépôt des candidatures, les principaux partis ont acté leur stratégie. L'APR a fait alliance avec le PDS, le parti de l'ancien président Abdoulaye Wade (2000-2012). Le parti du nouvel exécutif, les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef), concourra seul et fait figure de favori. Les 165 députés sont élus selon un système hybride qui mélange liste majoritaire et proportionnelle pluri-nominale.

Cet article est paru dans L'Humanité (site web)

<https://www.humanite.fr/monde/droits-des-femmes/au-senegal-la-double-peine-des-victimes-de-viol>

Documents sauvegardés

LE PROGRÈS

© 2025 Le Progrès. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250308-PR-700e4ba190994ea6b09f90926bef6607

Nom de la source

Le Progrès (Lyon)

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Lyon, Auvergne-Rhône-Alpes, France

Samedi 8 mars 2025

Le Progrès (Lyon)

• p.
FORZ14,GIER14,SETI14,ROA
N14

• 811 mots

Page
gier14Page
seti14Page
roan14

Journée des droits des femmes

Sa sœur avocate est détenue en Tunisie : « Sonia, les rats, les cafards... »

Marie Perrin

« Je sais que ma sœur va mourir en détention ». Le témoignage est effroyable. Sonia Dahmani, avocate emprisonnée par le régime tunisien, vit l'horreur. Malade de la gale, léchant les murs de son cachot pour s'hydrater. À l'occasion de la Journée des droits des femmes, les avocats stéphanois relaient l'appel au secours.

Mai 2024, Tunis. Des hommes encagoulés défoncent la porte. Ils cherchent Sonia Dahmani. Sa sœur, Ramlah, s'en souvient. Douleurusement. « On s'était réfugiées dans les toilettes. Ils l'ont kidnappée. La dernière chose qu'elle m'a dite en femme libre, c'est : "Je suis partie pour longtemps, fais en sorte que je ne sois pas oubliée..." »

« Quand j'en parle, je pense au film Midnight Express »

Depuis, Ramlah sillonne le monde. Jeudi au siège de l'ONU à Genève. Vendredi à Saint-Étienne, invitée par l'Ordre des avocats dans le cadre de la Journée des droits des femmes. Le bâtonnier François Paquet-Cauet avait choisi l'an dernier Simonne « avec deux n » Levailant, avocate stéphanoise juive et résistante. Il met en lumière cette année Sonia Dahmani, avocate tunisienne qui vit depuis presque un an l'horreur dans les

geôles tunisiennes.

Inlassablement, Ramlah raconte sa sœur. Souvent en pleurant. « Plus je témoigne, plus c'est difficile de faire connaître son calvaire ». Sonia Dahmani était une quinqu rayonnante. Brune, pimpante, soignée. Elle est aujourd'hui un fantôme. Cheveux blancs, longs, infesté de poux. « Quand j'en parle, je pense au film Midnight Express. Il y a cette cellule, cinq femmes, Sonia, les rats, les lézards et les cafards... ».

On sait qu'à Saint-Étienne, une avocate a obtenu la condamnation du centre pénitentiaire de La Talaudière pour « conditions de détention indignes ».

« En Tunisie, c'est la double peine pour les femmes »

Mais la Tunisie a, d'après Ramlah Dahmani, basculé dans une autre dimension. « Il faut que vous sachiez ce qui se passe à une heure et demie d'ici. Sonia est malade de la gale. Pour faire ses be-

« Sonia Dahmani était une quinqu rayonnante. Elle est aujourd'hui un fantôme », témoigne sa sœur. Photo Marie Perrin

soins, elle n'a qu'un trou dans le sol. Et elle ne peut pas s'accroupir car elle a été opérée des genoux. Elle n'a pas le droit de se couper les ongles. Alors, elle ronge ceux de ses mains ». Ceux des pieds continuent à pousser. Le crime commis par l'avocate ? Avoir voulu dénoncer. La situation dans le pays, le racisme, les migrants, les conditions de détention.

« Sonia, c'est le "décret 54". Un décret présidentiel extrêmement liberticide, que le pouvoir utilise pour faire taire les voix dissidentes ». Par exemple, deux ou trois ans de prison pour un simple « like » sur Facebook qui a déplu.

Sonia a parlé. Et en plus, Sonia est une femme. « En Tunisie, c'est la double peine. Les femmes ne font pas partie



Documents sauvegardés

de la société. On les camoufle, on les cache, on les détruit ». Et pourtant. La révolution du jasmin de 2010 ? Les progrès impulsés par Habib Bourguiba en termes d'égalité hommes femmes ? « Le pays a reculé, le gouvernement actuel est l'un des plus répressifs qu'on ait connus. Certains regrettent même le dictateur déchu Ben Ali... ».

« Sa santé se dégrade, son corps la lâche »

Ramlah continue en France le combat qu'elle ne peut plus mener en Tunisie. Trop dangereux. Les deux sœurs arrivent encore à échanger, par avocats interposés. Lueurs d'espoir. « Elle ne lâche pas. Elle continue depuis sa cellule, à travers moi, à dénoncer les conditions de détention en Tunisie ». Et mauvaise nouvelle. Sonia a été violée par une gardienne lors d'une fouille à nu. Sonia a dû lécher les murs de son cachot pour éviter la déshydratation. « Sa santé se dégrade, son corps la lâche. Je sais que, si on ne fait rien, ma sœur va mourir en détention ».

Oui, mais faire quoi ? Alerter la presse. « Je continuerai à faire autant de bruit que possible pour qu'on ne l'oublie pas ». Mobiliser les politiques. « Dites à vos élus que le pouvoir tunisien est devenu fou, qu'il ne faut pas le financer. Il suffirait qu'un prisonnier politique meure en prison pour que les autres sortent. Je voudrais juste que ce ne soit pas ma sœur... ».

On peut aussi, en cette Journée des droits des femmes, parler. De ces Afghanes ou Iraniennes, emmurées vivantes dans l'obscurantisme. De ces Américaines qui, dans « la plus grande démocratie du monde », doivent se battre pour conserver leur droit à l'avorte-

ment. Et de Sonia Dahmani, l'avocate au franc-parler. Qui attend encore trois procès. Soit trente-cinq ans possibles de prison, dans un pays qui ne pratique pas la confusion des peines.

Documents sauvegardés



© 2024 La Croix. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240519-LCB-050

Nom de la source

La Croix (site web)

Dimanche 19 mai 2024

Type de source

Presse • Presse Web

La Croix (site web) • 965 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Les Iraniennes de nouveau traquées par les autorités

Tooba Moshiri, correspondant à Téhéran (Iran)

Parallèlement aux arrestations intempestives de militantes des droits des femmes à travers tout le pays, la police des mœurs a repris son harcèlement des Iraniennes « mal voilées ». Ces dernières, même arrêtées, emprisonnées et condamnées, tiennent bon et refusent de revenir en arrière.

Loin de Téhéran, dans les provinces plus éloignées de la capitale, les forces de sécurité arrêtent à nouveau, tranquillement et discrètement, des militantes des droits des femmes. Certaines sont interpellées en groupes, d'autres seules, une manière de dissuader les partisans du mouvement « Femmes, vie, liberté ».

Ces derniers jours, onze Iraniennes ont ainsi été poursuivies et condamnées au total à plus de soixante ans de prison, dans la province de Gilan, sur la mer Caspienne. Ailleurs dans le pays, comme à Babol, Ispahan, Chiraz et Sanandaj, des Iraniennes ont aussi été arrêtées pour « propagande et action contre le régime ». Fin mars, Roya Zak-eri, une militante détenue à Tabriz pour avoir protesté contre le hijab obligatoire, a même été internée dans un hôpital psychiatrique sur ordre du juge, ce qui a

provoqué l'effroi sur les réseaux sociaux.

Sans mandat, ni explications

Afsaneh Etemadi a encore la voix qui tremble quand elle raconte son interpellation par les forces de sécurité l'été dernier. Originaire de Babol (au nord-est de Téhéran), cette Iranienne de 30 ans n'imaginait pas une seconde qu'elle pourrait subir une descente de police et même être arrêtée, des mois après les manifestations qui ont secoué tout le pays. « Plusieurs hommes armés, accompagnés d'une femme, tous masqués et avec des casquettes, ont fait irruption chez moi et ont commencé à rassembler mes affaires sans mandat ni explication », se souvient la trentenaire aux cheveux très courts et lunettes rondes.

« Ils ont pris mon téléphone, mon ordinateur, mes livres, tout ce qui leur tombait sous la main. Ils m'ont également dit que je devais venir avec eux pour tirer ma situation au clair. Quelqu'un filmait tout, et la moindre objection de ma part me valait plus de violence », ajoute-t-elle. Après des jours d'interrogatoire et de détention à l'isolement, Afsaneh est condamnée à six ans de prison pour « appartenance à un groupe et action contre la sécurité na-

tionale », sans qu'un avocat soit présent pendant l'audience.

Des jugements politiques influencés par des « experts »

La militante comprend qu'elle a été arrêtée pour avoir produit des contenus sur les droits des femmes et pour avoir appartenu à un groupe de discussion sur Telegram. Même si elle affirme que le contenu des messages était pacifique et inoffensif, toutes les abonnées de cette chaîne Telegram ont été arrêtées et poursuivies, quelle que soit leur activité. « L'intimidation » est l'un des outils les plus importants du jeu de la République islamique, explique Afsaneh Etemadi, consciente que sa condamnation envoie un message de menace aux autres activistes. Même si son affaire est encore en appel, la jeune femme, qui a consulté plusieurs avocats, ne croit pas à une suspension de peine.

Un point de vue partagé par Ehsan Afrouzi. Cet ancien juge a présidé plusieurs cours dans tout le pays, avant d'être écarté du tribunal révolutionnaire parce qu'il ne coopérait pas assez avec les services de renseignement et les forces de sécurité. « Contrairement ce que dit la loi, les juges ne sont pas l'autorité principale pour les affaires poli-



Documents sauvegardés

tiques. Un membre du système de sécurité, généralement appelé "expert", peut directement influencer le jugement. Même en appel, cette personne a tout pouvoir et peut décider de l'évolution du dossier. » Cette pression exercée sur les juges est une pratique courante dans les tribunaux iraniens, ajoute Ehsan Afrouzi, et sape le travail de défense des avocats.

Mais, depuis quelques jours, ces arrestations de femmes ne sont plus l'apanage des seules forces de sécurité et ne se déroulent plus dans le secret. Depuis que l'ayatollah Khamenei a demandé, dans son discours prononcé à la fin du Ramadan, d'appliquer plus strictement la loi contre les femmes non voilées dans les espaces publics, la police des mœurs a refait son apparition dans les rues d'Iran, avec des arrestations, y compris violentes, de femmes ne respectant pas le code vestimentaire islamique.

Certaines ont ainsi été embarquées de force par des policiers, qui leur ont fait traverser la ville, ou les ont détenues le temps d'obtenir un engagement écrit assurant qu'elles porteraient le hijab. D'autres ont été emmenées au poste, et en cas d'opposition trop virulente, envoyées en prison.

Le foulard autour du cou

À Amol, une ville située à quelques dizaines de kilomètres de l'endroit où Afsaneh a été arrêtée, la police des mœurs, très présente, arrête ainsi les jeunes filles en public. La camionnette, généralement escortée d'une moto et d'une voiture de police, est accompagnée d'un agent de sécurité en civil. Il y a une semaine, alors qu'elle attendait d'être servie dans son café préféré, Asal Razavi, 21 ans, a été arrêtée par la police

avec trois autres jeunes filles lors d'une descente de police. « Depuis, je garde mon foulard autour du cou pour pouvoir le mettre sur ma tête en cas de besoin, explique-t-elle en montrant son étole rouge. Je ne veux pas avoir encore des ennuis. Ils m'ont fait perdre du temps et m'ont stressée. » « Mais je ne veux pas non plus retourner en arrière et garder un voile sur la tête tout le temps », ajoute-t-elle.

Pour la jeune femme, les autorités doivent changer de cap sur le port obligatoire du hijab puisque, comme elle, les Iraniennes n'abandonneront pas leur combat, et leurs avancées, aussi minimes soient-elles, permises par le mouvement « Femme, vie, liberté ». Asal Razavi voit plutôt l'arrestation de femmes mal voilées comme l'une des dernières tentatives de la République islamique - vaines - de briser la résistance populaire. Si les partisans du régime saluent cette sévère répression des opposants, les Iraniennes montrent chaque jour qu'elles ne se laisseront pas faire.

Cet article est paru dans La Croix (site web)

<https://www.la-croix.com/international/l-es-iraniennes-de-nouveau-traquees-par-les-autorites-20240519>

Documents sauvegardés



© 2024 Libération. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itéc-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20240625-LIF-098

Nom de la source

Libération (site web)

Mardi 25 juin 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Libération (site web) • 921
mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Durant les vacances d'été, la dangereuse recrudescence de l'excision des petites filles

Les mutilations génitales sont un crime puni par la loi française. Mais pour les autorités, encore faut-il avoir connaissance de ces pratiques souvent commises à l'étranger pendant l'été. Informer, prévenir et communiquer sur les risques encourus doit être une priorité pour lutter contre cet acte de barbarie, estiment les membres de la délégation aux droits des femmes du Sénat.

Chaque année, des milliers de petites filles françaises reviennent de leurs grandes vacances mutilées, après une visite dans un pays où vit une partie de leur famille, un pays qui pratique une barbarie encore à l'oeuvre au XXI^e siècle : l'excision.

D'après les derniers chiffres de l'Unicef de mars 2024, à l'échelle mondiale, plus de 230 millions de filles et de femmes en vie aujourd'hui ont subi des mutilations génitales féminines, soit 30 millions de victimes survivantes supplémentaires par rapport aux données publiées il y a huit ans. C'est environ une femme sur vingt dans le monde qui est concernée.

La majorité des cas se concentre sur le continent africain, avec 144 millions recensés, principalement dans l'est et

l'ouest de l'Afrique (Sénégal, Mauritanie, Mali, Côte-d'Ivoire), suivi par l'Asie avec 80 millions et le Moyen-Orient avec 6 millions. Avec une tendance inquiétante : celle de la précocité de ces mutilations qui concernent des filles de plus en plus jeunes, parfois avant leur cinquième anniversaire.

De quoi parlons-nous exactement ? Car, oui, il faut mettre des mots sur cette barbarie. L'excision consiste à couper, à l'aide d'une lame de rasoir et sans aucune forme d'anesthésie, la partie externe du sexe féminin : le clitoris et les lèvres de la vulve. Une petite fille est excisée toutes les six minutes dans le monde... Il faut se figurer l'atrocité de la douleur, le psycho-traumatisme à vie et les multiples complications sanitaires que rencontrent ces filles mutilées, parfois âgées de quelques années seulement, parfois adolescentes, à l'aube de leur vie de femme.

Une mutilation à vie

Alors, que faisons-nous aujourd'hui, collectivement, pour arrêter cette barbarie ? Que faisons-nous pour protéger ces petites filles d'une douleur indicible, d'une mutilation à vie et parfois de la mort, une mort atroce par hémorragie ?

L'excision est bien sûr un crime puni par

la loi française qui protège tous les enfants qui vivent en France, quelle que soit leur nationalité, et qui s'applique pour les mutilations commises en France comme à l'étranger. Le code pénal prévoit de lourdes peines d'emprisonnement pour les auteurs de mutilation et pour les responsables de l'enfant mutilé. La loi punit également l'incitation à subir ou à commettre une mutilation sexuelle. Mais, pour que ces crimes soient punis, encore faut-il en avoir connaissance.

C'est pourquoi, la question de la prévention et de l'information est primordiale pour parvenir à sortir l'excision des ténèbres du cercle familial.

Mission de prévention et de contrôle

Aujourd'hui, nous, sénatrices et sénateurs de la délégation aux droits des femmes, exigeons d'abord la mise en oeuvre, dans l'ensemble des écoles et pour tous les élèves concernés, des séances obligatoires d'éducation à la vie affective et sexuelle en y intégrant une information spécifique sur l'interdiction par la loi des mutilations sexuelles féminines et sur les risques liés à ces pratiques. Toujours à l'école, la médecine scolaire, par le biais de ses infirmières, a une véritable mission de



Documents sauvegardés

prévention et de contrôle.

Nous demandons également que le gouvernement communique, à l'approche des vacances d'été, sur les risques judiciaires encourus par toute personne ayant autorité sur une mineure et qui se rendrait coupable ou complice de la commission du crime de mutilation.

Enfin, nous souhaitons que la France continue à endosser un rôle moteur en matière de plaidoyer international sur le sujet des mutilations sexuelles féminines.

Pour que plus aucune jeune fille ne rentre mutilée à vie de ses vacances d'été, nous devons réaffirmer la barbarie de ces pratiques criminelles, communiquer sur les risques liés à ces mutilations et sur les peines encourues par ceux qui s'en rendraient coupables.

Signataires : Dominique Vérien sénatrice de l'Yonne, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, Marie-Do Aeschlimann sénatrice des Hauts-de-Seine, Jocelyne Antoine, sénatrice de la Meuse, Jean-Michel Arnaud sénateur des Hautes-Alpes, Annick Billon sénatrice de la Vendée, Hussein Bourgi sénateur de l'Hérault, Colombe Brossel sénatrice de Paris, Samantha Cazebonne sénatrice représentant les Français établis hors de France, Evelyne Corbière Naminzo sénatrice de la Réunion, Laure Darcos sénatrice de l'Essonne, Agnès Evren sénatrice de Paris, Gilbert Favreau sénateur des Deux-Sèvres, Bernard Fialaire sénateur du Rhône, Béatrice Gosselin sénatrice de la Manche, Véronique Guillotin sénatrice de la Meurthe-et-Moselle, Loïc Hervé sénateur de la Haute-Savoie, Micheline Jacques sénatrice de Saint-Barthélemy, Lauriane Josende sénatrice des

Pyrénées-Orientales, Else Joseph sénatrice des Ardennes, Marc Laménie sénateur des Ardennes, Annie Le Houerou sénatrice des Côtes-d'Armor, Marie-Claude Lermytte sénatrice du Nord, Marie Mercier sénatrice de la Saône-et-Loire, Brigitte Micouveau sénatrice de la Haute-Garonne, Marie-Pierre Monier sénatrice de la Drôme, Guylène Pantel sénatrice de la Lozère, Marie-Laure Phinéra-Horth sénatrice de la Guyane, Olivia Richard sénatrice représentant les Français établis hors de France, Marie-Pierre Richer sénatrice du Cher, Laurence Rossignol sénatrice du Val-de-Marne, Elsa Schalck sénatrice du Bas-Rhin, Laurent Somon sénateur de la Somme, Anne Souyris sénatrice de Paris, Sylvie Valente Le Hir sénatrice de l'Oise, Marie-Claude Varailas sénatrice de la Dordogne, Adel Ziane, sénateur de la Seine-Saint-Denis.

Vous souhaitez publier une tribune dans Libération ? Pour connaître nos conseils et la marche à suivre, ainsi que l'adresse à laquelle nous envoyer vos propositions, rendez-vous dans la section «Proposer une tribune» en bas de cette page puis écrivez à idees@liberation.fr.

Cet article est paru dans Libération (site web)

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/durant-les-vacances-dete-la-dangereuse-recrudescence-de-lexcision-des-petites-filles-20240626_O5OCY6URVRBZBBDMI7TYFPFF4E

Documents sauvegardés

Le Point

© 2024 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news:20240424-POR-26396667lpw

Nom de la source

Le Point.fr

Mercredi 24 avril 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202404 •

1802 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

EXCLUSIF. Élisabeth Badinter : « Ce qu'on exige de la mère du XXI^e siècle est exorbitant »

Propos recueillis par Valérie Toranian

ENTRETIEN. Grande voix du féminisme universaliste, Élisabeth Badinter publie « Messieurs, encore un effort... » (Flammarion/Plon). Pour « Le Point », elle revient sur les questions qui lui tiennent à cœur : l'égalité des sexes, la chute de la natalité, la maternité...

Depuis L'Amour en plus, publié en 1980, dans lequel elle remettait en question le dogme de l'amour maternel, Élisabeth Badinter sonde la condition des femmes et dénonce les injonctions paradoxales, les pressions, les fausses routes idéologiques et les renoncements qui entravent leur accession à une égalité réelle. Spécialiste du XVIII^e siècle, elle est l'héritière de l'esprit des Lumières : la liberté et l'égalité sont les deux valeurs cardinales de toute sa réflexion. Le temps et les épreuves - elle vient de perdre son époux, Robert Badinter - n'ont pas eu raison de sa capacité à s'indigner.

L'icône française du féminisme universaliste publie, chez Flammarion/Plon, Messieurs, encore un effort..., dans lequel elle s'interroge sur la chute de la natalité dans les pays industrialisés. Les femmes n'ont plus le goût des familles nombreuses, pointe notre philosophe nationale. Et, dans ce tableau, les hommes jouent un rôle non négligeable. L'intime est au cœur de la question démographique. Rencontre.

À LIRE AUSSI

EXCLUSIF. Élisabeth Badinter : « Les néoféministes n'ont pas fait progresser l'égalité »

Le Point : Les femmes françaises et, plus largement, celles des pays industrialisés, veulent de moins en moins faire des enfants, constatez-vous dans votre nouveau livre. En quoi est-ce préoccupant ?

Élisabeth Badinter : C'est inquiétant parce que la poursuite de la chute de la natalité dans les pays industrialisés entraînerait une dégradation de notre économie et fragiliserait notre système social, notamment les retraites. Paradoxalement, beaucoup se préoccupent, à juste titre, du réchauffement climatique et disent qu'il faut absolument limiter la natalité pour préserver la planète car nous entrons dans une ère de surpopulation mondiale. Ce n'est pas du tout un argument à rejeter. Il y a une vraie question démographique : en 2050, nous

passerons de 7,2 milliards à 9,6 milliards d'habitants... Mais cette augmentation viendra principalement de l'Afrique, alors que les démocraties occidentales observent une chute de la natalité et que le renouvellement des générations ne sera plus assuré. Il faut trouver un équilibre avec le Sud. En France, même si la natalité poursuit sa baisse, nous ne sommes pas les plus mal lotis, mais, dans plusieurs pays industrialisés comme l'Italie, l'Espagne, la Corée du Sud, le constat est alarmant.

Avec la montée en puissance de partis ultraconservateurs, il peut y avoir une remise en question des droits des femmes.

Si j'ai éprouvé le besoin de m'attacher à ce sujet, c'est que je crains qu'il y ait un conflit entre ces deux légitimités que sont les droits des femmes à disposer de leur corps - et à faire ou non le choix de la maternité - et la légitimité des gouvernants à protéger la société des conséquences négatives de la chute de la natalité. Et, avec la montée en puissance de partis ultraconservateurs, il peut y



Documents sauvegardés

avoir une remise en question des droits des femmes. Je suis restée stupéfaite que les femmes, dans la plus grande démocratie du monde, les États-Unis, ne disposent plus du droit à l'interruption volontaire de grossesse dans quatorze États.

À LIRE AUSSI

Robert et Elisabeth Badinter, agitateurs depuis 1966

Cela pourrait-il arriver chez nous ?

Sûrement pas à court terme, mais j'ai été très rassurée que la France prenne la décision d'inscrire le droit à l'interruption de grossesse dans la Constitution. Parce qu'une loi peut être aisément abrogée, tandis que l'inscription dans la Constitution est plus difficile à annuler.

En 1980, vous avez publié *L'Amour en plus*, qui remettait en question l'instinct maternel, expliquant qu'il n'était pas fondé par essence, qu'il n'était pas une donnée universelle. Et, avec cet essai, vous voilà alertant les femmes sur l'importance de faire des enfants pour lutter contre le déclin démographique. Ce n'est pas paradoxal ?

Je ne dis pas du tout que les femmes occidentales doivent faire des enfants, mais qu'elles pourraient en faire plus si la maternité n'était pas aussi lourde et contraignante qu'elle l'est aujourd'hui dans les pays industrialisés. Ce qu'on exige de la mère du XXI^e siècle est exorbitant et aggravé par la persistante inégalité des sexes, en particulier au sein de la vie familiale. Est-ce un hasard si le nombre d'enfants que l'on met au monde est le plus souvent inférieur à celui qu'on désirait avant d'être mère ?

Quels sont les freins à la natalité, au-

jourd'hui ?

Nous avons été bercés, depuis des siècles, par une illusion collective qui visait à nous faire croire que la maternité était la réalisation de la féminité et par ailleurs la promesse d'un bonheur sans pareil. On n'évoquait pas la charge de travail, les difficultés, les aspects négatifs. Les parents n'en parlaient pas et, une fois mère, on n'en parlait pas à ses propres enfants. Les femmes ont accédé à l'indépendance financière, elles travaillent de plus en plus, mais, dès qu'elles ont deux jeunes enfants, beaucoup font le choix du travail à temps partiel et donc d'un moindre salaire. On continue de considérer normal que les femmes fassent une double journée de travail lorsqu'elles sont à temps complet. Il me semble qu'il y a là un déni.

Vous dites, très justement, que l'homme se perçoit encore trop souvent comme celui qui « soulage » sa compagne.

Exactement. « Je vais t'aider », disent-ils. Mais partager et avoir des initiatives, c'est autre chose. Et, lorsque la femme se plaint, ils répondent : « Mais tu ne m'as pas demandé de le faire. »

Élisabeth Badinter avec Benoîte Groult, autrice d' *Ainsi soit-elle*, en 2000. - Catherine Deudon / Catherine Deudon/ Bibliothèque Marguerite Durand/Roger-Viollet

Dans les études sur les stéréotypes de genre, la seule chose que les hommes font majoritairement, c'est descendre les poubelles.

Vous vous souvenez du mot formidable de Benoîte Groult dans *Ainsi soit-elle* (1975) ? Son mari lui disait tous les dimanches soir : « Ma chérie, je vais vider tes poubelles. »

À LIRE AUSSI

Didier Pleux : « L'éducation bienveillante rend les enfants très vulnérables »

Il y a des femmes qui délèguent et d'autres qui veulent garder le contrôle, par exemple sur le soin des enfants, parce qu'elles font « plus vite et mieux ».

C'est la bonne excuse, pour les hommes ! En fait, le partage des tâches dans un couple sans enfant fonctionne plutôt bien. Les couples sans enfant où homme et femme travaillent à temps complet sont beaucoup plus égalitaires. La lassitude et l'épuisement arrivent avec les enfants. Il y a une vraie rupture.

À LIRE AUSSI

Pourquoi le mouvement « No kids » fait-il couler autant d'encre ?

Mais vous n'avez pas l'impression que les choses ont évolué et que les jeunes hommes, la génération de vos fils, ont changé ?

Je ne porte pas d'accusation, et je ne parle pas de façon agressive des hommes. Je leur demande un effort qui aurait le double bénéfice d'être plus égalitaire et, peut-être, de lever les réticences des femmes à faire un deuxième enfant. La participation des hommes aux tâches familiales est de vingt à trente minutes par jour. Et une femme, c'est plus d'une heure. Ce côté comptable est sordide, mais il dit quelque chose. Et ça ne s'améliore pas vite.

Si vous n'adoptez pas l'éducation bienveillante, implicitement, cela sous-entend que vous êtes malveillante !

Pourquoi ?

Documents sauvegardés

Les nouveaux principes éducatifs qui ont le vent en poupe supposent encore plus d'implication des femmes pour qu'elles soient des mères parfaites. Si vous n'adoptez pas l'éducation bienveillante, implicitement, cela sous-entend que vous êtes malveillante ! Tout ce discours servi par des coachs et alimenté par les réseaux sociaux ne s'est, à mon avis, pas révélé très positif, ni pour les mères ni pour les enfants.

À LIRE AUSSI

Caroline Goldman : « Des parents sont en souffrance. On leur a menti »

On est passé, dites-vous, de l'individualisme à la soumission à l'enfant...

Je suis très frappée par la contradiction absolue entre ces théories de l'éducation positive, qui appellent les mères à être dans le dévouement total, et le changement profond de mentalité de notre société, qui est fondé, bien au contraire, sur l'individualisme, l'épanouissement personnel, le « moi d'abord ». Le questionnement apparu, en gros, au début du siècle, et qui fut totalement ignoré de ma génération et peut-être de la suivante, est : « Un enfant va-t-il m'apporter autant de plénitude que je l'imagine, autant de bonheur auquel j'aspire ? » On veut profiter de la vie, être épanoui, moins stressé, et le Covid a accentué ce mouvement... J'y vois une véritable coupure anthropologique : une nouvelle génération s'est posé tout d'un coup la question de son plaisir à elle. Mais voilà que ce principe narcissique se heurte au principe supérieur, et souvent tyrannique, de l'enfant roi. Comment concilier « moi d'abord » et « l'enfant par-dessus tout » ?

On ne fait qu'augmenter la charge mentale en décuplant la culpabilité.

Vous dénoncez depuis longtemps l'infonction à être une bonne mère. Les femmes vivent avec un sentiment de culpabilité d'autant plus fort qu'elles ont choisi d'être mères « quand elles voulaient, comme elles voulaient », pour reprendre le slogan féministe. Or le sentiment de ne pas être à la hauteur est largement répandu. Et la pression sociale qui pousse à être perpétuellement bienveillant envers les enfants en oubliant le sens des limites rend l'éducation terriblement ardue. Est-ce que ces deux facteurs freinent le désir d'enfants ?

Ah, oui ! En tout cas, cela a rendu la maternité encore plus problématique. On ne fait qu'augmenter la charge mentale en décuplant la culpabilité. Allaiter à la demande pendant six mois quand vous avez un métier que vous aimez, cela signifie rester chez soi. C'est d'une exigence incroyable à l'égard des femmes. D'autant qu'elles font des enfants plus tard et ont donc plus de responsabilités professionnelles au moment où elles deviennent mères. Et c'est encore plus difficile dans les milieux défavorisés, qui n'ont pas les moyens de payer des nounous, des aides aux devoirs.

Désormais, à la seconde où vous êtes enceinte, c'est l'embryon qui fait la loi, puis le bébé, puis le jeune enfant, puis l'adolescent.

Vous avez un passage très drôle où vous dites : « Ah, les années 1970, quelle légèreté quand on était enceinte... » C'est ce que vous avez vécu ?

C'était tellement plus simple ! Il n'y avait pas cette pression aussi importante de l'allaitement à la demande. Vous vouliez donner le biberon, vous donniez le biberon et vous n'étiez pas considérée

comme une mauvaise mère. Et puis, personne ne vous faisait la leçon, y compris quand on buvait un verre de vin ou qu'on fumait une cigarette. J'ai fumé pendant mes grossesses, je ne dis pas que j'avais raison, je sais bien que ce n'est pas conseillé, mais personne n'y attachait vraiment d'importance. Désormais, à la seconde où vous êtes enceinte, c'est l'embryon qui fait la loi, puis le bébé, puis le jeune enfant, puis l'adolescent.

- SPMessieurs, encore un effort..., d'Élisabeth Badinter (Flammarion/Plon, 96 p., 14,90 EUR).

Cet article est paru dans Le Point.fr

http://www.lepoint.fr/societe/exclusif-egalite-des-sexes-natalite-maternite-education-elisabeth-badinter-le-grand-entretien-24-04-2024-2558583_23.php

Documents sauvegardés

Challenge^s

© 2025 Challenges. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250109-OHW-595782

Nom de la source

Challenges (site web)

Jeudi 9 janvier 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Challenges (site web) • 756

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

La poignée de main refusée en Syrie, un exemple de plus du recul des droits des femmes dans le monde

Anne-Marie Rocco

E DITORIAL - La poignée de main refusée à la ministre allemande des Affaires étrangères par le nouveau dirigeant de la Syrie illustre une misogynie croissante tout autour de la planète. Un « incident » minimisé mais qui a de quoi inquiéter.

Le regard occidental finira-t-il par s'habituer à ce que les femmes ne soient pas traitées à l'égal des hommes dans un nombre croissant de pays ? C'est une question que l'on peut se poser, après la mission diplomatique européenne menée à Damas par le ministre français, Jean-Noël Barrot, et son homologue allemande, Annalena Baerbock. En quelques clics, l'affaire a fait le tour des réseaux sociaux : Ahmed Al-Charaa, le « chef des autorités syriennes de facto », selon la terminologie officielle, a refusé de serrer la main de la ministre allemande, une pratique courante au Moyen-Orient selon un certain nombre d'internautes. Elle-même n'en a d'ailleurs pas été surprise et a eu recours à une gestuelle de remplacement pour saluer son interlocuteur.

Des déclarations sans engagement précis

Si ces images ont provoqué un tollé en Allemagne comme en France, la ministre écologiste n'a pas voulu monter en épingle cet épisode, au regard des enjeux politiques de cette première visite dans la Syrie de l'après-Assad et des espoirs très fragiles qu'elle a fait naître. « *Ce n'était pas là l'objet de ce déplacement* », a fait remarquer Jean-Noël Barrot, interrogé sur France Inter mercredi 8 janvier. Pas de dogmatisme, donc, sachant que les « autorités de facto », selon le communiqué du quai d'Orsay, ont assuré que « *des femmes feraient partie du comité préparatoire à une conférence de dialogue national qui sera initiée dans les prochains jours* ».

Annalena Baerbock, une ministre allemande trop "nature" pour la diplomatie?

En réalité, cette déclaration alambiquée n'engage pas à grand-chose et renforcerait plutôt les craintes sur l'évolution du statut des femmes dans le pays. Chacun garde en tête le durcissement progressif du régime taliban, en Afghanistan, après de premières déclarations qui se voulaient rassurantes. Depuis 2021, le régime ne cesse de resserrer son contrôle sur cette moitié de la population qui ne peut plus étudier, travailler, sortir dans la rue sans chap-

eron ni faire entendre sa voix. Dernière mesure en date : une interdiction des fenêtres permettant d'entrevoir des femmes travaillant dans leurs cuisines a été édictée le 29 décembre dernier.

Damaskus: Syriens neuer Machthaber, der Islamist Ahmad Al-Sharaa gibt Frauen grundsätzlich nicht die Hand.

Die Begrüßung von Außenministerin Baerbock und ihrem französischen Kollegen Barrot gilt für seine Verhältnisse als freundlich. pic.twitter.com/XcMwxFMfqP

— Andreas Kynast (@andikynast)

January 3, 2025

Un exemple de misogynie absolue

Ce harcèlement systématique n'entraîne pas seulement un véritable calvaire pour les femmes afghanes et pour leurs filles, en l'absence de réaction sérieuse du reste du monde, et singulièrement de l'Occident. Il crée un exemple de misogynie absolue à côté duquel le statut des femmes occidentales apparaît extrêmement privilégié. De quoi justifier, aux yeux de certains, un statu quo de leurs droits, voire un recul comme aux Etats-Unis depuis la révocation du droit



Documents sauvegardés

à l'avortement en juin 2022 par la Cour Suprême.

Avortement: l'Europe menacée par le retour en arrière américain ?

https://www.challenges.fr/femmes/la-paignee-de-main-refusee-en-syrie-un-exemple-de-plus-du-recul-des-droits-des-femmes-dans-le-monde_595782

Depuis, plusieurs études ont documenté une régression des droits des femmes un peu partout sur la planète, dont un rapport publié en 2023 par la Fondation Jean Jaurès et l'association féministe Equipop, mettant notamment en avant l'influence de mouvements religieux, de groupes politiques réactionnaires et de grandes fortunes conservatrices. Aucune région n'est épargnée dans le monde, soulignait cette étude, pas même la Suède, pourtant pionnière en la matière, ni la France où la laïcité est attaquée quotidiennement.

Des crises dangereuses pour les femmes

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question, avertissait déjà Simone de Beauvoir il y a 50 ans. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilantes votre vie durant ». En 1991, la féministe américaine Susan Faludi lui emboîtait le pas en publiant un ouvrage prémonitoire, *Backlash. La guerre froide contre les femmes*. Le recul des droits qu'elle redoutait représente désormais une réalité tangible, qui touche les femmes à des degrés très divers selon la région du monde où elles vivent. Ne laissons pas les crises que nous traversons, aussi sérieuses soient-elles, éclipser la question des droits des femmes.

Cet article est paru dans Challenges (site web)

Documents sauvegardés



© 2024 SA Libération. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241104-LI-202411040895982967

Nom de la source

Libération

Lundi 4 novembre 2024

Type de source

Presse • Journaux

Libération

• p. 16

Périodicité

Quotidien

• 1008 mots

Couverture géographique

Nationale

Expresso

Provenance

France



Page 16

Iranienne dévêtue : «Son exposition restera un acte de défi»

Par Divan Shirazi

Expresso

Harcelée par des agents de sécurité au sujet de son foulard, une étudiante a ôté ses vêtements avant de marcher, dans la rue à Téhéran, en culotte et en soutien-gorge. Elle a été arrêtée.

Il y a des moments dans l'histoire où le courage d'une seule femme brise les barrières du silence et de l'oppression. Samedi, une Iranienne de 30 ans, identifiée comme Ahoo Daryaei, étudiante en littérature française à l'université islamique Azad de Téhéran, est harcelée par des agents de sécurité au sujet du port de son foulard. Ses vêtements ont été déchirés lors de la confrontation. En signe de protestation, elle les enlève et reste assise sur un muret, en culotte et soutien-gorge, ses longs cheveux noirs lâchés dans le dos, avant d'aller marcher dans la rue, devant le campus.

Dans une autre vidéo, on voit des forces de sécurité en civil l'emmener violemment dans une voiture. Fars News, un média affilié aux Gardiens de la révolution, a rapporté qu'elle serait transférée dans une unité de santé comportementale, une tactique souvent utilisée par la

République islamique pour saper les actes de résistance, en plaçant des Iraniennes dans des hôpitaux psychiatriques. En quelques heures, l'incident s'est répandu sur les réseaux sociaux, déclenchant une vague d'enthousiasme. Gholnaz, costumière de 29 ans, réfléchit à l'impact puissant de cette image, devenue un nouveau symbole de la lutte des femmes iraniennes contre le hijab obligatoire : «Ce n'est pas seulement la protestation d'une personne contre le harcèlement d'un système oppressif ; c'est le portrait du courage et de la défiance d'une nouvelle génération qui promet la liberté aux femmes iraniennes. Ce qui ressort, c'est une société qui ose désormais dépasser les limitations imposées depuis des décennies. C'est une révolte contre ceux qui ont étouffé des vies comme la La du sienne. Les hommes dans cette image sont tout aussi significatifs. Leur regard ne pèse plus sur son corps. Ils passent sans oser la regarder. Cela incarne l'idéal auquel la société iranienne doit parvenir.» Colère refoulée. L'admiration générale des Iraniennes pour le geste de l'étudiante prouve que, malgré les progrès ressentis depuis le mouvement «Femme Vie Lib-

L'étudiante devant l'université islamique Azad de Téhéran.

. Photo Amnesty Iran

erté», la fureur couve toujours sous la surface en réaction à la discrimination et à l'oppression. Ce qui rend cette image si puissante est qu'elle incarne cette colère refoulée. «Chaque fois que je ressens la pression du pouvoir et de la répression, mon premier réflexe, mon rêve de libération, est de retirer tous mes vêtements et de me tenir nue. C'est pourquoi ma réaction immédiate en voyant l'image de cette fille a été de pleurer. Elle est l'expression d'un désir constant, subconscient, matérialisé, avançant dans la rue avec force et courage. Quand je l'ai partagée avec mes amies, j'ai compris qu'elles ressentaient toutes la même chose. J'aimerais trouver des mots pour exprimer mon admiration et ma fierté. Je ne sais pas qui elle est, mais je peux peut-être comprendre ce qu'elle a traversé pour arriver à ce moment de l'histoire», explique Negar, une enseignante de 24 ans.

L'image rappelle à beaucoup femme jour Vida Movahed. Militante des droits



Documents sauvegardés

des femmes en Iran, elle a attiré l'attention internationale en décembre 2017 lorsqu'elle a publiquement retiré son foulard dans la rue Enghelab («révolution» en persan) à Téhéran, déclenchant un mouvement contre les lois sur le hijab obligatoire. Son acte, qui a conduit à de multiples arrestations et une brève détention, a marqué un moment charnière dans la résistance croissante des Iraniennes. Afsaneh, une traductrice de 36 ans, réfléchit à cette comparaison : «Le jour où Vida Movahed s'est perchée sur un mobilier urbain, en pleine rue, sans le hijab obligatoire, beaucoup ne l'ont pas prise au sérieux. Certains étaient légèrement inquiets pour elle, de loin. D'autres ont qualifié son acte de futile, ou se contentaient de regarder. Il y avait même ceux qui affirmaient qu'elle était une agente de la République islamique ou qu'elle avait des troubles mentaux. Mais Vida Movahed a fait son devoir. Elle a déplacé des normes et des frontières : celles de l'imagination, de l'action, de la conscience et des possibles. Aujourd'hui, cette jeune femme de l'université islamique Azad de Téhéran a également fait son devoir. Elle a même élargi les frontières de la colère. J'espère qu'elle n'endure pas plus de souffrances et de mal que ce qu'on a déjà entendu.» Inquiétude. Beaucoup voient également ce moment comme extraordinaire, une scène qui défie non seulement l'oppression du système en place, mais remet aussi en question les croyances patriarcales au sein des segments conservateurs de la société. Ces franges ont souvent méprisé le mouvement des Iraniennes d'un «Vous cherchez juste à être nues.» Sahar, avocate et militante des droits des femmes de 32 ans, explique : «Cette scène montre comment la nudité peut devenir un acte de rébellion contre l'oppression et une reprise en main des

droits individuels. De l'accusation, elle fait un acte de résistance. Tant que le corps d'une femme reste quelque chose de surprenant, de choquant et d'inhabituel – quelque chose qui conduit à des arrestations – son exposition restera un acte de défi. Ce sera une lutte jusqu'à ce qu'il devienne normal pour les gens de le voir.» Cependant, beaucoup s'inquiètent du sort de la jeune femme, qui reste incertain, et soulignent la nécessité de soutenir celles qui s'engagent dans de telles protestations. Une inquiétude partagée par Negin, une fonctionnaire de 46 ans : «Nous connaissons toutes cette colère partagée, l'humiliation que nous inflige la police du hijab. C'est une colère qui nous donne envie de retirer tous nos vêtements, de les jeter au visage de l'opresseur, et de nous tenir nues devant eux. Cette fille a eu le courage de le faire. Nous ne devons pas laisser seules les femmes qui prennent de telles mesures radicales. Ce qui est troublant dans cette scène, c'est de voir les autres étudiants rester en retrait. Un cercle de soutien autour d'elle aurait pu alléger la pression psychologique qu'elle a subie et rendre plus difficile pour les agents de sécurité de l'arrêter.»

Documents sauvegardés

Le Point

© 2024 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20241231-POR-27186890lpw

Nom de la source

Le Point.fr

Mardi 31 décembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202412 • 709
mots**Périodicité**

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Tout ce que les Afghanes ne peuvent plus faire

Par Thomas Graindorge

Déplacements, éducation, travail... Depuis le retour au pouvoir des talibans, en 2021, les droits des femmes afghanes n'en finissent plus de reculer.

Ce n'est, malheureusement, que la dernière version d'une longue, très longue liste. Lundi 30 décembre, [les talibans au pouvoir en Afghanistan](#) ont ordonné que soient obstruées (ou, à défaut, ne soient plus construites) [les fenêtres qui donnent sur des espaces résidentiels occupés par des Afghanes](#). Si l'ONU s'est dite « alarmée », ce mardi 31 décembre, par cette décision, elle semble cependant bien impuissante face à un pouvoir taliban qui, depuis son retour au pouvoir en août 2021, n'a cessé de s'attaquer aux droits des femmes de son pays.

Depuis décembre 2021, les Afghanes (qui ont désormais le statut de réfugiées) n'ont en effet plus l'autorisation d'apparaître seules en public. Elles doivent être accompagnées d'un « mahram », c'est-à-dire un chaperon masculin.

De nombreux lieux publics leur sont également interdits, comme les salles de sport, les salons de beauté ou les bains publics, et ce depuis novembre 2022.

À LIRE AUSSI [Hugo Micheron](#) : « Il n'y a pas de djihadistes modérés » Elles ont également l'interdiction de

voyager ou de prendre l'avion depuis mars 2022. Certaines provinces, comme celles d'Hérat, ont même introduit des restrictions supplémentaires : les femmes ne peuvent ainsi se rendre seules dans un restaurant. Leurs déplacements sont aussi limités, puisqu'elles ne peuvent pas suivre de leçons de conduite ni se voir délivrer un permis de conduire.

Les femmes afghanes réduites au silence

Entre août 2021 et décembre 2022, seize décrets ou ordonnances ont réduit les droits des femmes. Depuis mars 2022, les jeunes filles de plus de 12 ans sont bannies de l'enseignement secondaire. Ainsi, les Afghanes n'ont plus accès aux universités depuis décembre 2022. Enfin, depuis décembre 2024, les femmes ne peuvent plus suivre des formations médicales dans des organismes privés ou publics.

Les femmes n'ont donc que très peu d'opportunités pour étudier, mais aussi pour travailler : à compter de janvier 2023, elles étaient seulement autorisées à avoir un emploi dans le domaine de la santé ou de l'enseignement

primaire. À la suite de deux décrets en décembre 2022 et avril 2023, les Afghanes ne pouvaient pas non plus travailler dans des ONG ou dans les agences de l'ONU dans le pays.

À LIRE AUSSI [La double peine des femmes afghanes](#) Une nouvelle loi, promulguée en août 2024, a encore restreint leurs droits. 35 articles ont fait franchir un nouveau cap à ces interdictions : les femmes afghanes ne peuvent ainsi chanter ou lire à voix haute en public, ou encore réciter le Coran en présence d'autres femmes.

Le voile intégral leur est imposé dans l'espace public et leur corps doit être dissimulé : « Les vêtements ne doivent pas être trop fins, trop serrés ou trop courts » pour qu'elles « ne soient pas tentées » et « ne tentent pas les autres », précise la loi.

Des suicides en hausse

Les femmes ne peuvent par ailleurs pas regarder directement les hommes auxquels elles ne sont liées ni par le sang ni par le mariage. Elles ne peuvent plus se maquiller ou se parfumer. Enfin, elles ne peuvent parler entre elles ou en dehors



Documents sauvegardés

de chez elles, et ne doivent quitter leur domicile qu'en cas de nécessité (et toujours accompagnées d'un chaperon).

Ces nombreuses et absurdes interdictions ne sont pas sans conséquences. Un [rapport d'ONU Femmes](#) en 2021 notait que 78 % des femmes avaient déclaré une santé mentale très mauvaise. « Notre analyse montre que d'ici 2026, le fait de laisser 1,1 million de filles hors de l'école et 100 000 femmes hors de l'université se traduit par une augmentation de 45 % des grossesses précoces et de 50 % de la mortalité maternelle », a déclaré Alison Davidian, la représentante de l'organisation.

À LIRE AUSSI [En Afghanistan, 28 millions de femmes et de filles « emmurées vivantes »](#) Réduites au silence, de plus en plus d'Afghanes ont recours au pire : le suicide. Comme le notait le [Zan Times](#) en 2023, la courbe s'est inversée et elles sont désormais plus nombreuses que les hommes à se donner la mort. Le ministère des Affaires étrangères peut bien multiplier les déclarations conjointes et autres appels à cesser ces restrictions. La communauté internationale semble aujourd'hui impuissante et le pays replonge toujours plus loin dans l'obscurantisme.

Cet article est paru dans Le Point.fr

http://www.lepoint.fr/monde/voici-la-liste-de-tout-ce-que-les-femmes-afghanes-peuvent-plus-faire-31-12-2024-2579007_24.php

Documents sauvegardés

Challenge^s

© 2024 Challenges. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241113-OHW-911094

Nom de la source

Challenges (site web)

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Mercredi 13 novembre 2024

Challenges (site web) • 905 mots

Agressée pour ses cheveux courts, une Sud-Coréenne érigée en figure du mouvement féministe

AFP

On Ji-goo ne s'était jamais considérée féministe mais depuis son agression par un homme au motif que ses cheveux étaient courts, l'écrivaine en devenir a changé d'avis, devenant une figure du mouvement sud-coréen des droits des femmes. Mme On travaillait dans une supérette lorsque cet individu l'a passée à tabac, lui criant: "Je sais que tu es féministe". Victime d'une perte d'audition et d'un grave traumatisme, On Ji-goo a souhaité poursuivre en justice son agresseur, âgé d'une vingtaine d'années. Dans sa décision d'octobre, la cour a finalement considéré la misogynie comme un motif de crime haineux, une première dans le pays. Au-delà de "son importance historique", la décision d'un tribunal de Changwon (sud-est) "semble avoir une signification plus importante encore pour moi personnellement", confie Mme On dans un entretien exclusif avec l'AFP. "Je pense désormais que je suis féministe", déclare-t-elle, préférant employer son nom de plume par mesure de sécurité. L'attaque a suscité des réactions indignées en Corée du Sud et fait d'On Ji-goo une héroïne involontaire de la cause en faveur des droits des femmes. Les cheveux courts ont ten-

dance à être associés au mouvement féministe dans ce pays d'Asie de l'Est qui, malgré une économie prospère et le succès mondial des K-drama et de la K-pop, demeure traditionnel sur le plan sociétal. La Corée du Sud ne reconnaît pas le mariage entre personnes de même sexe et présente, parmi les économies développées, un faible taux d'emploi des femmes et l'un des pires fossés salariaux entre les deux genres. - "Absurde" - Portées par le mouvement mondial #MeToo initié vers 2017, des Sud-Coréennes ont organisé d'importantes manifestations féministes et obtenu plusieurs victoires, touchant aussi bien l'accès à l'avortement que le voyeurisme. Sur des publications virales, des militantes ont détruit des produits de maquillage et coupé leurs cheveux face caméra pour s'opposer aux standards de beauté sud-coréens. L'auteure On Ji-goo (g), qui a souhaité utiliser son nom de plume et refusé de montrer son visage pour des raisons de sécurité, et la militante Ung Yun-jung (d), participent à une interview avec l'AFP dans un centre d'aide aux victimes de violences sexuelles à Jinju, le 1er novembre 2024 en Corée du Sud (AFP - Jung Yeon-je) A également émergé le mouvement 4B (Quatre non) qui rejette les rencontres

amoureuses, le sexe, le mariage et le fait d'avoir des enfants avec des hommes. Celui-ci fait le buzz depuis l'élection à la présidentielle américaine début novembre de Donald Trump, soutenu par les milieux conservateurs aux Etats-Unis. En réaction, des antiféministes ont pris la parole. Le président Yoon Suk Yeol a même récemment cherché à gagner le soutien des jeunes hommes, niant toute discrimination institutionnelle envers les femmes et promettant d'abolir le ministère de l'Egalité des genres, "désuet" selon ses détracteurs. Déjà lors des Jeux de Tokyo en 2021, la triple championne olympique de tir à l'arc An San a été victime de harcèlement en ligne en raison de ses cheveux courts. "Les athlètes trouvent souvent qu'il est plus commode d'avoir les cheveux courts" à l'entraînement, note On Ji-goo, qui, elle, avait choisi de couper les siens en raison de la chaleur. Pour elle, rapprocher une coiffure du féminisme est "absurde". An San n'a jamais commenté les attaques en ligne à son encontre. Sa "fierté et sa confiance en elle, en plus de sa capacité à tout simplement ignorer la négativité, (sont) vraiment impressionnantes", juge Mme On. "Avec le temps, je me suis sentie inspirée par son sens de la dignité et sa confiance en elle (...) et j'ai pensé: +y



Documents sauvegardés

a-t-il vraiment quoi que ce soit dont je devrais avoir honte?+", raconte On Ji-goo.- "Haine" -Début septembre, la police a ouvert une enquête sur la diffusion de contenus pornographiques générés par intelligence artificielle (IA), qui mettaient en scène des étudiantes et salariées d'écoles et universités du pays.L'auteure On Ji-goo (g), qui a souhaité utiliser son nom de plume et refusé de montrer son visage pour des raisons de sécurité, et la militante Ung Yun-jung (d), participe à une interview avec l'AFP dans un centre d'aide aux victimes de violences sexuelles à Jinju, le 1er novembre 2024 en Corée du Sud (AFP - Jung Yeon-je)Un tribunal de Séoul a condamné à 10 ans d'emprisonnement l'un de leurs auteurs, qui ciblait des étudiantes de la prestigieuse université nationale de Séoul, motivé par une "haine envers les femmes connaissant une réussite sociale", d'après la justice.Une des victimes, qui utilise le pseudonyme de Ruma, explique à l'AFP que son agresseur "voulait souligner que quelle que soit la réussite d'une femme, elle peut être piétinée (...) par les hommes".Pour la militante Jung Yun-jung, qui a soutenu Mme On lors du procès, la situation pourrait empirer à mesure que s'accroissent les inégalités et la compétition sur le marché de l'emploi.La Corée du Sud présente l'un des plus faibles taux de natalité du monde et de moins de moins de mariages, ce que des experts attribuent à une intense compétition sur le marché du travail et au niveau du logement.Mme On, elle, est toujours sous traitement du fait de ses blessures psychologiques et physiques. Aider d'autres femmes victimes de faits similaires lui a permis de retrouver du sens.Le féminisme, au bout du compte, c'est considérer que "les droits des femmes sont aussi importants" que ceux

des hommes, résume-t-elle.

Note(s) :

Mis à jour : 2024-11-14 10:00 UTC
+01:00

Documents sauvegardés



© 2024 Courrier international. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241128-ILW-001

Nom de la source

Courrier International (site web)

Jeudi 28 novembre 2024

Courrier International (site web) • 978 mots

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Le vrai pays de MBS : l'Arabie saoudite, "un état policier omniprésent et brutal"

Courrier international

En prison pour s'être exprimée sur les droits des femmes, Manahel Al-Otaibi est un cas emblématique de la répression de la liberté d'expression en Arabie saoudite, un pays qui cherche à se moderniser à grande vitesse, mais où les violations des droits humains restent monnaie courante. Une revue de presse publiée à l'occasion de la campagne "Changez leur histoire" d'Amnesty international.

Manahel al-Otaibi. Photo collection privée

La situation des droits humains en Arabie saoudite a fait l'objet d'un documentaire choc, diffusé sur la chaîne britannique ITV le 27 octobre, sous le titre Kingdom Uncovered : Inside Saudi Arabia.

Il s'ouvre sur la scène d'une jeune Saoudienne en exil qui essaie de contacter sa soeur, Manahel Al-Otaibi, condamnée à onze ans de prison en 2022, raconte le site Arab Digest. "Elle parvient à parler à un responsable de la prison Al-Malaz, à Riyad, et lui demande : 'Manahel est-elle en vie ou morte ?' Le responsable ne donne que des réponses évasives."

Kingdom Uncovered: Inside Saudi Arabia

As #SaudiArabia bids to host the #FIFA World Cup, a female journalist goes undercover to investigate what life is really like in this increasingly autocratic state. pic.twitter.com/nrgm5Eos8e

-- HRM (@H_R_Matter) October 29, 2024 Manahel Al-Otaibi

Manahel Al-Otaibi est instructrice de fitness, défenseure des droits humains et blogueuse de 29 ans. En novembre 2022, elle a été arrêtée par le régime saoudien. En cause ? Ses tweets en faveur des droits des femmes et la publication sur son compte Snapchat de portraits d'elle sans abaya, dans un centre commercial. Une tenue "indécente" et des publications "contraires aux règles et aux lois relatives aux femmes", selon les autorités, qui lui reprochent aussi d'avoir utilisé le hashtag #EndMale-Guardianship. Manahel Al-Otaibi a subi des violences physiques et psychologiques à la prison d'Al-Malaz, à Riyad. Les soins médicaux lui ont été refusés. Le 9 janvier 2024, elle a été condamnée par le Tribunal pénal spécial à une peine de onze ans d'emprisonnement pour des "infractions terror-

istes". Amnesty International demande sa libération immédiate et sans conditions.

Courrier International Afficher la suite

Cette professeure de fitness âgée de 29 ans a été jugée devant le Tribunal pénal spécial, censé examiner les cas de terrorisme. Son tort : s'être exprimée sur les réseaux sociaux au sujet des droits des femmes. Une troisième soeur de la même famille, Maryam Al-Otaibi, avait, elle aussi, fait un passage en prison pour les mêmes motifs, en 2017, et continue de vivre en Arabie saoudite avec l'interdiction de quitter le pays.

À partir de ce cas particulier, le film montre "l'étendue de la brutalité de l'État policier que [le prince héritier saoudien et dirigeant de facto de l'Arabie saoudite] Mohammed ben Salmane a façonné" depuis qu'il a progressivement pris les manettes du pays à partir de 2015.

Tourné en caméra cachée, le documentaire essaie de démasquer les faux-semblants de l'image "que le régime saoudien s'emploie assidûment à présenter aux yeux du monde", celle d'un pays qui se modernise à grande vitesse à coups de mégaprojets d'infrastructures mais aus-



Documents sauvegardés

si culturels et sportifs, indique encore Arab Digest.

Maltraités : les femmes, les travailleurs immigrés, les domestiques...

Il se penche notamment sur le sort des travailleurs immigrés, indispensable cheville ouvrière pour la réalisation de l'ambitieuse stratégie Vision 2030 mise en place par MBS, rappelle le site Middle East Eye, qui forment les trois quarts de la main-d'oeuvre en Arabie saoudite. Or "d'après des informations données par l'Inde, le Bangladesh et le Népal, 21 000 de leurs ressortissants travaillant en Arabie saoudite sont morts depuis que le projet de transformation économique Vision 2030 a été mis en place", rappelle ce même documentaire.

Une vidéo montre également "un Saoudien qui maltraite violemment un de ses employés de maison". Dans une autre vidéo, "une femme explique qu'elle a été violée par le fils d'un de ses employeurs, mais qu'elle est terrifiée à l'idée d'aller voir la police parce que son permis de séjour a expiré".

Mais la "révélation la plus choquante" du film concerne "la façon dont les autorités ont parqué [...] des migrants présumés illégaux". [Ils sont estimés à quelque 2 millions, sur les 8 millions de travailleurs étrangers.] Des milliers d'entre eux étaient "entassés dans de petites pièces et dormaient à même le sol avec seulement quelques sacs-poubelle" pour se protéger du froid.

Les fausses promesses de MBS

Cela n'a pas empêché l'Arabie saoudite de candidater cette année, pour la deuxième fois, au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, dans le but clairement cynique de redorer le blason

de MBS, écrivait en octobre Bloomberg. Or pour la deuxième fois, cette candidature n'a pas été retenue, un "échec pour le dirigeant de facto".

Changez leur histoire

Du 27 novembre au 13 décembre 2024, Amnesty International mène sa campagne mondiale "Changez leur histoire". À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, cet appel à signatures met en lumière les cas de neuf défenseurs des droits humains harcelés, emprisonnés, torturés, sur les cinq continents, pour raconter leur histoire et leur apporter justice. À travers neuf pétitions, Amnesty International demande leur libération et la fin des harcèlements.

La campagne "Changez leur histoire" et les pétitions sont en ligne à cette adresse.

Courrier International Afficher la suite

D'autant que cela a braqué les projecteurs sur un autre aspect de la répression en Arabie saoudite : le recours massif à la peine de mort. Dès la mi-octobre, le nombre d'exécutions a en effet atteint un nouveau record, avec "au moins 213" cas depuis janvier, indique l'organisation britannique Reprieve.

De fait, "le prince héritier a une longue histoire" de fausses promesses faites à la communauté internationale, dénonce également le directeur de l'European Saudi Organisation for Human Rights (Esohr), Taha Al-Hajji, sur le site Arab Digest. Comme celle-ci, restée lettre morte : ne plus appliquer la peine de mort à des mineurs.

Cet article est paru dans Courrier International (site web)

https://www.courrierinternational.com/article/droits-humains-le-vrai-pays-de-mbs-l-arabie-saoudite-un-etat-policier-omnipresent-et-brutal_223495

Documents sauvegardés

Challenge^s

© 2024 Challenges. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240705-OHW-898540

Nom de la source

Challenges (site web)

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Vendredi 5 juillet 2024

Challenges (site web) • 1014 mots

Elisabeth Badinter : « Le combat pour l'égalité n'est pas achevé »

Anne-Marie Rocco

EDITORIAL - A travers deux livres récents, le sien et celui que lui consacre l'autrice Sophie Sachnine, la pensée de l'intellectuelle féministe fait écho à l'actualité des élections. Et met en lumière les risques qui pèsent sur les droits des femmes.

Quelle politique en matière de droits des femmes, après le scrutin du 7 juillet ? La question taraude toutes les féministes, qui ont massivement manifesté contre la montée de l'extrême droite le 23 juin. Elles craignent de voir leurs droits reculer sous la poussée d'une possible politique nataliste, basée sur une vision patriarcale de la société, comme en Hongrie ou en Italie, où Giorgia Meloni a ouvert la voie aux anti-IVG dans les hôpitaux. Les derniers chiffres publiés par l'Insee pour l'année 2023 montrent qu'en effet, après tous ses voisins européens, la France a vu à son tour sa natalité s'effondrer. Les naissances sont passées sous la barre symbolique des 700 000 en 2023, à 678 000, soit une chute de 6,6 % par rapport à 2022 et de 20 % par rapport à 2010. Une première en France depuis 1945, et un sujet qui préoccupe tous les prétendants au pouvoir, même s'ils se gardent bien d'en par-

ler. Seul le président de la République l'avait évoqué le 16 janvier en appelant assez malencontreusement au « réarmement démographique » de la France. « La libération de la femme ne libère pas la mère au XXI^e siècle » « D'où vient cette diminution de la natalité dans les pays développés qui menace d'être structurelle ? De quoi est-elle le signe ? », questionne Elisabeth Badinter dans son dernier ouvrage, « Messieurs, encore un effort », paru en avril chez Flammarion-Plon. Elle s'y interroge sur les conséquences majeures de ce « désengagement des femmes ». Cette intellectuelle, l'une des plus influentes qui soit en France, ajoute : « C'est aussi en tant que féministe que je m'inquiète : si la condition maternelle n'est plus si enviable, c'est que le combat pour l'égalité des sexes n'est pas achevé. » Dans cet ouvrage court mais percutant, la philosophe dont la pensée nourrit depuis plusieurs décennies le débat sur la condition féminine met en lumière un paradoxe : « La libération de la femme ne libère pas la mère au XXI^e siècle. Bien au contraire. » Lire aussi Législatives : des manifestations partout en France contre le « féminisme de façade » du RN La couverture du dernier livre d'Elisabeth Badinter, publié en avril 2024.

Crédit: Flammarion Plon Que faire, dès lors, pour résoudre ce qu'elle appelle « le conflit des deux légitimités » entre révoltes intimes des femmes et inquiétudes des économistes et politiques sur les conséquences de la dénatalité ? Deux réponses seulement peuvent être apportées à ce dilemme, tranche Elisabeth Badinter : l'immigration massive à laquelle ont recouru un grand nombre de pays européens mais que rejettent désormais les opinions publiques et... la poursuite du combat pour l'égalité des femmes et des hommes ! Selon la philosophe, experte du Siècle des Lumières, « cela signifie qu'une politique nataliste ne doit plus seulement s'adresser aux femmes, mais d'abord aux hommes », seule façon de « réconcilier les droits inaliénables des femmes avec les intérêts de la société ». Le risque d'un « retour aux traditions patriarcales » « Elle est un phare et une boussole », estime Sophie Sachnine dans « Merci Elisabeth Badinter », un ouvrage également paru en avril dernier, aux éditions de l'Observatoire. Cette femme, souligne l'autrice, se distingue par « sa liberté de parole pour oser dire » et « incarne aussi une qualité en voie d'extinction : la cohérence et la mesure ». C'est une penseuse qui « ne transige pas avec



Documents sauvegardés

l'honnêteté intellectuelle », ajoute-t-elle dans cette biographie certes très élogieuse, mais qui a le mérite de remettre de la clarté dans le débat sur l'égalité des genres. Universaliste et profondément laïque, Élisabeth Badinter n'est pas en quête d'une « revanche » sur les hommes. Elle veut juste l'égalité des droits, loin des revendications intersectionnelles des néoféministes. Le livre de Sophie Sachnine est paru en avril 2024. Crédit: Editions de l'Observatoire

Le 16 juin dernier, Élisabeth Badinter s'est jointe à d'autres intellectuelles pour signer, dans La Tribune Dimanche, un « appel à toutes les femmes – et à tous les hommes – qui souhaitent que l'on continue à bâtir une société plus égalitaire ». Un texte exhortant les électeurs à ne pas voter « pour des mouvements qui avancent masqués dans leurs intentions de retour aux traditions patriarcales ». Soit une allusion presque directe à toutes ces électrices qui mettent dans l'urne un bulletin aux couleurs du Rassemblement national (RN). Lire aussi Sondage législatives 2024 : la majorité absolue du RN s'éloigne grâce au barrage républicain Car celui-ci ne leur fait plus peur, résultat tangible de la stratégie de dédialisation particulièrement tournée vers les femmes, sous l'égide de Marine Le Pen puis de Jordan Bardella. « En France, la femme est libre et le restera », répétait le président du RN dans une vidéo diffusée le 17 juin sur les réseaux sociaux. Un discours pour rassurer les femmes. Efficace. Les électrices n'ont plus peur de voter pour le RN. Lors des élections européennes du 9 juin, estime Ipsos, 30 % des femmes ont ainsi donné leur voix au parti de Jordan Bardella, c'est-à-dire une proportion semblable à celle des hommes (32 %). Le RN aurait ainsi gagné 10 points dans le vote des femmes entre les européennes de 2019

et celles du 9 juin dernier, passant de 20 % à 30 % en l'espace de cinq ans (de 28 % à 32 % pour les hommes). Si l'on prend les calculs de l'Ifop, les femmes seraient même passées devant les hommes, étant désormais 32 % à voter RN, contre 31 % pour les hommes. Aucun parti n'ayant souhaité mettre sur la table les sujets d'égalité, de la parité, et encore moins de la dénatalité, les électrices sont bien en peine de pouvoir juger de leurs intentions réelles. « Élisabeth Badinter tient de Simone de Beauvoir une pensée dont elle a fait son mantra, écrit Sophie Sachnine : 'N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question.' » Le moment est peut-être venu de nous en souvenir, afin d'éviter que la menace d'un retour en arrière ne devienne réalité, et ne nous prenne par surprise.

Note(s) :

Mis à jour : 2024-07-07 18:00 UTC
+01:00

Documents sauvegardés

LE FIGARO

© 2024 Le Figaro. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20240601-LF-1072*20*21328477435

Nom de la source

Le Figaro

Samedi 1 juin 2024

Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 24812

Périodicité

Quotidien

• p. 9

• 979 mots

Couverture géographique

Nationale

International

Provenance

France



Deux féministes en lice pour diriger l'un des pays les plus violents pour les femmes

Duval, Quentin

Maria José se trouvait dans son appartement ce mardi 16 avril lorsque son voisin Miguel est entré par effraction dans le domicile familial situé à l'est de Mexico. Alors que la jeune adolescente de 17 ans appelait au secours et tentait de faire fuir l'intrus, l'homme de 39 ans s'est jeté sur elle pour l'étrangler. Quelques minutes plus tard, la mère de Maria José, de retour de l'épicerie, découvre l'homme en train d'assassiner sa fille. Piégé, le meurtrier l'attaque à son tour pour espérer s'échapper. Cette mère de 38 ans réussit à sauver sa propre vie. L'adolescente, elle, ne survivra pas. L'homme, détenu quelques heures plus tard, aurait déjà commis plusieurs féminicides à Mexico.

Cette affaire glaçante n'est malheureusement pas un cas isolé au Mexique, où en moyenne 10 féminicides sont commis chaque jour. En 2023, selon les chiffres officiels, 3 000 femmes ont été assassinées dans le pays, où le patriarcat, la misogynie et le machisme sont très présents dans tous les secteurs de la société.

Paradoxalement, le Mexique a aussi été le premier pays du monde à inscrire le féminicide dans son code pénal. Au-

jourd'hui, tous les États de la fédération l'ont intégré. La loi précise également que les femmes ont le droit à une vie libre de violences, qu'elles disposent des mêmes droits que les hommes. Mais l'impunité dans 98 % des affaires, selon les chiffres de X Justice pour les femmes, rend caduc le respect de ces droits.

Le 2 juin prochain, une présidente sera élue pour la première fois à la tête du pays. Claudia Sheinbaum Pardo et Xochitl Galvez Ruiz dominent largement les sondages. Jorge Alvarez Maynez ne dispose que de 10 % à 15 % des intentions de vote. « C'est une grande avancée symbolique, notamment dans un pays très machiste avec un niveau de violence en politique très fort aussi. Mais le fait qu'une femme soit à la tête de l'État ne garantit pas qu'elle aura un agenda féministe », nuance Maïssa Hubert, de l'association X Justice pour les femmes.

Attaques personnelles

Les deux aspirantes se considèrent comme féministes et s'accusent réciproquement de moins se soucier du sort de leurs congénères. La question des violences basées sur le genre a été survolée

lors du premier débat présidentiel, dominé par les attaques personnelles entre les deux protagonistes.

Pour autant, les deux candidates plaident pour une stricte application de la loi et pour la formation des procureurs et des policiers à l'accueil et l'interrogation des femmes victimes de violences. « Aucun candidat ne s'interroge sur les raisons pour lesquelles les enquêtes sont aussi défectueuses. Pourquoi la perspective du genre n'est pas intégrée dans les tribunaux ? Les lois sont solides en la matière mais elles ne sont pas appliquées en pratique, dénonce la militante. 90 % des femmes qui ont vécu un fait de violence ne se sont pas rendues auprès d'une institution policière ou judiciaire. »

Les attentes des collectifs féministes sont nombreuses après un sexennat pendant lequel les portes du Palais présidentiel leur étaient fermées. « Le président a toujours considéré que les féministes faisaient partie de l'opposition », estime Maïssa Hubert. Le début du mandat d'Andrés Manuel Lopez Obrador a en effet été marqué par une répression violente des manifestations féministes.

Olga Sanchez Cordero, alors ministre de



Documents sauvegardés

l'Intérieur de 2018 à 2021, le regrette, mais nuance : « *Le niveau de répression était bien supérieur dans les années 1960. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de libertés.* » Cette ancienne juge de la Cour suprême est aujourd'hui la conseillère en matière de droits des femmes auprès de Claudia Sheinbaum, l'héritière politique de l'actuel président.

Ce dernier a aussi coupé le budget fédéral des garderies et fermé les refuges pour femmes battues. Le rétablissement de ces services apparaît dans les programmes des trois candidats à la présidence. Mais Angelica de la Peña, en charge des propositions en faveur des droits des femmes pour Galvez, se méfie de « *la continuité que prévoit la candidate officielle. Le gouvernement a une dette énorme envers les femmes. Or Sheinbaum n'ose même pas critiquer son chef. C'est facile de se vêtir de violet* » , persifle-t-elle en référence au chemisier mauve, couleur du féminisme au Mexique, porté par Claudia Sheinbaum lors du troisième débat.

Vers un système national de soins

Contrairement à l'actuel chef de l'État, les deux candidates souhaitent que le gouvernement s'investisse pour établir un système national de soins. Ce grand projet, évalué à 1,4 % du PIB par Olga Sanchez Cordero, prévoit de créer des centres pour les personnes âgées ou en situation de handicap, d'instaurer une allocation pour les aidants et de former du personnel. Un rôle « *qui retombe toujours sur nous, les femmes* » , regrette Angelica de la Peña. Le système proposé par les deux candidates, qui serait « *financé en partie par le secteur privé* » , précise Olga Sanchez Cordero, permettrait aussi aux mères de s'émanciper économiquement en bénéficiant de for-

mations pour développer une carrière professionnelle.

L'égalité entre les sexes est l'objectif central que se donnent les deux candidates en tête des sondages. « *L'essence du programme de Xochitl promeut l'autonomie, la liberté et, évidemment, que nous puissions devenir ce que nous voulons* » , soutient la sénatrice proche de Galvez, tandis que la chef de file de Morena, le parti au pouvoir, souhaite constitutionnaliser le concept.

Pour l'heure, l'avortement n'est pas encore inscrit dans la Constitution mexicaine. En septembre dernier, la Cour suprême avait rendu un arrêt décriminalisant l'acte jusqu'à douze semaines de grossesse, à l'échelle fédérale. Depuis, seuls 13 États sur 32 l'ont légalisé. « *Il va falloir avancer dans les États les plus conservateurs. Mais aujourd'hui n'est peut-être pas le moment le plus opportun* » , reconnaît pour sa part l'ancienne ministre de l'Intérieur.

Galvez et Sheinbaum proposent des avancées substantielles pour protéger davantage les femmes des violences, faire respecter leurs droits et leur offrir plus d'autonomie. Pour l'instant, il s'agit de promesses électorales. Q. D. (Mexico)

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2025 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250308-LMF-edd*cmofrc20250308*c65773553232

Nom de la source

Le Monde (site web)

Samedi 8 mars 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Le Monde (site web) • 1291

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

« Face à notre monde qui vacille, la solidarité internationale des femmes est notre réponse et notre résistance »

A l'initiative du collectif **Les Guerrières de la paix, engagé pour la justice et l'égalité, des militantes et personnalités du monde entier lancent, dans une tribune au « Monde », un appel à la solidarité, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, rédigé par la réalisatrice Hanna Assouline et la romancière Leïla Slimani.**

Partout sur la planète, nous assistons à une flambée inquiétante et dangereuse de toutes les formes de fascisme et d'obscurantisme. Le suprémacisme et l'identitarisme sont devenus des visions du monde largement partagées. Partout sur la planète, des autocrates prennent en otage l'avenir du monde, jouant avec les destins des peuples comme on joue au Monopoly.

Tous sont guidés par un virilisme violent fait de rapports de force, avec comme seule boussole politique le pouvoir et la prédation. La haine des étrangers, la fermeture des frontières, la misogynie, toutes les formes de racisme, dont l'antisémitisme et la haine des musulmans, explosent et se banalisent. Chaque fois, il est question de se débarrasser des

autres, de ne plus s'encombrer de leur existence et de leurs aspirations à l'égalité et la dignité.

Dans ce contexte, la remise en question des droits des femmes est aujourd'hui un péril majeur pour notre monde commun. Cette guerre mondiale faite aux femmes nous rappelle que les droits, qu'elles ont arraché de longue haleine, ne sont jamais acquis. Ainsi, aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe, on s'attaque aux droits et aux libertés des étrangers ainsi qu'aux droits des femmes en restreignant l'accès fondamental à l'interruption volontaire de grossesse.

Arme de construction massive

Partout les femmes paient le prix lourd des conflits armés et des guerres. En Ukraine, au Soudan ou au Congo, la violence qui les vise s'accompagne le plus souvent de violences sexuelles. Lorsque la vie des femmes, leur corps et leurs droits sont attaqués, lorsque leur dignité est bafouée, c'est l'avenir du monde qui est menacé.

A l'occasion de cette Journée internationale des droits des femmes, nous entendons élever nos voix et faire résonner

celles qui, dans l'ombre et dans l'anonymat, continuent de résister. A travers le monde mais aussi en France, dans nos villes et nos quartiers, elles sont nombreuses ces héroïnes du quotidien qui se battent sur le seul front qui vaille, celui de la justice, de la dignité, de la vie. Nous, Les Guerrières de la paix, sommes convaincues que les femmes, lorsqu'elles s'unissent, forment le plus puissant bouclier contre la destruction du monde.

Nous refusons les assignations identitaires, les mises en concurrence ou la prétendue guerre des civilisations qu'on veut nous imposer. Nos droits n'ont pas de frontières, nos solidarités non plus. Face à ces menaces, notre sororité puissante et inébranlable est notre réponse, elle est notre arme de construction massive. C'est ensemble et indéfectiblement unies que nous nous tenons debout. Solidaires et responsables, tissant ensemble les liens du seul avenir possible, notre avenir commun.

Privées du simple droit de vivre

A l'image de nos sœurs palestiniennes et israéliennes qui, au cœur d'une guerre meurtrière qui les endeuille, les déchire et les entrave, ne cessent de se battre



Documents sauvegardés

pour la dignité. Des femmes qui continuent de militer pour la paix et la reconnaissance mutuelle. Ces femmes sont les derniers ponts qu'il nous reste pour reconstruire l'avenir. Leur pragmatisme et leur courage sont une leçon de dignité et d'humanisme qui devrait inspirer et faire rougir les prêcheurs de haine qui s'expriment en leur nom.

Nous sommes debout pour dénoncer ensemble les féminicides et les violences qui s'exercent contre les femmes, ici et partout. Et jusque dans ce qu'on appelle leur « foyer », où tant de femmes ont été maltraitées, abusées ou assassinées. Comment ne pas saluer cette année la dignité et le courage de Gisèle Pelicot, qui a choisi de faire de son combat un combat pour toutes les femmes.

Nous nous tenons également aux côtés de toutes nos sœurs victimes de la haine des femmes partout sur la planète. Jamais dans l'histoire, une guerre aussi violente n'aura été menée contre les femmes d'Afghanistan par les talibans. Elles sont privées du simple droit de vivre, de penser, de parler, d'étudier, de se soigner...

Nous sommes solidaires de nos sœurs iraniennes qui résistent héroïquement au régime des mollahs qui veulent les assujettir à des lois patriarcales, rétrogrades et liberticides. Nous admirons le courage de ces femmes qui refusent chaque jour de se soumettre, qui se dressent et résistent au péril de leur vie face à l'obscurantisme. Nous nous tenons à leurs côtés dans leur lutte pour l'égalité, contre l'apartheid de genre et pour la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous continuerons, ici, de faire résonner leur cri devenu slogan universel : « Femme, vie, liberté ».

Stérilisation massive

Nous sommes aux côtés de nos sœurs ouïgoures victimes d'un génocide de genre, subissant des viols systématiques dans les camps chinois, victimes de stérilisation massive mais aussi de travail forcé dont bénéficie le capitalisme mondial. Nous pensons à nos sœurs arméniennes, aux violences qu'elles ont subies, à leur exil forcé. Nous pensons à nos sœurs ukrainiennes, à leur force et leur résilience, aux violences sexuelles que nombre d'entre elles ont endurées, à leurs enfants déportés en Russie. A la résistance et à la dignité de leur peuple qui lutte sans relâche pour sa souveraineté et sa liberté.

Et nous n'oublions pas les images terribles de ces femmes israéliennes prises en otage, victimes de violences sexuelles le 7 octobre, dont des corps exhibés et mutilés continuent de nous hanter. Tout comme nous hantent ces images insoutenables de femmes palestiniennes victimes d'une guerre meurtrière qui leur a tout pris, leur toit, leur famille, leur vie. Et dont l'avenir est aujourd'hui plus que jamais menacé.

Toutes ces souffrances, tous ces combats sont les nôtres. Nos douleurs sont communes, elles ne se divisent pas, elles ne s'opposent pas. Nous dénonçons toutes ces injustices, toutes ces violences, tous ces crimes. La solidarité internationale des femmes est une force de résistance, elle est cette flamme obstinée qu'aucun mauvais vent ne pourra éteindre. Notre féminisme est une passerelle, le choix vivant de l'universel. Notre féminisme refuse les assignations et les essentialisations. Notre féminisme exige la justice, l'égalité et la dignité pour toutes et tous. Notre féminisme est un humanisme qui prône l'égalité entre chaque

être humain. Il est une révolution qui s'adresse à tous et toutes, mais aussi à chacun et chacune d'entre nous.

Car de toutes nos forces mais aussi de toutes nos fragilités, nous devons dénoncer ces masculinistes va-t-en-guerre qui nous mènent collectivement au chaos. Nous ne les laisserons pas gagner, nous sommes convaincues que la force des femmes pourra sauver le monde. Parce qu'ensemble et unies nous sommes indestructibles.

Chirinne Ardakani, présidente d'Iran Justice ; Hanna Assoulène, réalisatrice et fondatrice des Guerrières de la paix, un collectif de militantes palestiniennes, israéliennes, iraniennes, ukrainiennes, russes, ouïgoures et françaises engagées pour la paix, la justice et l'égalité ; Chekeba Hachemi, cofondatrice de Stand Speak Rise Up !, fondatrice d'Afghanistan libre ; Nava Hefetz, rabbinne, militante israélienne des droits humains, membre des Guerrières de la paix ; Fatym Layachi, metteuse en scène et autrice ; Oxana Melnychuk, militante ukrainienne ; Dilnur Reyhan, présidente de l'Institut ouïghour d'Europe ; Hiba Qasas, militante pacifiste palestinienne ; Leïla Slimani, romancière et membre des Guerrières de la paix ; Zalina Steve, opposante russe. Retrouvez l'ensemble des signataires ici.

Cet article est paru dans Le Monde (site web)

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/03/08/face-a-notre-monde-qui-vacille-la-solidarite-internationale-des-femmes-est-notre-reponse-et-notre-resistance_6577355_3232.html

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240828-LMF-edd*cmofrc20240828*c62973263210

Nom de la source

Le Monde (site web)

Mercredi 28 août 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Monde (site web) • 1359

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

En Corée du Sud, la guerre des sexes bat son plein

La société sud-coréenne connaît une forte progression des tensions entre hommes et femmes. Les avancées des droits des femmes et leur rejet des hiérarchies traditionnelles se heurtent aux résistances d'une frange « masculiniste » plus ou moins soutenue jusqu'au sommet de l'Etat.

Lee Sera – un nom d'emprunt – ne cherche plus de partenaire. A 42 ans, la coquette enseignante sud-coréenne aux cheveux de jais et au maquillage parfait vit avec sa sœur depuis la rupture, en 2018, avec son dernier compagnon. « Il était agréable. Il voulait se marier mais exigeait que j'arrête de travailler et que j'aie un enfant. Je ne voulais pas. Et puis, j'ai découvert qu'il fréquentait des prostituées. Je l'ai quitté. » Une expérience qui a complètement modifié ses attentes. « Aujourd'hui, les femmes sont plus éduquées et gagnent de l'argent. Elles veulent vivre leur vie. Si les hommes ne comprennent pas, tant pis pour eux. La question n'est plus "Pourquoi on ne se marie pas ?" Mais "Pourquoi faudrait-il se marier ?" », raconte-t-elle.

« Les hommes coréens veulent tout contrôler, que l'on soit toujours ensemble. Mais je ne suis pas leur poupée », assène l'influenceuse Shin Amori – en-

core un pseudonyme –, qui privilégie des partenaires étrangers, ce qui lui vaut bien des critiques. Sa chaîne YouTube compte plus de 200 000 abonnés, dont 90 % de femmes de moins de 30 ans ou dont les enfants ont quitté le foyer. « Sur ma chaîne, elles apprécient la liberté dont elles rêvent. » Et la jeune femme d'ironiser : « Les hommes sont furieux car la femme n'est plus un objet à choisir. Aujourd'hui, c'est l'objet qui choisit, alors ils sont en colère. »

Mme Shin joue de l'ironie, mais la prudence des Sud-Coréennes au moment d'envisager une relation – beaucoup refusent de donner leur adresse à un soupirant – ou leur volonté de s'éloigner des hommes témoignent d'un conflit latent qui s'aggrave. Certaines adhèrent aujourd'hui au mouvement 4B, soit les « quatre non », lancé en 2019 : non au mariage, non au flirt, non aux relations sexuelles avec un homme, non pour avoir un enfant.

Traditions confucéennes

Dans une société où l'évolution des mœurs n'a pas été aussi rapide que la fulgurante croissance économique, la tension monte depuis la fin des années 2000 et l'éveil aux droits des femmes sous les gouvernements progressistes de Kim Dae-jung (1998-2003) et Roh Moo-hyun (2003-2008) qui ont mené,

grâce à la mobilisation des féministes, à l'adoption d'une loi contre les discriminations sexuelles en 1999 et à la création en 2001 d'un ministère de l'égalité des genres.

De quoi irriter des hommes attachés aux traditions confucéennes qui structurent la société, qui placent le fils en position privilégiée et la femme en posture d'infériorité. Leur colère a commencé à s'exprimer sur le forum « Ilbe » – contraction d'Ilgang Besutu, le « meilleur du jour ». Sans contrôle et anonyme, ce forum créé en 2009 sans objectif politique par un certain Moe Myeongsu concentrait au départ des posts au contenu vulgaire.

Le conflit s'est durci avec le mouvement #metoo et les scandales d'agressions sexuelles révélés dans la foulée, qui ont affermi les attentes féministes. En 2016, le livre Kim Jiyoung, née en 1982 (édition Nil, 2020), de l'autrice Cho Nam-joo, décrivait les abus et les discriminations qui ponctuent, de l'école au travail, la vie des Coréennes du Sud. Dans le même temps, des mobilisations ont mis en évidence la propagation du « molka », ces vidéos volées prises par des caméras miniatures installées dans les lieux publics ou à la maison – des propriétaires ciblant leurs locataires notamment –, puis mises en ligne. Une radi-



Documents sauvegardés

calité féministe a également émergé en réaction à la violence « masculiniste » Ilbe, à travers des sites comme Megalia, créé en 2015.

En 2016, Kim Seong-min, 34 ans, a poignardé dans les toilettes d'un karaoké une femme qu'il n'avait jamais rencontrée. Il a agi « par haine des femmes » qui l'avaient « ignoré et humilié toute sa vie ». « Les femmes restent persuadées que ce meurtre reste celui d'une femme parce qu'elle est femme. Pour les hommes, c'est l'acte isolé d'un malade mental et il ne faut pas généraliser », observe Shin Jihye, du Parti du revenu de base, une formation progressiste. Le crime avait été classé dans la catégorie « mudjima », c'est-à-dire sans motif apparent, le tueur étant schizophrène.

Vision du monde bousculée

Confrontés à des jeunes femmes de plus en plus diplômées, désireuses de vivre leur vie et qui rendent désormais coup pour coup, les jeunes hommes ont aussi vu leur vision du monde bousculée par les difficultés du marché du travail, aggravées selon eux par l'obligation du service militaire qui les défavoriserait dans la quête d'un emploi, ou par l'explosion des prix de l'immobilier à la fin des années 2010. Pour eux, il faut un logement et un emploi à vie avant d'envisager le mariage.

Comme pour les femmes, difficile de les interviewer sur ces questions. « Nos voix sont systématiquement ignorées. Nous sommes accusés de perpétuer le patriarcat. D'ailleurs, en vous répondant, je m'inquiète car mes camarades et moi savons que Le Monde est un média progressiste. Je crains de passer pour quelqu'un de mauvais », explique Park

Se-hwan, trentenaire qui veut se marier, mais rejette l'étiquette de « traditionaliste ». Il en veut aux féministes « critiques du patriarcat sans rien dire des dégâts de ce patriarcat sur les hommes, contraints à la guerre ou aux travaux les plus durs. Au moins, les féministes européennes plaident pour que les femmes puissent entrer dans l'armée et s'intéressent aux faiblesses de la masculinité traditionnelle ».

Spécialiste de sciences politiques, Sung Enoch – également un nom d'emprunt – dénonce une « nouvelle élite féministe de chercheuses, d'écrivaines, d'intellectuelles » apparue au cœur des années 2010 pour faire évoluer le féminisme « progressiste » vers un féminisme « fondamentaliste » teinté de « politique identitaire ». « A cause de leur attitude autocratique et égoïste, des hommes qui acceptaient le féminisme le rejettent aujourd'hui », affirme-t-il.

Débats de la présidentielle 2022

Le durcissement de la posture masculiniste est incarné par Bae In-kyu, un jeune homme à la gueule de star, aux muscles saillants, toujours tiré à quatre épingles. « Je suis un chien de guerre qui se bat sur l'asphalte en votre nom, contre le féminisme », lance-t-il en 2021 à ses soutiens, principalement des jeunes dans la vingtaine, sur la plate-forme Naver Cafe. A la tête du mouvement Solidarité masculine, l'homme de 34 ans connu sous le pseudonyme de « Wangja » (« prince ») multiplie depuis 2020 les tirades hostiles au féminisme, qualifié de « maladie mentale » ou de « malédiction sociale », tout en martelant que ses adhérents et lui adorent les femmes.

« Pour les jeunes hommes, la société actuelle est défavorable à tous les

niveaux : les rencontres et le mariage, l'avancement et l'application de la loi, en particulier pour les « délits sexuels ». Ils croient que la société discrimine les hommes et se considèrent comme d'innocentes victimes, boucs émissaires du pouvoir féministe », analyse Jung Han-wool, psychiatre au centre hospitalier universitaire Hallym. « Ils s'attaquent au féminisme car ils ont un sentiment de déclassement dans une société très hiérarchisée », ajoute Mong, une militante féministe.

Virulent et médiatisé, le conflit a imprégné les débats de l'élection présidentielle de 2022. Le président, Yoon Suk Yeol, a pris fait et cause pour les jeunes hommes hostiles au féminisme. Ce choix aurait contribué à sa courte victoire : 59 % des hommes âgés de 18 à 29 ans ont voté pour lui.

Début 2023, le ministère de l'égalité des genres – dont la disparition, exigée par la mouvance masculiniste, était une promesse du candidat Yoon – a voulu réviser la législation sur le viol, afin d'y inclure la notion de non-consentement et ainsi élargir les critères de qualification de ce crime sexuel. Le ministère de la justice s'y est opposé. Le ministère de l'égalité des genres n'a plus de ministre depuis février et la Corée du Sud reste classée 105e sur 146 dans ce domaine.

Cet article est paru dans Le Monde (site web)

https://www.lemonde.fr/international/article/2024/08/28/en-coree-du-sud-la-guerre-des-sexes-bat-son-plein_6297326_3210.html

Documents sauvegardés



© 2025 Libération. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20250207-LIF-outff3b_4

Nom de la source

Libération (site web)

Vendredi 7 février 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Libération (site web) • 1207

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Au Canada, on tremble aussi, par Martine Delvaux

Martine Delvaux

Alors que Donald Trump lance une offensive économique contre le Canada, l'écrivaine québécoise regrette amèrement ces années d'études où les Etats-Unis étaient à la pointe des questions de genres, de races et de militances... Autres temps, autres mœurs.

J'écis depuis Montréal, depuis le Québec, le Canada, cet immense pays assis au nord des Etats-Unis, auquel peu d'Américains ont le réflexe de penser. Du moins, jusqu'à maintenant.

La guerre économique est lancée. Donald Trump veut nous faire payer sans qu'on ne comprenne bien pourquoi, nous pourtant si dociles, si passifs, alliés et amis des Etats-Unis depuis toujours (comme le répètent sans cesse les politiciens, et d'abord le Premier ministre, Justin Trudeau, qui a annoncé, peu de temps avant l'investiture américaine, qu'il démissionnait).

Nous, Canadien·ne·s, aux côtés des Américain·e·s. Et de leur côté.

Nous, ce pays que l'on pourrait dire féminin, ou trans, ou racisé, ou pauvre. Ce pays perçu comme mineur, «minorisé», et que Trump se sent parfaitement permis de déconsidérer, et de dominer.

Je ne me suis jamais sentie canadienne, ni québécoise, d'ailleurs.

J'ai grandi en Ontario, vécu aux Etats-Unis, suis retournée au Québec non pas par nationalisme, comme on pourrait l'imaginer, mais pour y travailler. Je suis arrivée au Québec un peu en étrangère, me trouvant devant une sorte de décalage : si, à Ann Arbor (Michigan) où j'avais étudié, on lisait *Gender Trouble* de Judith Butler qui venait de paraître, en discutant des droits LGBTQ+ et de la pandémie de l'HIV-sida jusqu'à plus soif, ma nouvelle université semblait habitée de manière moins urgente par ces questions. Le féminisme était surtout blanc, la compréhension des genres tendait vers l'essentialisme, et les corps racisés, queer, trans moins pris en considération que là où j'étais, aux Etats-Unis. Restai... t aussi, comme un mouvement sourd, un nationalisme blessé, la défense de la langue française et de la spécificité culturelle québécoise contre «*l'argent et les votes ethniques*», pour reprendre les mots de celui qui était alors Premier ministre du Québec, Jacques Parizeau (1930-2015), devant l'échec du référendum de 1995. Quand le nombre de Québécois ayant voté «oui» à l'indépendance s'est avéré insuffisant.

Lors du rassemblement du 16 mai 2024 des militants des droits LGBTQ+ demandant au gouvernement d'agir en faveur des droits des femmes, à Toronto (Canada).

En 1996, les Etats-Unis représentent l'ouverture à la diversité

Pourquoi raconter aujourd'hui ma «dés-appartenance» québécoise ? Parce que ce sont les Etats-Unis qui, en 1996, au moment où j'arrive à Montréal, représentent, pour moi, l'ouverture à la diversité. Le *politically correct* et l'*affirmative action*, le contrat imaginé par les étudiant·e·s de l'Université Antioch au sujet du consentement sexuel (bien avant #MeToo), le trouble partout dans le genre par-delà la résistance et le ressac : c'était ça, pour moi, les Etats-Unis, et j'y reste fidèle. Encore aujourd'hui.

Parce qu'il faut rappeler que Trump n'a pas été élu par une majorité de citoyen·ne·s. Il faut rappeler que des millions de chercheur·e·s, d'artistes, de politicien·ne·s, d'étudiant·e·s, de citoyen·ne·s engagé·e·s pour l'avenir de l'humanité sont en profond désaccord



Documents sauvegardés

avec les gestes que pose le nouveau président. Le fascisme qu'il défend. Le *boys club* qu'il a mis à la tête non seulement de son pays, mais disons-le : du monde entier.

Mon cœur saigne pour ces collègues, connus et inconnus, qui se trouvent devant l'inimaginable, l'indicible, l'insoutenable.

Au Canada, dans ce pays tout juste au nord des Etats-Unis, ce pays que tout le monde oublie, on tremble aussi. La guerre économique annoncée, amorcée samedi, puis suspendue deux jours plus tard, nous a plongés dans l'insomnie. Ce n'est pas seulement une question d'argent, de comptes en banque et de placements. Il s'agit d'une menace qu'on ressent dans notre chair, parce que Trump a des amis, d'autres comme lui, ici, qui sont prêts à sabrer dans les programmes sociaux et dans l'aide internationale, à faire marche arrière, entre autres, sur la lutte climatique et l'accès à l'avortement. Opérant une régression catastrophique et machiavélique sur les droits des femmes, des trans et des personnes non binaires, sur l'accueil de la diversité sexuelle et de genre.

Donald Trump a un ami politique, au Canada. Il s'appelle Pierre Poilievre. Il est chef du Parti conservateur. Au début de l'année, il a donné une longue entrevue au psychologue antiféministe *Jordan Peterson*, dont le titre dit tout : «Le prochain Premier ministre canadien». Si Poilievre emporte les prochaines élections, ce sera pour actualiser ce ressac qu'on annonce sans cesse aux féministes. Un ressac qui touchera toutes les personnes minoritaires ou minorisées...

Quand je suis arrivée au Québec, dans l'après-coup du féminicide du 6 décem-

bre 1989, à l'Ecole polytechnique, nous étions en plein backlash. L'essai éponyme de *Susan Faludi*, paru aux Etats-Unis en 1991 (un an après *Gendre Trouble*) et qui annonçait une guerre in-nommée contre les Américaines, sonnait l'alarme avec justesse. Les femmes seraient reléguées vers les marges politiques, on leur retirerait les dossiers qui jusqu'ici leur incombaient au même titre que les hommes, pour les renvoyer, petit à petit, dans l'espace domestique. D'où la fin symbolique de *Thelma et Louise*: s'envoler au-dessus du Grand Canyon et choisir d'y mourir, au lieu de croupir dans une prison.

Je pleure ce pays que j'avais adopté

Mais pendant tout ce temps, toutes ces années, à travers le backlash et depuis, les féministes n'ont jamais cessé de travailler. Chercheuses et militantes pour les droits des femmes, des trans, des personnes non binaires, contre la suprématie blanche et la misogynie racialisée, contre les phobies et pour une lecture systémique de la société. Cette autoroute qu'est l'intersection des privilèges autant que des oppressions marque notre place sur l'échiquier.

Nous voici en pleine manosphère, et ça donne envie de pleurer. Rentrée «chez moi», au Canada, au Québec, je pleure les Etats-Unis, ce pays que j'avais adopté. Et j'ai peur pour le monde entier.

Restent les mots de Langston Hughes, *Backlash Blues*, chantés par Nina Simone. Je les fais tourner en boucle pour y puiser le courage que la diva des droits civiques savait faire résonner afin de nous faire tous trembler. De résistance. *Mr. Backlash, Mr. Backlash / Just what do you think I got to lose ? / I'm gonna leave you / With the backlash blues /*

You're the one who'll have the blues / Not me, just wait and see. («M. Backlash, M. Backlash / Que pensez-vous que j'ai à perdre ? / Je vais te quitter / Avec le blues backlash / C'est toi qui aura le blues / Pas moi, attends et vois».)

Vous souhaitez publier une tribune dans Libération ? Pour connaître nos conseils et la marche à suivre, ainsi que l'adresse à laquelle nous envoyer vos propositions, rendez-vous dans la section «Proposer une tribune» en bas de cette page puis écrivez à idees@liberation.fr.

Cet article est paru dans Libération (site web)

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/au-canada-on-tremble-aussi-par-martine-delvaux-20250207_RIR6WFZIP5BB7DWWH7FIODXA3Y/

Documents sauvegardés



© 2024 Libération. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20240826-LIF-out6e3c_1

Nom de la source

Libération (site web)

Lundi 26 août 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Libération (site web) • 826

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Afghanistan : les talibans promulguent une loi pour «prévenir le vice» et interdisent aux femmes de chanter et de se déplacer seules

LIBERATION, AFP

Une nouvelle loi a été promulguée pour «promouvoir la vertu et prévenir le vice» parmi la population, en conformité avec la charia, a annoncé le ministère de la Justice taliban ce jeudi 22 août. Les femmes sont les principales cibles.

Trois ans après le retour des talibans au pouvoir, le cauchemar des femmes afghanes continue. Le régime fondamentaliste vient de publier ce jeudi 22 août une nouvelle loi pour «promouvoir la vertu et prévenir le vice» parmi la population. Cette loi composée de plus de 35 articles – qui sont tous en conformité avec la loi islamique ultra-rigoureuse – édicte des interdits déjà généralement connus dans l'Émirat islamique. Mais sa promulgation pourrait permettre de renforcer le contrôle, déjà étroit, de la population, à travers le puissant ministère de la Propagation de la vertu et de la Prévention du vice (PVPV).

Le nouveau décret stipule notamment que «les femmes doivent couvrir leur corps entièrement en présence d'hommes n'appartenant pas à leur famille», de même que leur visage «par peur de la tentation». Ceci implique le port d'un masque (type covid) sur la bouche. Idem si «les femmes doivent

sortir de chez elle par nécessité». Les femmes ne doivent par ailleurs pas faire entendre leurs voix en public ; à travers des chansons ou des poésies. Elles n'ont également plus le droit de se maquiller ou de se parfumer. Selon l'ONU, les talibans afghans ont ainsi mis en place, par l'application rigoriste de la charia, une situation «d'apartheid genré» pour les femmes et les filles.

«Le seul son d'une voix féminine à l'extérieur du foyer considéré comme une violation morale»

D'autres catégories de la population sont également visées : les conducteurs de véhicules ne pourront par exemple plus accepter de transporter des femmes non voilées sans un homme de leur famille à leur côté, ou en présence d'homme n'appartenant pas à leur famille. Ils ne pourront par ailleurs plus diffuser de la musique à l'intérieur de leur véhicule. La loi édicte également des interdits déjà connus : homosexualité, adultère, jeux d'argent, création ou

Des femmes afghanes lors de la célébration du troisième anniversaire de la prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans, près de la place Ahmad Shah Massoud à Kaboul, le 14 août 2024.

. Wakil Kohsar

visionnage d'images d'êtres vivants sur un ordinateur ou un téléphone portable, absence de barbe ou une barbe trop courte pour les hommes ou encore coupes de cheveux «contraires à la charia» sont proscrits.

Concernant les médias, la loi stipule qu'ils ne doivent pas publier «des contenus hostiles à la charia et à la religion», ou qui «humilient les musulmans», ni «qui montrent des êtres vivants». Le texte édicte des sanctions graduelles auxquelles s'exposent ceux qui ne respecteraient pas cette loi : avertissement verbal, menaces, amende, garde à vue allant d'une heure à trois jours, ou autre sanction réclamée par le PVPV. En cas de récidive, la justice sera saisie.

Dès dimanche, la mission de l'ONU en



Documents sauvegardés

Afghanistan s'est déclarée *«préoccupée»* par ces nouveaux interdits. *«Après des décennies de guerre et au milieu d'une terrible crise humanitaire, le peuple afghan mérite bien mieux que d'être menacé ou emprisonné s'il arrive en retard à la prière, jette un coup d'œil sur une personne du sexe opposé qui n'est pas un membre de sa famille, ou possède une photo d'un être cher»,*s'est ainsi insurgée Roza Otunbayeva, cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Et d'ajouter : *«La loi étend les restrictions déjà intolérables aux droits des femmes et des filles afghanes, le seul son d'une voix féminine à l'extérieur du foyer étant apparemment considéré comme une violation morale.»*

Les talibans affirment que la loi sera appliquée avec «ménagement»

En réaction aux préoccupations de la communauté internationale, les autorités talibanes d'Afghanistan ont assuré ce lundi 26 août que cette nouvelle loi imposant de nouvelles restrictions aux femmes serait appliquée *«avec ménagement»*. *«Je dois préciser clairement que la force et l'oppression ne seront pas utilisées lors de l'application de ces règles»,* a ainsi détaillé le porte-parole adjoint du gouvernement Hamdullah Fitrat dans un message vocal. Ces règles *«seront appliquées en faisant appel à la compréhension des gens, et en les guidant»,* a-t-il assuré.

Face à cette maigre justification, l'Union européenne continue de se dire *«consternée»* par ce décret, qui porte *«un nouveau coup»* aux droits des femmes et des filles en Afghanistan. Il crée *«un autre obstacle à la normalisation des relations»* entre l'Afghanistan et l'UE, relèvent les 27. La reconnaissance du

régime des talibans par les Européens ne pourra se faire que si Kaboul *«respecte pleinement (ses) obligations internationales et envers le peuple d'Afghanistan»*, avertit l'UE.

Cet article est paru dans Libération (site web)

https://www.liberation.fr/international/asie-pacifique/afghanistan-les-talibans-promulguent-une-loi-pour-prevenir-le-vie-et-interdisent-aux-femmes-de-chanter-et-de-se-deplacer-seules-20240826_FFYRGFV7ERH5FJE7VE6VUH7E4M/

Documents sauvegardés

Le Point

© 2024 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itéc-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news:20240509-POR-26560545lpw

Nom de la source

Le Point.fr

Jeudi 9 mai 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202405 •

1101 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Sénégal : mais où sont les femmes ?

Par notre correspondante à Dakar, Clémence Cluzel

ANALYSE. La question mérite d'être posée alors que plus d'un mois après l'annonce du gouvernement du Premier ministre Ousmane Sonko, la faible représentation des femmes fait vivement réagir.

Depuis l'annonce de la composition du nouveau gouvernement le 6 avril dernier par le Premier ministre [Ousmane Sonko](#), la déception et l'inquiétude ne retombent pas au Sénégal. Sur 25 ministères et 5 secrétariats d'État, seulement quatre femmes ont été nommées par le nouveau pouvoir, pourtant pourfendeur de la rupture. Le taux de représentation des femmes, déjà faible dans le dernier gouvernement de Macky Sall - 18 % - est désormais descendu à 13,3 %. « On s'attendait vraiment à ce qu'il y ait une rupture complète avec ce nouveau régime et qu'au moins les acquis puissent être préservés mais nous avons été très choqués », explique Arame Gueye Sene.

Spontanément, un groupe WhatsApp, composé majoritairement de femmes, mais aussi d'hommes, déçus par ces nominations, se crée pour réfléchir aux actions à entreprendre afin de « marquer leur désenchantement ». Leur déclaration, publiée le 7 avril, récolte plus de 1 200 signatures et le soutien d'une cinquantaine d'organisations, avant qu'un cadre de concertation citoyen pour le respect et la préservation des droits

des femmes et des filles ne se constitue pour porter le message. La mobilisation, loin de faiblir, a lancé samedi 4 mai un manifeste pour dénoncer la sous-représentativité des femmes dans les instances de gouvernance et demander leur participation dans celles-ci ainsi que dans la prise de décision des politiques publiques. Le document a été remis au gouvernement et au ministère de la famille.

À LIRE AUSSI

[Sénégal : l'impasse Sonko](#)

Manque de représentativité et inquiétudes

Toutes obédiences, milieux sociaux mais aussi âges, aussi bien femmes qu'hommes constituent ce mouvement car « cela dépasse largement les principes et valeurs féministes », précise Mme Gueye Sene. Vue comme une « régression » par de nombreuses citoyennes sénégalaises, les critiques dénoncent un « manque de volonté politique ». « Il y a énormément de femmes compétentes dans tous les secteurs. L'argument d'absence de femmes compétentes pour occuper ces postes est une

excuse. Les compétences d'une femmes sont toujours questionnées, mais la question ne se pose jamais pour les hommes. Le fait d'être un homme semble suffisant ! » pointe Arame Gueye Sene. Elle souligne ainsi l'importance de déconstruire les clichés et stéréotypes, encouragés par les facteurs socioculturels, reflet du patriarcat de la société sénégalaise. « Certaines femmes ne voient pas le problème et trouvent des excuses... Il y a un manque d'informations évident, notamment sur les luttes qui ont permis d'acquérir les droits des femmes », développe-t-elle.

Le collectif de féministes du Sénégal s'était également ému « de la faible représentativité des femmes dans le gouvernement du Sénégal ». Une déception accentuée ensuite par les nominations dans les agences et sociétés étatiques : sur plus d'une quinzaine de postes, seuls deux ont été confiés à des femmes. « Le gouvernement semble nous dire qu'il se fiche de nos revendications. Il est dans une logique d'invisibilisation des femmes, elles sont effacées de l'espace politique », regrette Aminata Libain Mbengue, psychologue, féministe radicale et membre de ce collectif. Elle



Documents sauvegardés

fustige la nomination de femmes à des « postes moindres », exception faite du ministère des Affaires étrangères, ou s'inscrivant dans « la continuité des rôles maternels ». Malgré les critiques et la mobilisation depuis plus d'un mois, le gouvernement reste silencieux et aucune rencontre entre le chef de l'État et la société civile féminine sénégalaise n'a eu lieu jusqu'à présent. « Est-ce du mépris ? » s'interroge-t-elle avant d'assurer que cela relève surtout d'une « misogynie d'État » reléguant les femmes à l'arrière-plan. Pourtant, « nombre d'entre elles se sont battues dans le Pastef (parti politique fondé par le président Bassirou Diomaye Faye et le Premier ministre Ousmane Sonko). Mais une fois qu'ils ont accédé au pouvoir, le partage s'est fait entre les hommes. On a vu des réunions 100 % masculines. C'est un boys'club ! » souligne-t-elle.

L'inquiétude provient aussi de la suppression du ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants, désormais renommé ministère de la Famille et des Solidarités. Un changement perçu comme un « signal d'alerte » notamment pour la sauvegarde des acquis obtenus par rapport aux droits des femmes. « Il y a un déphasage total entre les annonces du programme de Pastef comme des réformes du code de la famille, la lutte contre les stéréotypes, et la réalité de ces nominations », analyse Aminata Libain Mbengue.

À LIRE AUSSI

« Le féminisme n'est pas une considération d'un autre âge »

Attentes et recommandations

Depuis 2010, le Caucus des femmes leaders oeuvre pour la parité dans les in-

stances de gouvernance. C'est d'ailleurs notamment grâce à son plaidoyer que la loi sur la parité a été adoptée le 28 mai 2010. Problème, celle-ci ne s'applique pas aux postes nominatifs. Or, l'absence de femmes dans les instances gouvernementales se répercute sur les politiques publiques adoptées au sommet de l'État. Non incluses dans les décisions, les besoins spécifiques des femmes dans les différents secteurs sont plus largement ignorés. La non-prise en considération de ces besoins spécifiques empêche ainsi l'avancée vers l'égalité des sexes. « Plusieurs études ont pourtant prouvé que la participation des femmes permettait d'atténuer les crises politiques mais aussi la malgouvernance » argumente Hélène Tine, ancienne députée et coordinatrice du Caucus.

Une pleine participation des femmes en politique s'avère également facteur de développement. Ces membres, des femmes engagées dans divers partis politiques, plaident ainsi de longue date pour l'instauration d'un « ticket paritaire » afin d'inscrire les femmes au plus haut niveau dans la vie politique sénégalaise. « Il s'agit de mettre en place un poste de vice-président qui serait occupé par une femme », raconte Mme Tine. Dans son programme, le Pastef prévoit bien l'instauration d'un poste de vice-président, reste à faire accepter que ce ticket soit paritaire... Autre demande du Caucus : que 30 % des postes nominatifs de gouvernance soit occupés par des femmes. « Il vaut mieux marcher lentement mais sûrement : on doit tenir compte de certaines contraintes et réalités en demandant d'abord des pourcentages avant d'obtenir la parité totale », dit-elle.

Inscrites dans son manifeste, le cadre de concertation soumet plusieurs recom-

mandations pour revoir « ce faux pas de départ » du gouvernement : création d'une structure de gouvernance dédiée aux besoins des femmes et des filles, mise en place de programmes et de budgets spécifiques dédiés aux femmes et filles, promotion de l'égalité des chances... Mais pour Aminata Libain Mbengue, « la représentativité ne se fera pas naturellement : la parité doit être imposée, il n'y a qu'avec la contrainte que les choses pourront changer », affirme-t-elle. En attendant, le cadre de concertation espère obtenir une audience auprès du président, Bassirou Diomaye Faye, et du ministère de la Famille et des Solidarités.

À LIRE AUSSI

#VraieFemmeAfricaine : le hashtag qui libère la parole

Cet article est paru dans **Le Point.fr**

http://www.lepoint.fr/afrique/senegal-mais-ou-sont-les-femmes-09-05-2024-2559801_3826.php

Documents sauvegardés



© 2024 Le Parisien. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240502-PFR-3cfe3933d6fbab070c0120508aad96784c14a74b

Nom de la source

Le Parisien (site web)

Jeudi 2 mai 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Parisien (site web) • 845

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Avortement : Mariah Carey, Taylor Swift, Billie Eilish... des artistes fulminent contre la décision de la Cour suprême

Le Parisien

« Cette chanson est dédiée aux juges Samuel Alito, Clarence Thomas, Neil Gorsuch, Amy Coney Barrett et Brett Kavanaugh. On vous déteste », a lancé Olivia Rodrigo sur la scène du festival Glastonbury ce samedi, avant d'entonner la célèbre chanson « Fuck You » (« Allez vous faire f****e », en français) en compagnie de la chanteuse Lily Allen.

the moment @oliviarodrigo welcomed actual Lily Allen to the stage and i started screaming x watch on @BBCiPlayer | listen on @BBCSounds pic.twitter.com/ySjnEbsLFy - BBC Radio 1 (@BBCRI) June 25, 2022

La chanson, qui, à sa sortie, critiquait certains politiciens britanniques conservateurs, s'est vue remise au goût du jour par la pop star américaine et sa comparse britannique, au lendemain de la révocation polémique de l'arrêt Roe vs. Wade vendredi aux Etats-Unis.

La très conservatrice Cour suprême a en effet enterré vendredi un arrêt qui, depuis près d'un demi-siècle, garantissait le droit des Américaines à avorter mais n'avait jamais été accepté par la

droite religieuse. Dans la foulée, plusieurs États américains ont déjà annoncé prendre des mesures pour interdire les interruptions volontaires de grossesse sur leur territoire.

« N****e l'Amérique »

De quoi alerter de nombreuses personnalités du monde du divertissement américain, qui se sont exprimées sur les réseaux sociaux, mais aussi sur scène. « Je suis terrifiée. Tant de femmes et de jeunes filles vont mourir à cause de cela », s'est ainsi attristée la chanteuse Olivia Rodrigo, star de la génération Z, sur scène au festival britannique de Glastonbury.

Toujours sur la scène de Glastonbury, vendredi, la chanteuse Billie Eilish a elle aussi brièvement fustigé la Cour suprême sur scène. « Aujourd'hui est un très très sombre jour pour les femmes aux Etats-Unis. Je vais seulement dire ça car je ne peux pas supporter d'y penser plus longtemps », a-t-elle glissé, rapporte la BBC.

Au cours du festival britannique, la chanteuse de rock Phoebe Bridgers s'est même fendue d'un chant insultant la

Cour Suprême avec son public, raconte le site spécialisé [Variety](#). « N****e l'Amérique. Que tous ces vieux f**** de p**** qui nous disent quoi faire avec nos corps aillent se f**** f***** », a-t-elle scandé.

Les droits des femmes menacés

« Je suis absolument terrifiée de voir qu'on en est là - qu'après tellement de décennies de combat en faveur des droits des femmes à disposer de leur propre corps, la décision de ce vendredi nous en prive », a abondé la chanteuse américaine Taylor Swift sur Twitter, relayant par la même occasion un communiqué de l'ex-Première dame Michelle Obama critiquant lui aussi cette décision.

I'm absolutely terrified that this is where we are - that after so many decades of people fighting for women's rights to their own bodies, today's decision has stripped us of that. <https://t.co/mwK561oxxl> - Taylor Swift (@taylorswift13) June 24, 2022

La célèbre interprète Mariah Carey s'est quant à elle dite « écoeurée » par la décision de la Cour suprême sur Twitter.



Documents sauvegardés

« C'est inimaginable (...) d'avoir à expliquer à ma fille de 11 ans pourquoi on vit dans un monde où les droits des femmes se désintègrent sous nos yeux », a-t-elle réagi.

It is truly unfathomable and disheartening to have to try to explain to my 11 year old daughter why we live in a world where women's rights are disintegrating in front of our eyes.- Mariah Carey (@MariahCarey) June 24, 2022

« Prenez des nouvelles de vos amis, prenez soin de vous. On est tous ensemble, et [le combat](#) ne fait que commencer. C'est un jour très sombre pour l'Amérique », [a de son côté commenté](#) le chanteur britannique Harry Styles.

Billie Joe Armstrong, le chanteur du groupe américain Green Day a aussi annoncé, depuis la scène du London Stadium, son intention de s'installer au Royaume-Uni et de renoncer à la nationalité américaine. « Il y a trop de conneries dans le monde pour retourner dans ce putain de pays misérable. Je ne plaisante pas, vous allez entendre beaucoup parler de moi dans les prochains jours », a-t-il assuré, au cours de ce concert donné lors de la tournée « Hella Mega ».

En plus de messages de doléances, certaines vedettes se sont engagées à soutenir des organismes défendant les droits des femmes, comme la chanteuse américaine Lizzo. « Je vais faire don de 500 000 dollars issus de ma prochaine tournée à Planned Parenthood (l'équivalent américain du Planning Familial) » et d'autres organisations en faveur du droit à l'avortement, a-t-elle annoncé [sur Twitter](#), ajoutant que son tourneur, Live Nation, ajouterait 500 000 dollars au lot.

Le groupe de rock Rage Against the Machine s'est lui aussi mobilisé, en promet-

tant sur Instagram un don à près de 500 000 dollars en faveur d'associations pour les droits reproductifs dans les États du Wisconsin (où l'accès à l'avortement pourrait être menacé) et de l'Illinois. « Plus de la moitié du pays est bientôt susceptible de bannir ou de restreindre très strictement l'avortement, ce qui va affecter disproportionnellement les communautés pauvres, issues de la classe ouvrière ainsi que les personnes de couleur et sans papiers », dénonce le groupe sur [Instagram](#).

Cet article est paru dans Le Parisien (site web)

<https://www.leparisien.fr/international/avortement-mariah-carey-taylor-swift-billie-eilish-harry-styles-les-artistes-vent-debout-contre-la-decision-de-la-cour-supreme-26-06-2022-6OTGSGOAVJGJLJ52NW72FZYQCA.php>

Documents sauvegardés



© 2025 Madame Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250307-LFB-1102x20x2181225777

Nom de la source

Madame Figaro

Vendredi 7 mars 2025

Type de source

Presse • Magazines et revues

Madame Figaro • no. 25048

• p. 106

Périodicité

Hebdomadaire

• 2191 mots

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France



Pologne

Les voix des polonaises

Hélène Coutard

Trois ans après le début de la guerre en Ukraine qui a fait affluer des réfugiées vulnérables, quel avenir se dessine pour les femmes et leurs droits? Enquête dans un pays-laboratoire avant l'élection présidentielle du mois de mai.

I l y a dix ans, quand l'historienne et journaliste polonaise Magdalena Ogórek s'était présentée à l'élection présidentielle de son pays, la société avait surtout commenté son physique. Peu importe qu'elle soit titulaire d'un doctorat, la jeune femme était, pour les médias, essentiellement grande et blonde. Aujourd'hui, dans les rues de Varsovie, c'est le visage d'une autre Magdalena, la sénatrice Magdalena Biejat, candidate à la prochaine présidentielle en mai, qui s'affiche, et personne ne fait de commentaires. La Pologne, cet ancien État communiste dont le passage au capitalisme en 1989 a eu tendance à renvoyer les femmes à la sphère privée, est désormais, aux côtés de la Finlande, le pays européen qui a désigné le plus de femmes aux fonctions de chef d'État ou de gouvernement (avec trois anciennes premières ministres depuis 1989). Pourtant, une partie de ses habitants actuels ne pourra pas voter lors de cette élection : les réfugiés ukrainiens qui, par milliers, ont passé la frontière dès le début

de l'invasion russe de leur pays. De février 2022 à juillet 2023, on estime leur nombre à plus de douze millions - dont en majorité des femmes et des enfants, les hommes en âge de combattre ayant vite été interdits de quitter le territoire. Aujourd'hui, ces Ukrainiens sont presque un million à être restés et, en Pologne, la cohabitation et la solidarité font désormais partie du quotidien. Et avec elles, l'idée d'une guerre à quelques kilomètres. Les effets des conflits sur les droits des femmes sont bien connus : augmentation de la violence domestique et sexuelle, des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles, accès aux hôpitaux perturbé, crise de la santé mentale... Les femmes exilées, si elles ont fui la guerre, n'échappent pas à ses conséquences : en plus d'être davantage exposées aux violences, elles doivent affronter les difficultés liées au fait d'arriver dans un nouvel environnement, sans connaître la langue, avec peu de moyens et parfois des enfants à charge, ce qui les place dans une position vulnérable et en fait de parfaites victimes pour l'exploitation

et les relations abusives... Alors, comment les aider? En Pologne, une réponse a surgi, celle de l'entrepreneuriat. « Quand elles arrivent, ces Ukrainiennes ont des difficultés à trouver du travail, et celles qui dirigeaient des business dans leur pays n'arrivent pas à le reproduire ici », note Emilia Borkowska, 37 ans, traductrice et activiste à l'Impact Foundation. À cela s'ajoute un autre obstacle : la garde d'enfants. Elle a donc élaboré un programme d'un an, permettant à quatre-vingts Ukrainiennes de lancer leur entreprise en Pologne : « On leur apprend à créer un business en ligne, on leur fournit un système de garde et l'accès à des psychologues. » Si le gouvernement polonais a ouvert ses frontières aux réfugiées, c'est surtout la société civile, insiste Emilia Borkowska, qui a permis aux Ukrainiennes de se sentir en sécurité : « Les Polonaises ont offert des logements, de la nourriture, des dons... J'espère que cet élan contribuera à des changements structurels dans notre société. » Car les Ukrainiennes doivent, peut-être, aussi cet accueil à une vague féministe qui déferle



Documents sauvegardés

sur la Pologne depuis maintenant dix ans, en partie impulsée par la lutte pour le droit à l'IVG. « La question de l'avortement et les grandes manifestations qu'elle a provoquées ont vraiment politisé les filles de mon âge », raconte Paula Wasiluk, née en 2000. Originaire de Wrocław, à l'ouest du pays, la jeune femme s'engage en 2016, à 16 ans, lorsque le gouvernement du parti conservateur PiS (Droit et Justice), au pouvoir depuis l'année précédente, tente de limiter l'accès à l'avortement. « Ce fut une expérience formatrice. J'étais au lycée, toutes les filles s'habillaient en noir et, à 16 heures, dès la fin des cours, on allait manifester, se souvient-elle. Sous le régime communiste, l'État soutenait les droits des femmes et elles travaillaient beaucoup, elles étaient traitées comme les hommes... Je crois que cet événement a agi comme un déclic chez nous, car c'est la première fois qu'on réalisait que le pays n'était pas aussi progressiste qu'on le croyait. » **La fondation Akcja Menstruacja**, que Paula Wasiluk préside, cherche aujourd'hui à lever le tabou de la précarité menstruelle en l'imposant dans le débat public et a réussi à proposer un projet de loi au parlement. La jeune femme affiche un demi-sourire : « Le but était la gratuité des produits hygiéniques dans les écoles et les universités, mais bien sûr, la loi n'a pas été votée pour le moment. » Pour ce qui est du débat, la stratégie a fonctionné : « Certaines petites entreprises ont mis en place un congé menstruel. Mais la Pologne est brutalement passée du communisme au capitalisme dans les années 1990 et il y a un stigmat autour de la gratuité. Les gens ne comprennent pas la racine des inégalités, ni pourquoi certains devraient avoir quelque chose de gratuit et pas eux... » Mais ce qui a le plus surpris Paula Wasiluk, c'est l'oppo-

sition des femmes : « La génération des femmes de 50-60 ans nous a reproché de parler des règles en public, elles ont peur que cela puisse nuire à l'attractivité des femmes sur le marché de l'emploi. Elles ont l'impression d'avoir lutté pour être traitées comme des hommes et que notre combat va à l'encontre de ça. » L'association a néanmoins des raisons de se réjouir : Akcja Menstruacja distribue aujourd'hui des produits hygiéniques dans les écoles et les lieux publics - plus de 130 000 élèves ont déjà pu en bénéficier dans 700 écoles - et travaille sur un nouveau partenariat avec le ministère de la Santé pour généraliser ce programme. Krystyna Paszko, elle aussi, n'était qu'une adolescente lorsqu'elle a décidé d'agir pour la défense des droits des femmes. En avril 2020, elle a 17 ans et est scolarisée dans un lycée de Varsovie quand pandémie et confinement provoquent une augmentation effrayante des violences domestiques. D'après une étude datant de 2019, 63 % des Polonaises en ont été victimes au cours de leur vie. Un chiffre embarrassant que le gouvernement du PiS, pourtant commanditaire de cette étude, a gardé secret avant que le document ne fuite dans la presse. Ce fléau - encore aggravé par la difficulté des associations spécialisées à obtenir des financements publics - n'a pas empêché ce même gouvernement d'entamer une procédure de sortie de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En avril 2020, alors que le pays met en place un strict confinement, l'organisation spécialisée Centrum Praw Kobiet note une augmentation de 50 % du nombre des appels vers leur *hot-line* d'urgence. En voyant ces chiffres à la télévision, la jeune Krystyna Paszko a une idée. Elle crée une page Facebook d'un faux site de vente de cosmétiques,

plus vrai que nature, appelé « *Camomiles and Pansies* », et poste sur son profil personnel : « Si vous êtes confinée avec une personne violente, envoyez un message à cette page. Si vous posez une question sur les cosmétiques bios, nous vous aiderons. Si vous écrivez «stop», nous appellerons la police pour vous. » En quelques jours, la lycéenne reçoit tellement de messages qu'elle contacte les professionnels de Centrum Praw Kobiet pour leur demander de l'aide. Une équipe se met en place. Krystyna Paszko développe alors une liste de codes permettant aux femmes surveillées par leurs conjoints brutaux d'exprimer leurs besoins : en faisant référence à la violence comme un « problème de peau », elles parviennent à raconter depuis combien de temps cela dure et si des enfants en sont également victimes dans le foyer. En un an, plus de 500 femmes ont bénéficié de l'idée de Krystyna Paszko et ont été prises en charge et accueillies dans des refuges. Le 22 octobre 2020, six mois après la mise en place de son dispositif, la lycéenne, encore plus sensibilisée par tous les récits recueillis, défila au milieu de 100 000 personnes dans les rues de Varsovie pour les droits des femmes... **Cette marche, devenue mythique en Pologne**, a été « organisée » par Klementyna Suchanow, 51 ans aujourd'hui, cofondatrice du mouvement Strajk Kobiet (en français, « grève des femmes polonaises »), créé en 2016 après les premières manifestations féministes. Elle-même l'admet : cette manifestation du 22 octobre 2020 relevait davantage de l'improvisation ! Alors que le premier ministre en poste venait de faire voter l'interdiction de l'avortement par le Tribunal constitutionnel, Klementyna Suchanow rentrait chez elle, abattue. « Je suis passée devant le

Documents sauvegardés

Tribunal, et des centaines de femmes s'étaient réunies devant, se souvient-elle. Les gens ne savaient pas quoi faire, mais ils voulaient exprimer leur désaccord. La foule n'a cessé de grandir, l'énergie était dingue. J'ai appelé mes collègues de Polish Women's Strike et nous avons improvisé une marche. » La nouvelle se répand alors et des milliers de personnes, femmes et hommes, rejoignent peu à peu la manifestation. Ils défilent devant le QG du PiS, puis poursuivent jusqu'au perron de la maison du chef du parti. Cette nuit marque le début de trois mois de manifestations. « La colère partait de la façon dont le gouvernement avait utilisé le Tribunal constitutionnel, une institution qui n'est absolument pas élue par le peuple et donc non légitime - comme la Cour suprême aux États-Unis, dont se servent aussi Donald Trump et la droite dure américaine -, et au fur et à mesure des semaines, cela s'est transformé en manifestation féministe et antigouvernement », raconte Klementyna Suchanow. Malgré le retentissement international de ces rassemblements, la loi interdisant l'IVG est publiée officiellement le 27 janvier 2021. « Mais tout cela n'a pas servi à rien », souligne la militante. L'énergie des manifestations se retrouve dans les urnes lors des élections parlementaires de 2023. Le taux de participation atteint les 75 %, un record, et le parti PiS est mis à la porte au profit de celui de Donald Tusk, pro-européen. « Cette élection est due aux femmes et aux jeunes », assure-t-elle. Pourtant, le combat n'est pas terminé. Les forces à l'oeuvre en Pologne sont bien plus complexes qu'un simple gouvernement à détrôner, Klementyna Suchanow en avait déjà fait le sujet d'un livre en 2020. « Il y a l'influence de l'Église, mais surtout un réseau de groupes conservateurs internationaux

qui veulent faire de la Pologne un pays-test », estime-t-elle. La militante s'est ainsi attaquée à l'institut Ordo Iuris, qui mène un intense lobby pour promouvoir des valeurs ultraconservatrices. « Ces groupes se sont encore réunis fin 2024 à Madrid. Leur plan est de créer un genre de mouvement MAGA, ils l'appellent d'ailleurs *« Make Europe Great Again »*. La victoire de Trump aux États-Unis leur donne l'espoir d'y arriver. » En raison de ses écrits, Klementyna Suchanow est fréquemment menacée sur les réseaux sociaux. Il y a quelques mois, elle a aussi eu la confirmation que le gouvernement du PiS a utilisé le logiciel Pegasus pour l'espionner. Même si elle donne l'impression de n'avoir peur de rien, elle affiche parfois un air inquiet : « Ils se méfient des féministes et veulent me discréditer. » **Le retour au pouvoir de Donald Tusk** en décembre 2023 a, en outre, permis un boom des naissances assistées par fécondation in vitro (FIV) grâce à un programme de financement public. Peu apprécié par l'Église catholique et les conservateurs, ce plan a, depuis, permis près de 10 000 naissances alors que la Pologne, comme la plupart des pays développés, connaît une baisse de la natalité - encore aggravée par les lois du PiS et leurs conséquences sur les risques encourus par les femmes enceintes en cas de complication. Ce programme étatique de FIV reste néanmoins réservé aux couples hétérosexuels, excluant les femmes seules et les couples LGBT. En revanche, et malgré les promesses de campagne, la réglementation sur l'avortement reste à ce jour inchangée, la coalition formée par Tusk ne s'étant jamais mise d'accord sur la question. Alors que l'élection présidentielle du mois de mai se dessine, les activistes polonaises sont formelles : si la victoire de Donald Tusk

fut un grand pas en avant sur un certain nombre de sujets, peu de choses ont évolué pour les femmes en Pologne, et l'élection du nouveau président - au rôle limité - n'y changera rien. Les transformations, une fois encore, pourraient venir de la société civile : alors que les sondages affirment que 75 % des Polonais sont favorables à la légalisation de l'IVG, plusieurs associations préparent en ce moment l'ouverture de la première clinique du pays dédiée à l'avortement. On retrouve à leurs côtés l'activiste la plus célèbre du pays, Justyna Wydrzyńska, devenue un symbole de la lutte féministe depuis qu'elle a été la première militante à être poursuivie pour avoir aidé une femme à avorter. À partir de ce 8 mars, date de la traditionnelle Journée internationale des droits des femmes, les Polonaises trouveront dans cette clinique conseils et renseignements, ainsi qu'un endroit adapté pour avorter en toute sécurité. L'organisation envisage aussi d'y installer une machine à distribuer les pilules abortives. Après de longues négociations avec la propriétaire du local et une campagne de levée de fonds de plusieurs mois, l'établissement est prêt à ouvrir. L'adresse est tenue secrète jusqu'au dernier moment, mais il se murmure un indice : son emplacement serait à deux pas du parlement.

Documents sauvegardés



© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.
news-20241018-LMT-6354720

Nom de la source

La Matinale du Monde

Vendredi 18 octobre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

La Matinale du Monde • 1157

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

En Turquie, le ras-le-bol de la société contre les violences faites aux femmes

Par Nicolas Bourcier (Istanbul, correspondant)

Lettre d'Istanbul

Cela ressemble à une lame de fond. Après une succession dramatique de cas de féminicides relayés dans la presse façon faits divers et délaissés quasi systématiquement quelques jours après, le débat sur les violences faites aux femmes en Turquie tend à changer, sinon de nature, du moins en intensité : depuis un peu plus d'une semaine, des manifestations spontanées ont lieu aux quatre coins du pays avec une mobilisation rarement atteinte. Dans les rues des villes moyennes, sur les campus universitaires, à Istanbul ou dans le Sud-Est, des milliers de Turcs, surtout des jeunes, expriment un sentiment de colère et un profond ras-le-bol devant l'inaction de l'Etat face à l'augmentation incessante des meurtres des femmes dans le pays.

Rien qu'au mois septembre, une femme est morte chaque jour des mains d'un homme, selon la Fédération des associations des femmes de Turquie, auxquels s'ajoutent six cas de décès dits « *suspects* ». Depuis le début de l'année, on compte ainsi 296 victimes de féminicides. Un chiffre en hausse comparé à 2023, où 315 femmes avaient succombé à la violence masculine, selon la plate-

forme « Nous stopperons les féminicides ». Au moins vingt-huit d'entre elles ont été tuées alors qu'une ordonnance de protection leur avait été accordée par les autorités.

Le déclencheur de cette mobilisation est le double meurtre d'Ikbal Uzuner et Aysenur Halil, le 4 octobre à Istanbul par un jeune homme de leur âge, 19 ans, ancien camarade de classe devenu harceleur et signalé à plusieurs reprises. En moins d'une heure d'intervalle, Semih Çelik a assassiné Aysenur chez elle en lui tranchant la gorge, puis il a tué Ikbal sur les murailles historiques de la ville, dans le quartier d'Etilerkapı, à Fatih. Il a décapité sa victime et jeté sa tête dans le vide. Lui s'est suicidé, sur place, en haut des remparts.

Les funérailles des deux jeunes femmes ont eu lieu le 5 octobre. S'ensuivit une déferlante de marches d'hommages tout le week-end et les jours suivant. Des groupes de défense des droits des femmes ont appelé à des rassemblements et des sit-in dans tout le pays, accusant les « *politiques d'impunité* » de la coalition islamo-nationaliste au pouvoir d'être à l'origine de cette violence masculine.



Lors d'une manifestation contre les violences faites aux femmes, à Istanbul, le 12 octobre 2024. Sur les panneaux sont écrits les noms de deux victimes récentes de féminicides, ainsi que les inscriptions « La résistance d'une femme est son héritage » et « Il n'y a pas de mort féminine suspecte, que de la violence masculine cachée ».

. Francisco Seco / AP

Partout des pancartes et slogans demandant à la Turquie de réintégrer la Convention d'Istanbul, un traité du Conseil de l'Europe visant à mieux lutter contre les violences faites aux femmes, dont le gouvernement du président Recep Tayyip Erdogan s'est retiré en 2021. Celui-ci entendait manifester, à l'époque, son désaccord avec la mention de la diversité des orientations sexuelles inscrite dans le texte, au motif que cela pourrait être instrumentalisé pour « *normaliser l'homosexualité* », qui est « *incompatible avec les valeurs de la famille et celles de la société turque* ».



Documents sauvegardés

A Tünel, sur la grande artère d'Istiklal à Istanbul, plusieurs centaines de femmes ont réussi, après moult blocages, à passer le cordon des policiers aux cris de « *Arrêtez les meurtriers, pas les femmes* ». Une déclaration publique a été lue une centaine de mètres plus loin, condamnant le peu d'empressement à mettre en application la loi sur la prévention des violences dite « 6284 », adoptée en 2012 peu après la Convention d'Istanbul. Sur les réseaux sociaux, les images d'étudiants devant les portes closes de leurs universités réclamant le droit de saluer la mémoire des deux jeunes femmes se sont, elles aussi, répandues comme une traînée de poudre. Même les supporters de l'équipe de football de Bursa, plus connus pour leurs slogans nationalistes, ont brandi dans les tribunes, dimanche 12 octobre, des panneaux avec le nom de femmes assassinées.

Sentiment de trop-plein

C'est dire si ce double féminicide est venu jeter une lumière crue sur ce fléau qui ronge en profondeur toutes les couches de la société turque. Le président Erdogan a déclaré que le retrait de la Convention d'Istanbul « *n'a pas eu le moindre impact négatif sur les droits des femmes* ». Il a annoncé que sa formation, le Parti de la justice et du développement (AKP), préparait des réglementations juridiques supplémentaires concernant les crimes contre les femmes et les enfants.

Depuis des mois, on sait également que la coalition gouvernementale prépare une réforme de la Constitution en vue notamment d'imposer, au grand dam des associations féministes et LGBT+, une définition plus stricte de la famille. Plusieurs dispositions seraient égale-

ment envisagées pour encadrer encore davantage la diffusion d'informations sur les violences faites aux femmes et aux enfants survenus dans un cadre familial. La moitié des féminicides en Turquie ont lieu au domicile des victimes.

A écouter les nombreux témoignages des manifestantes venues défiler contre les violences, on mesure le sentiment de trop-plein, une nausée. Le jour de l'enterrement d'Ikbal Uzuner et d'Aysenur Halil, les médias se faisaient l'écho de la mort de Sila, un bébé de 2 ans décédé dans un hôpital de Tekirdag après avoir été victime d'abus sexuels. A Van, dans l'est du pays, c'est une étudiante de 21 ans qui disparaît. Elle sera retrouvée morte, dix-huit jours plus tard, à 25 km du foyer dans lequel elle venait d'emménager.

A Istanbul, peu ou prou au même moment, deux hommes, filmés en train de harceler brutalement une femme dans une rue de Beyoglu, un quartier touristique connu pour sa vie nocturne animée, sont relâchés après leur garde à vue. Ils avaient tous deux un casier judiciaire pour abus sexuel.

Et puis, il y a cette ombre obsédante de la petite Narin Güran, 8 ans, qui plane depuis ce jour de la fin août où la police a retrouvé son corps enveloppé d'un sac plastique dans le lit de la rivière de son village, situé près de Diyarbakir. Une affaire sordide qui a, elle aussi, choqué le pays et n'en finit pas de connaître des rebondissements.

Semih Çelik, l'auteur du double féminicide, semble avoir préparé son crime depuis près d'un an. Une de ses vidéos atteste son intention de tuer Ikbal. Plusieurs médias ont par ailleurs relevé

le fait que le jeune homme s'était rapproché de groupes Incel (pour *involuntary celibate*, « *célibataires involontaires* »), une mouvance en ligne d'hommes misogynes qui considèrent que les femmes sont responsables de leur célibat. Une des plateformes turques les plus prisées par les jeunes, Eksi Sözlük, y consacre un forum ouvert.

Le 12 octobre, un étudiant à l'Université d'Istanbul a été arrêté par la police après s'être réjoui de ce double meurtre, affirmant sur son compte X que l'assassin avait eu raison d'agir de la sorte. Son arrestation suit celle survenue deux jours avant d'un autre homme, âgé de 20 ans, qui avait lui aussi loué l'action du jeune tueur.

Retrouvez ici toutes les lettres de nos correspondants.

Cet article est paru dans La Matinale du Monde

/international/article/2024/10/18/en-turquie-le-ras-le-bol-de-la-societe-contre-les-violences-faites-aux-femmes_6354720_3210.html

Documents sauvegardés



© 2025 Courrier international. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20250128-ILW-edd<ccoco>c20250128<cfluxweb1635301658530259

Nom de la source

Courrier International (site web)

Mardi 28 janvier 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Courrier International (site web) • 771 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Argentine. Javier Milei s'attaque aux femmes et aux minorités sexuelles

Le 23 janvier, lors du Forum de Davos, le président argentin s'est lancé dans une croisade contre le “cancer de l'idéologie woke”. Il souhaite maintenant abroger plusieurs lois contre les violences faites aux femmes et pour la protection des minorités sexuelles, déplore la presse argentine.

Lors de son discours prononcé jeudi 23 janvier, au Forum économique mondial de Davos, le président argentin, Javier Milei (extrême droite), a fait la liste de ses ennemis : “Le féminisme, la diversité, l'inclusion, l'immigration, l'avortement, l'écologie et l'idéologie de genre.”

“Après le démembrement et l'arrêt du financement des programmes d'État qui défendaient les droits des femmes, la bataille culturelle que le président mène contre ce qu'il considère comme le ‘cancer de l'idéologie woke fait un nouveau pas en avant, écrit le quotidien El País America, de Buenos Aires. Le gouvernement essaiera d'éliminer le concept légal de féminicide, ainsi que les quotas de travail pour les personnes trans, la parité de genre sur les listes électorales et les cartes d'identité non binaires.”

“Égalité devant la loi”, c'est le nom du

projet que prépare l'administration Milei pour déroger les lois et réglementations qui ont trait à la discrimination positive. Pour ce faire, il lui faudrait réunir au Congrès une majorité qui lui manque aujourd'hui. Mais le ministre de la Justice argentin, Mariano Cúneo Libarona, était bien sûr de lui, vendredi 24 janvier, affirmant sur les réseaux sociaux : “Nous allons éliminer le concept légal de féminicide du Code pénal. [...] Aucune vie ne vaut plus qu'une autre. Durant des années, la cause des femmes a été utilisée pour se remplir les poches et pour dénigrer l'homme.”

“Ce sont des pédophiles !”

En Argentine, depuis 2012, le délit de féminicide constitue pénalement une circonstance aggravante à un cas d'homicide, et il est puni d'une peine de prison à perpétuité. En 2024, 267 crimes de ce type ont été enregistrés, soit un toutes les trente-trois heures. “Seuls deux pays d'Amérique Latine [Cuba et Haïti] ne pénalisent pas le féminicide, et Milei veut que l'Argentine soit le troisième”, s'insurge le quotidien progressiste P á gina 12.

Dans ce même discours de Davos du 23 janvier, Milei a également attaqué les personnes homosexuelles : “Dans sa

version la plus extrême, l'idéologie de genre constitue tout bonnement un abus infantile. Ce sont des pédophiles !”

Le chef de cabinet des ministres, Guillermo Francos, tentant maladroitement d'apaiser les esprits, a déclaré que “les homosexuels peuvent faire ce qu'ils veulent, mais en privé”, comme le cite le média Infobae. En rejet à ces attaques, des milliers de personnes de la communauté LGBTQI se sont réunies samedi 25 janvier dans le parc Lezama, à Buenos Aires, le même qui avait été choisi il y a quelques mois par Javier Milei pour lancer son parti, La Libertad Avanza (“La liberté avance”).

“Que le président veut-il qu'on soit ?”

Sous le slogan “Nos vies sont en danger, basta ! Nous ne retournerons pas dans le placard !” s'est tenue une assemblée où les peurs et la colère se sont exprimées.

“Cette assemblée antifasciste, c'est le signe que quelque chose de plus grand est en train de se passer, exprime l'un des collectifs représentés, La Gorge profonde, cité par le quotidien conservateur La Naci ó n. C'est la fin de la prévention et des médicaments pour les MST, la fin de l'éducation sexuelle à l'école, du concept pénal de féminicide, des quotas de



Documents sauvegardés

travail pour personnes trans, de l'avortement légal et gratuit... Tous ces droits sont attaqués. Ils ne passeront pas !”

Dans un éditorial du média Infobae, le journaliste libéral Ernesto Tenembaum s'interroge : “S'agit-il de sujets mineurs, comme le disent ceux qui minimisent ces épisodes ? Ou bien l'Argentine est-elle en train de se rapprocher des pays où l'on poursuit les minorités sexuelles et où on laisse les femmes sans protection de l'État ? N'étions-nous pas ce pays moderne qui, en quarante ans de démocratie, a approuvé le divorce, le mariage pour tous, le changement d'identité de genre, l'avortement et la loi sur le féminicide à l'unanimité ? N'étions-nous pas, en ce sens, l'un des pays les plus libres et inclusifs au monde ? Que sommes-nous maintenant ? Et que le président veut-il qu'on soit ?” Lors de l'assemblée du parc Lezama, il a été décidé qu'une grande manifestation de défense des droits des femmes et des minorités aurait lieu samedi 1^{er} février. Elle s'annonce très suivie.

Le président argentin, Javier Milei, lors de son discours au Forum économique de Davos, le 23 janvier 2025. Photo FABRICE COFFRINI/AFP

Le président argentin, Javier Milei, lors de son discours au Forum économique de Davos, le 23 janvier 2025. Photo FABRICE COFFRINI/AFP

Cet article est paru dans Courrier International (site web)

https://www.courrierinternational.com/article/argentine-javier-milei-s-attaque-aux-femmes-et-aux-minorites-sexuelles_227035

Documents sauvegardés

Le Point

© 2024 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itéc-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20240611-POR-26636358lpw

Nom de la source

Le Point.fr

Tuesday, June 11, 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202406 •
1643 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

« La Parole aux négresses », réédition d'un manifeste pionnier du féminisme africain

Par notre correspondante à Dakar, Clémence Cluzel

Quarante-six ans après sa sortie, l'ouvrage de l'anthropologue Awa Thiam, qui donnait pour la première fois la parole aux femmes africaines, résonne plus que jamais.

Disparu des rayonnages des librairies francophones depuis les années 1980, l'ouvrage phare *La Parole aux négresses*, publié en 1978 au Sénégal par l'anthropologue Awa Thiam, jouit enfin d'un nouveau coup de projecteur, avec pas moins de deux rééditions cette année. Quarante-six ans après sa sortie, l'oeuvre est en effet rééditée en France par la maison d'édition Divergentes, ainsi que par les éditions Saaraba au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. « Cette envie remonte à 2021 lorsque j'étais libraire », se rappelle Souleymane Gueye, directeur éditorial de Saaraba. Depuis plusieurs années, le livre circulait ainsi uniquement à travers des éditions de seconde main ou anglophones. Cela alors même que « l'ouvrage fait partie des textes importants du patrimoine littéraire africain de par ses thématiques et son approche », précise-t-il. Et d'ajouter : « Il persiste une sorte de mythe autour de l'ouvrage et de son autrice : il est méconnu par beaucoup de Sénégalais et nombreux ne l'ont jamais lu. » À l'époque, l'ouvrage fait contro-

verse à sa sortie au Sénégal, certains remettant en cause les compétences et la méthode d'analyse de son autrice. Car il est révolutionnaire et considéré comme **fondateur du féminisme africain**. « C'est un texte fondamental qui ouvre une perspective féministe africaine noire et porte sa voix sur la scène internationale », souligne Kani Diop-Lô, sociologue en sciences familiales et du développement humain aux États-Unis, rédactrice de la postface de l'édition sénégalaise.

À LIRE AUSSI

« **Le féminisme n'est pas une considération d'un autre âge** »

Les bases d'un féminisme africain

Pour la première fois en effet, la parole est donnée aux femmes noires africaines. Cela a lieu dans un contexte postindépendance où, malgré les luttes menées, le patriarcat est persistant, renforcé par l'adoption de lois comme le Code de la famille au Sénégal qui définit l'homme comme chef de famille, ou la polygamie. À l'époque, les mouvements

féministes pour l'indépendance ne s'engagent pas dans la lutte contre le patriarcat. L'ouvrage d'Awa Thiam apparaît donc comme particulièrement pionnier et radical. Doublement bâillonnées, par les hommes et les féministes occidentales qui leur confisquent habituellement la parole, des Maliennes, Sénégalaises, Guinéennes, Ivoiriennes témoignent dans l'ouvrage de leurs réalités, mettant des mots sur leurs maux. Les **mutilations génitales féminines** (MGF), le mariage forcé, la dépigmentation, la polygamie, la dot... sont au centre des récits rapportés. Awa Thiam interroge la société et les traditions, remet en cause la religion ou plutôt sa pratique, analyse sociologiquement les mécanismes de domination, dénonce ces violences taboues, et dresse une « historiographie des oppressions subies par les femmes africaines », comme le note Ndeye Fatou Kane, autrice et féministe qui a rédigé la préface de la réédition de Saaraba.

En donnant la parole aux femmes africaines noires, l'autrice pose les bases d'un féminisme panafricain. « Elle va



Documents sauvegardés

ancrer le féminisme africain dans la lutte féministe globale, tout en lui donnant son identité propre », soutient Mme Kane. En effet, en démontrant que les réalités des féministes occidentales sont différentes de celles des Africaines, elle dessine les contours du concept d'« intersectionnalité » qui sera ensuite théorisé par la féministe afro-américaine Kimberlé Williams Crenshaw. « Là où l'Européenne se plaint d'être doublement opprimée, la Négrresse l'est triplement. Oppression de par son sexe, de par sa classe, et de par sa race. Sexisme - Racisme - Existence de classes sociales (capitalisme, colonialisme ou néocolonialisme) », écrit Awa Thiam, assimilant l'interventionnisme des féministes occidentales à une nouvelle forme de colonialisme. « Elle nous a légué beaucoup de notions et théories comme celle de la "sororité internationale", qui prône la solidarité des femmes et une lutte collective contre leurs oppressions communes », rapporte Mme Diop-Lô. À ces axes de réflexion, elle fait suivre un appel à l'action, qui insiste sur la nécessité pour les femmes africaines de réclamer leurs droits et de faire entendre leur voix en refusant l'invisibilisation. « C'est un ouvrage de prise de conscience, une boussole dans les luttes féministes et une référence », argumente Ndeye Fatou Kane. La chercheuse a découvert l'autrice tardivement, par l'entremise d'une amie américaine, lorsqu'elle rédigeait son essai Vous avez dit féministe ? en 2018, dans lequel elle analysait des textes fondateurs du féminisme, dont celui d'Awa Thiam. « J'étais étonnée de n'avoir jamais entendu parler d'elle, cela m'a intriguée », raconte celle qui étudie désormais les oeuvres et les engagements de la Sénégalaise.

À LIRE AUSSI

Aoua Keïta, figure féminine d'exception de l'indépendance du Mali

Travail de réhabilitation

Née en 1950 au Sénégal, Awa Thiam est une activiste féministe, particulièrement engagée dans la lutte contre les MGF en Afrique. Ce militantisme influence de façon notable les politiques publiques de la France, du Sénégal, mais aussi des États-Unis dans l'adoption de lois contre l'excision. L'anthropologue a également oeuvré à l'adoption de la loi sur la parité au Sénégal. « Elle fait partie des femmes noires les plus éminentes du XXI^e siècle : elle est brillante, a consacré sa vie à la lutte pour les droits des femmes et est une grande activiste », développe Kani Diop-Lô, qui considère Awa Thiam comme son mentor et modèle. Pourtant, malgré la puissance du texte et les apports de Thiam, ceux-ci restent largement méconnus au Sénégal, et globalement invisibilisés. « L'ouvrage n'a pas obtenu l'envergure qu'il aurait méritée. Peut-être est-ce par rapport à la culture et la dimension religieuse du Sénégal ? Le livre, avant-gardiste, a pu être perçu comme un danger dans cette société patriarcale », avance la sociologue. Aux États-Unis, la situation est tout autre. « La Parole aux négresses est considéré comme une bible par les Afro-Américaines et les Caribéennes, qui y puisent des pistes de recherche et des idées », explique-t-elle, se souvenant d'une de ses professeurs à l'université de Floride citant Awa Thiam lors d'un cours sur les écrivaines africaines.

« Comment cet ouvrage et son autrice sont-ils passés à travers des mailles du filet pendant si longtemps ? » s'interroge Ndeye Fatou Kane, qui se sent désormais investie de la mission de faire connaître Awa Thiam au plus grand nombre

et ne manque pas une occasion pour l'évoquer, craignant de « voir sa voix disparaître ». Elle se félicite de cette réédition. « C'est une bonne chose que le livre ait deux vies : l'une en France, et l'autre au Sénégal. C'est d'autant plus important qu'une édition parte du Sénégal, avec sa dimension affective, pour arriver au monde. C'est aussi une manière de répondre à ceux qui disent que le féminisme en Afrique a été importé d'Occident », insiste celle qui avait rédigé une pétition pour demander une réédition de l'ouvrage aux Éditions Poche. Kani Diop-Lô est également enthousiaste devant ce nouvel élan, après plusieurs années de silence. « Awa Thiam nous a tout donné et nous a légué un riche héritage qui ouvre de nouvelles perspectives. Il me tient à coeur de restituer son travail colossal et ses apports. Je voudrais qu'elle obtienne la reconnaissance qu'elle mérite », appuie-t-elle, soulignant que c'est à la nouvelle génération de « faire ce travail de réhabilitation pour montrer comme les chercheurs se sont approvisionnés dans les recherches de Thiam ». Elle plaide pour que les théories de Thiam soient enseignées à grande échelle en Afrique, comme c'est le cas dans les universités américaines : « Cela concerne les maux des femmes du continent avant tout ! » argumente-t-elle. Dans cette même optique, les éditions Saaraba ont pour projet la construction d'un site qui recensera des ressources sur l'oeuvre et son autrice. Plusieurs événements sont également prévus au Sénégal, mais aussi à Abidjan, pour diffuser l'ouvrage.

À LIRE AUSSI

[Les amazones du Danhomè : une troupe d'élite au service de son roi](#)

Problématiques actuelles et appel à l'ac-

Documents sauvegardés

tion

Un regain d'intérêt de la nouvelle génération qui pourrait trouver un écho certain dans une oeuvre qui, bien que datant de 46 ans en arrière, s'avère toujours très actuelle. « Les maux évoqués sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui. On s'y retrouve toujours, tandis que d'autres comme la parité, la répartition des tâches domestiques, etc. sont venus s'ajouter », reconnaît la sociologue, qui ne veut cependant pas occulter les lents progrès constatés sur les MGF et veut y voir une source d'espoir. Alors que [la Gambie doit prochainement voter pour rendre légal l'excision](#), que l'absence de parité dans le nouveau gouvernement au Sénégal a été pointé du doigt, la pertinence des sujets évoqués dans l'ouvrage saute aux yeux. « C'est un livre compagnon : je relis régulièrement des passages car force est de constater que nous sommes toujours sous le joug du patriarcat. Les générations ont changé, mais les mêmes oppressions demeurent, souvent appuyées par la conception de la religion », constate Ndeye Fatou Kane, qui note cependant que les modes de lutte ont évolué grâce à la présence des réseaux sociaux et à la constitution de réseaux et groupes de féministes. Elle fustige un retour au nationalisme et traditions qui s'accompagne d'un rejet d'ouverture au monde, contribuant à un « cloisonnement qui se répercute sur les droits des femmes ». Alors que ces droits sont menacés ces dernières années à l'échelle planétaire, la réédition de *La Parole aux négresses* semble tomber à pic pour redonner une impulsion à la nouvelle génération de féministes. « Le message d'espoir dispensé dans l'ouvrage va résonner chez les jeunes femmes », assure Mme Diop-Lô. Un sentiment partagé par Mme Kane, qui est certaine que « cette impulsion va en-

courager à l'action et à la prise de parole », deux axes essentiels pour le changement, selon Awa Thiam. « Lutter, c'est se battre avec résolution et foi dans une victoire certaine, comme la promesse d'un bonheur prochain et sûr, que l'on vivra ou que d'autres vivront. Donc lutter avec la ferme conviction qu'il y aura un aboutissement positif - en notre présence ou en notre absence. LUTTER », écrivait-elle ainsi. « En laissant des traces écrites, Awa Thiam inspire la génération et documente nos luttes. C'est essentiel », conclut Ndeye Fatou Kane.

« *La Parole aux négresses* » vient d'être réédité en France (éd. Divergences) et au Sénégal (éd. Saaraba). - DR

Cet article est paru dans Le Point.fr

http://www.lepoint.fr/afrique/la-parole-aux-negresses-reedition-d-un-manifeste-pionnier-du-feminisme-africain-11-06-2024-2562699_3826.php

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240614-LMF-edd*cmofrc20240614*c62399633210

Nom de la source

Le Monde (site web)

Vendredi 14 juin 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Monde (site web) • 862 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Cinq ans de prison pour l'activiste qui avait tenté de lancer #metoo en Chine

La journaliste Huang Xueqin a été condamnée pour « tentative de subversion du pouvoir de l'Etat ». Le militant des droits des travailleurs Wang Jianbing écope, lui, de trois ans et demi de prison.

La journaliste Huang Xueqin et le militant des droits des travailleurs Wang Jianbing font partie de ces Chinois qui, malgré la répression impitoyable qui s'exerce dans le pays, osaient encore se mobiliser, dénonçant les agressions sexuelles à l'encontre des femmes. Le prix de cet engagement est tombé, vendredi 14 juin, sous la forme d'un verdict d'une cour de Canton : cinq ans de prison pour elle, trois ans et demi pour lui, pour « tentative de subversion du pouvoir de l'Etat ». Leur condamnation intervient après déjà mille jours de détention.

Huang Xueqin, née en 1988, a commencé sa carrière dans les médias officiels dans la province du Guangdong (sud-est), avant de devenir journaliste d'investigation indépendante. Elle-même victime de harcèlement sexuel au travail, elle constate que nombre de consœurs sont confrontées à la même situation et lance en 2017 un groupe sur la messagerie WeChat, équivalent chinois de WhatsApp, où les femmes peuvent

dénoncer les agressions.

Elle entre ainsi en contact avec une ancienne doctorante de la prestigieuse université Beihang de Pékin, Luo Xixi, qui lui détaille comment son superviseur de thèse, un professeur respecté du nom de Chen Xiaowu, a essayé de l'agresser sexuellement. Elles révèlent ensemble l'affaire par des posts sur Weibo, le Twitter chinois, suscitant un débat inédit dans un pays où la presse d'Etat n'évoque pas ces cas. Le professeur finit par être licencié.

« Xueqin m'a sauvé la vie »

Huang Xueqin réalise également un sondage à la fin 2017 auprès de plusieurs centaines de journalistes chinoises, qui conclut que seules 16 % d'entre elles n'ont jamais été harcelées, que 23 % l'ont été une fois, 42 % de deux à quatre fois, 18 % cinq fois ou plus. Une victime avait témoigné à son propos : « Xueqin m'a sauvé la vie. J'ai été agressée sexuellement et en suis restée profondément en difficulté. C'est Xueqin qui m'a répété encore et encore que ce qui s'était passé n'était pas ma faute. »

Pas question cependant pour les autorités chinoises de laisser un mouvement #metoo s'installer même si en par-

allèle, en 2022, la législation contre le harcèlement sexuel au travail a été précisée et renforcée. Déjà, en 2015, cinq féministes qui entendaient dénoncer les agressions dans les transports en distribuant des autocollants dans le métro lors de la Journée internationale des droits des femmes avaient été détenues plusieurs semaines. La joueuse de tennis Peng Shuai, qui, en novembre 2021, avait accusé de viol un ex-vice-premier ministre, Zhang Gaoli, avait temporairement disparu et a depuis été contrainte au silence.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012, l'espace dévolu à la société civile ne cesse de se restreindre. Les associations LGBT, qui pouvaient auparavant discrètement exister tant qu'elles ne touchaient pas aux questions politiques, ont été dissoutes. La très modeste Shanghai Pride n'a plus lieu depuis 2020. Les comptes d'associations d'étudiants homosexuels ont été bloqués en 2021.

Huang Xueqin avait par ailleurs contre elle de s'être rendue à Hongkong en 2019 et d'y avoir pris part aux manifestations contre un projet de loi permettant les extraditions vers la Chine continentale. Elle avait fait le récit par écrit de cette mobilisation et avait pour cela



Documents sauvegardés

été détenue pendant trois mois.

« La chaise du tigre »

De son côté, Wang Jianbing, né en 1980, est un militant pour les droits des travailleurs mais aussi ceux des personnes handicapées. Il a également accompagné de nombreuses victimes d'agressions sexuelles. Les autorités lui reprochaient notamment d'avoir reçu à plusieurs reprises chez lui Huang Xueqin et d'autres personnes engagées pour discuter des questions sociales. Les deux avaient été arrêtés en septembre 2021, à la veille du départ prévu de Mme Huang pour le Royaume-Uni, où elle avait reçu une bourse pour poursuivre ses recherches sur les violences fondées sur le genre à l'université du Sussex.

La police avait convoqué au fil des mois de détention plus de soixante-dix de leurs connaissances pour monter un dossier contre eux, notamment afin de présenter les rendez-vous chez M. Wang comme des rassemblements politiques. Selon Reporters sans frontières, durant ses interrogatoires, Huang Xueqin a été maintenue de longues heures sur la « chaise du tigre », sur laquelle les prévenus, pieds et poings entravés, ne peuvent bouger. Elle a par ailleurs perdu beaucoup de poids en détention et sa santé se serait considérablement affaiblie.

« Le verdict contre Huang Xueqin est un coup très dur pour le mouvement Metoo en Chine. C'est un nouvel assaut du gouvernement contre ceux qui tentent de défendre les droits des femmes et de lutter contre le harcèlement sexuel et les violences contre les femmes. Il craint que les jeunes féministes exigeant la protection et la dignité ne continuent de se battre pour ces valeurs », observe Re-

nee Xia, directrice de l'ONG Chinese Human Rights Defenders.

Cet article est paru dans Le Monde (site web)

https://www.lemonde.fr/international/article/2024/06/14/cinq-ans-de-prison-pour-l-activiste-qui-avait-tente-de-lancer-metoo-en-chine_6239963_3210.html

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240614-LMF-6239963_3210

Nom de la source

Le Monde (site web)

Vendredi 14 juin 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Monde (site web) • 878 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Cinq ans de prison pour l'activiste qui avait tenté de lancer #metoo en Chine

Harold Thibault

La journaliste Huang Xueqin a été condamnée pour « tentative de subversion du pouvoir de l'Etat ». Le militant des droits des travailleurs Wang Jianbing écope, lui, de trois ans et demi de prison.

La journaliste Huang Xueqin et le militant des droits des travailleurs Wang Jianbing font partie de ces Chinois qui, malgré la répression impitoyable qui s'exerce dans le pays, osaient encore se mobiliser, dénonçant les agressions sexuelles à l'encontre des femmes. Le prix de cet engagement est tombé, vendredi 14 juin, sous la forme d'un verdict d'une cour de Canton : cinq ans de prison pour elle, trois ans et demi pour lui, pour « tentative de subversion du pouvoir de l'Etat ». Leur condamnation intervient après déjà mille jours de détention.

Huang Xueqin, née en 1988, a commencé sa carrière dans les médias officiels dans la province du Guangdong (sud-est), avant de devenir journaliste d'investigation indépendante. Elle-même victime de harcèlement sexuel au travail, elle constate que nombre de consœurs sont confrontées à la même situation et lance en 2017 un groupe sur la messagerie WeChat, équivalent chinois de WhatsApp, où les femmes peuvent dénoncer les agressions.

Elle entre ainsi en contact avec une ancienne doctorante de la prestigieuse université Beihang de Pékin, Luo Xixi, qui lui détaille comment son superviseur de thèse, un professeur respecté du nom de Chen Xiaowu, a essayé de l'agresser sexuellement. Elles révèlent ensemble l'affaire par des posts sur Weibo, le Twitter chinois, suscitant un débat inédit dans un pays où la presse d'Etat n'évoque pas ces cas. Le professeur finit par être licencié.

« Xueqin m'a sauvé la vie »

Huang Xueqin réalise également un sondage à la fin 2017 auprès de plusieurs centaines de journalistes chinoises, qui conclut que seules 16 % d'entre elles n'ont jamais été harcelées, que 23 % l'ont été une fois, 42 % de deux à quatre fois, 18 % cinq fois ou plus. Une victime avait témoigné à son propos : « Xueqin m'a sauvé la vie. J'ai été agressée sexuellement et en suis restée profondément en difficulté. C'est Xueqin qui m'a répété encore et encore que ce qui s'était passé n'était pas ma faute. »

Pas question cependant pour les autorités chinoises de laisser un mouvement #metoo s'installer même si en parallèle, en 2022, la législation contre le harcèlement sexuel au travail a été précisée et renforcée. Déjà, en 2015, cinq féministes qui entendaient dénoncer les agressions dans les transports en distribuant des autocollants dans le métro lors de la Journée internationale des droits des femmes avaient été détenues plusieurs semaines. La joueuse de tennis Peng Shuai, qui, en novembre 2021, avait accusé de viol un ex-vice-premier ministre, Zhang Gaoli, avait temporairement disparu et a depuis été contrainte au silence.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012, l'espace dévolu à la société civile ne cesse de se restreindre. Les associations LGBT, qui pouvaient auparavant discrètement exister tant qu'elles ne touchaient pas aux questions politiques, ont été dissoutes. La très modeste Shanghai Pride n'a plus lieu depuis 2020. Les comptes d'associations d'étudiants homosexuels ont été bloqués en 2021.



Documents sauvegardés

Huang Xueqin avait par ailleurs contre elle de s'être rendue à Hongkong en 2019 et d'y avoir pris part aux manifestations contre un projet de loi permettant les extraditions vers la Chine continentale. Elle avait fait le récit par écrit de cette mobilisation et avait pour cela été détenue pendant trois mois.

« La chaise du tigre »

De son côté, Wang Jianbing, né en 1980, est un militant pour les droits des travailleurs mais aussi ceux des personnes handicapées. Il a également accompagné de nombreuses victimes d'agressions sexuelles. Les autorités lui reprochaient notamment d'avoir reçu à plusieurs reprises chez lui Huang Xueqin et d'autres personnes engagées pour discuter des questions sociales. Les deux avaient été arrêtés en septembre 2021, à la veille du départ prévu de Mme Huang pour le Royaume-Uni, où elle avait reçu une bourse pour poursuivre ses recherches sur les violences fondées sur le genre à l'université du Sussex.

La police avait convoqué au fil des mois de détention plus de soixante-dix de leurs connaissances pour monter un dossier contre eux, notamment afin de présenter les rendez-vous chez M. Wang comme des rassemblements politiques. Selon Reporters sans frontières, durant ses interrogatoires, Huang Xueqin a été maintenue de longues heures sur la « chaise du tigre », sur laquelle les prévenus, pieds et poings entravés, ne peuvent bouger. Elle a par ailleurs perdu beaucoup de poids en détention et sa santé se serait considérablement affaiblie.

« Le verdict contre Huang Xueqin est un coup très dur pour le mouvement Metoo en Chine. C'est un nouvel assaut du

gouvernement contre ceux qui tentent de défendre les droits des femmes et de lutter contre le harcèlement sexuel et les violences contre les femmes. Il craint que les jeunes féministes exigeant la protection et la dignité ne continuent de se battre pour ces valeurs », observe Renée Xia, directrice de l'ONG Chinese Human Rights Defenders.

Cet article est paru dans Le Monde (site web)

https://www.lemonde.fr/international/article/2024/06/14/cinq-ans-de-prison-pour-l-activiste-qui-avait-tente-de-lancer-metoo-en-chine_6239963_3210.html

Note(s) :

Mis à jour : 2024-06-15 07:03 UTC
+0200

Documents sauvegardés

Nouvel Obs

© 2024 Le Nouvel Obs. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi-C Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241007-OA-20241007*2obs94602

Nom de la source

Le Nouvel Obs (site web)

Lundi 7 octobre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Nouvel Obs (site web) •

962 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Sexe et consentement : « Stop à la culture du viol, oui à la culture du consentement »

« En matière de violences sexistes et sexuelles, il n'y a plus d'arbre pour cacher la forêt ». C'est ce que constate cette tribune signée par plusieurs associations dont Sexe et Consentement, Le Planning Familial, SOS Homophobie ou Nous Toutes.

On a crié à la menteuse, à l'al-lumeuse, à l'opportuniste. On a blâmé leurs tenues, leur esprit de vengeance, leur sexualité - soit trop débridée, soit suspecte parce que trop prude. Lorsqu'elles ont porté plainte, on a questionné le temps qu'il leur a fallu pour le faire, la fragilité de leurs souvenirs et - coup de grâce - l'absence de résistance qui auraient pu clarifier le fait qu'elles ne voulaient (vraiment) pas.

Les chiffres sont accablants : selon Nous Toutes, elles sont à minima 210 000 femmes à être victimes de viols, tentatives de viol chaque année.

On a défendu ces « bons pères de famille », l'insoutenable impuissance de l'homme face à ses « pulsions ». Pour les moins bien lotis, on a créé la figure du monstre, du fou isolé, du prédateur tapi dans les ruelles sombres. A défaut, on a construit des boucs émissaires étrangers, idéalisant la menace venue d'ailleurs.

Pourtant, la vérité nous la connaissons et le procès des viols commis par Do-

minique Pelicot et ses 50 coaccusés nous oblige à la regarder en face : dans 91 % des cas de violence sexuelle, l'auteur est un proche de la victime, tel que son conjoint ou ex-conjoint (45 %).

Une culture du viol à la française

Combien de victimes, combien de hashtags, combien « d'affaires » faudra-t-il pour que nous prenions la mesure de ce qui se joue aujourd'hui dans ce procès ? De manière totalement organisée et banalisée, la société dans laquelle nous vivons produit et encourage les violences sexistes et sexuelles : les injonctions de notre modèle masculiniste prédominant poussent les hommes à dominer sexuellement les femmes et à contrôler violemment les membres de leur famille.

Les féministes et les professionnel·les de l'égalité n'ont cessé de le dénoncer : « *les monstres, ça n'existe pas* ». En revanche, la culture du viol, elle, existe bel et bien. Elle existe dans nos films préférés, lorsque des héros comme James Bond ou Han Solo nous prouvent qu'imposer son désir aux femmes les fait

tomber amoureuses. Elle existe dans nos publicités, lorsque, pour vendre, les marques décident de présenter le corps des femmes comme des objets sexuels. Elle existe dans nos médias, lorsque les journalistes déguisent des féminicides en « faits divers » ou « crimes passionnels ».

En résumé, notre société tout entière nous dicte que le non-consentement d'une femme est plus excitant que son désir. Que dans le « non » réside au mieux une invitation, au pire un défi. À cause de ce conditionnement sociétal et culturel, nous pouvons tous·tes perpétuer la culture du viol malgré nous, en invoquant de simples plaisanteries de mauvais goût, une incompréhension naturelle entre les hommes et les femmes, un état de fait face auquel nous ne pouvons rien.

Pourtant, par une mobilisation collective et des changements en profondeur, nous pouvons passer d'une culture du viol généralisée à une culture du consentement libre et enthousiaste.

Par l'éducation

Documents sauvegardés

Depuis 2001, la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception prévoit que l'ensemble des élèves doit bénéficier d'une éducation à la sexualité, tout au long de la scolarité, à raison d'au moins trois séances annuelles. Aujourd'hui, en moyenne, seules 2,7 séances sur les 21 prévues ont réellement lieu.

Le 2 mars 2023, le Planning familial, Sidaction, SOS homophobie ont saisi le tribunal administratif de Paris pour demander l'application pleine et entière de la loi de 2001. Ils se sont par la suite mobilisés aux côtés d'un collectif d'associations de santé sexuelle et de prévention des violences, notamment la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF), pour construire un Livret blanc « *Pour une véritable éducation à la sexualité* ». Ce document formule aux pouvoirs publics un ensemble de recommandations concrètes et adaptées, pensées par des professionnel·les du terrain, dont il est urgent de se saisir.

Par la loi

Le droit français ne définit jamais ce qu'est le consentement sexuel. Comment, dès lors, s'approprier cette notion ? La placer au centre des relations humaines ?

En décembre 2023, une mission d'information sur la définition légale du viol a été lancée par la Délégation aux Droits des Femmes de l'Assemblée nationale. Celle-ci ouvrait une réflexion sur l'introduction de la notion de consentement dans la loi française, donnant ainsi écho aux débats européens. Arrêtée à la suite de la dissolution de l'Assemblée en juin dernier, cette initiative doit impérativement être reprise pour aboutir à des

propositions concrètes.

Par la pratique

Pour appuyer l'éducation des plus jeunes et les futures propositions de loi, nous devons également commencer un changement dans l'imaginaire collectif, en associant systématiquement sexualité et consentement.

Nous demandons donc aux pouvoirs publics de rendre obligatoire la présence de mentions légales sur la nécessité d'un consentement libre et explicite dans toute publicité, emballages et notices relatives aux produits et services liés aux rencontres, au plaisir et à la santé sexuelle et reproductive (sites de rencontres, vente de préservatifs, produits contraceptifs, vente de jouets à caractère sexuel, etc.).

Donnons une suite éducative et législative au procès de Dominique Pelicot et de ses coaccusés. N'attendons plus d'autres victimes pour reconnaître que nous vivons dans une culture du viol.

Avoir le courage de changer la loi : c'est maintenant.

Débloquer les moyens pour éduquer nos enfants : c'est maintenant.

Construire une culture du consentement : c'est maintenant, c'est partout, c'est tout le temps.

Signataires : L'association Sexe et Consentement, Le Planning Familial, SOS Homophobie, Fédération Nationale des CIDFF, Stop Fisha, Observatoire des VSS dans l'ESR, Nous Toutes, En Avant Toute(s), Collage Féminicides Paris, Action Féministe Tours, Collage Féministe Poitiers

Cet article est paru dans Le Nouvel

Obs (site web)

<https://www.nouvelobs.com/tribunes/20241007.OBS94602/sexe-et-consentement-stop-a-la-culture-du-viol-oui-a-la-culture-du-consentement.html>

Documents sauvegardés

Télérama

© 2024 Télérama. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240421-TAW-1064038_8568738382_9915117

Nom de la source

Télérama (site web) -
Télérama

Dimanche 21 avril 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Télérama (site web) -
Télérama • 946 mots

80 ans du droit de vote des Françaises : hommage à la suffragette Madeleine Pelletier

Weronika Zarachowicz

Accueil Société 80 ans du droit de vote des Françaises : hommage à la suffragette Madeleine Pelletier DANS NOS ARCHIVES – En 2013, “Télérama” se penchait sur le destin de la doctoresse Madeleine Pelletier, pionnière du féminisme. Elle qui, plus de cent ans en arrière, luttait pour le droit des femmes, et l'accès à l'avortement.

Madeleine Pelletier, médecin, féministe, militante du droit à l'avortement et membre de la SFIO, au début du XXe siècle. Photo Henri Manuel/Bibliothèque Marguerite Durand/Roger-Viollet/Wikimedia Commons

Par Weronika Zarachowicz

Publié le 21 avril 2024 à 08h00

Partage LinkedIn Facebook X (ex Twitter) Envoyer par email Copier le lien Lire dans l'application

Sur la photo, on dirait Oliver Hardy, le complice de Stan Laurel. Mêmes cheveux courts sous un chapeau rond, même costume sombre, même silhouette un peu forte. Manque juste la petite moustache. Sauf que non, à y regarder

de plus près, ce n'est pas Hardy. Madeleine Pelletier (1864-1939) est médecin, journaliste, romancière. Elle lutte vaillamment pour le droit de vote des femmes, combattante aux mille vies. Elle est l'une des féministes (selon le terme apparu au XIXe siècle, notamment sous la plume de Dumas fils) les plus connues en France. Peut-être aussi la plus détestée. Son dernier livre, *Le Droit à l'avortement*, fait scandale.

C'est que Madeleine Pelletier vit et pense différemment. Elle dérange : elle s'habille comme un homme, ses cheveux sont coupés court et gominés. Je montrerai les miens [de seins] dès que les hommes commenceront à s'habiller avec une sorte de pantalon qui montre leur... , dit-elle. Quelques décennies plus tôt, d'autres scandaleuses ont ouvert la voie et adopté un prénom masculin, comme la plus connue d'entre toutes, George Sand. Contre la société ultra patriarcale de l'époque, Madeleine pousse plus loin la logique et lui donne une portée politique. Si je m'habille comme je le fais, c'est parce que c'est commode, mais c'est surtout parce que je suis féministe ; mon costume dit à l'homme : “Je suis ton égale”.

Madeleine Pelletier TRA3313... by Carole FAVIER

La femme est individu avant d'être sexe, affirme-t-elle crânement. Pour un peu, elle pourrait presque dire qu'on ne naît pas femme, qu'on le devient. Madeleine martèle qu'on est libre d'avorter ou pas, d'inventer sa vie de femme, de choisir son destin. Comme elle. Et quelle invraisemblable, quelle héroïque histoire que la sienne ! Née d'un père cocher de fiacre et d'une mère marchande de fruits et légumes près des Halles, son enfance est triste et misérable, mais Madeleine est brillante. Elle veut s'émanciper de son milieu et de sa condition de femme par la culture... et surtout sans l'aide de personne. Elle a préparé seule son baccalauréat - décroché avec mention très bien. On lui a refusé l'accès à l'internat de psychiatrie au motif qu'une femme ne jouit pas des droits civils et politiques. Peu importe, elle s'est lancée dans une grande campagne féministe aux côtés d'une autre forte tête, Marguerite Durand, et autour du journal *La Fronde*. La loi a été modifiée. Madeleine a repassé le concours... et est devenue la toute première femme interne en psychiatrie, aux asiles de la Seine.



Documents sauvegardés

À lire aussi :

Journée des droits des femmes : huit pionnières du féminisme trop méconnues

Ce n'est pas une vie que celle de Madeleine Pelletier, c'est un combat, une inlassable lutte pour s'inventer ce fameux destin d'individu libre auxquelles si peu de femmes - et d'hommes ! - ont accès. Partout où elle s'engage, elle milite pour les femmes, pour un monde ouvert et juste. Chez les francs-maçons, à la SFIO, dont elle est l'une des membres les plus en pointe... et les plus controversés. En 1908, tous ses collègues l'ont vouée aux gémonies quand elle, antimilitariste forcenée, a publié cet article provocateur, La femme soldat, histoire de pousser la logique égalitaire jusqu'au bout ! Mais personne n'a compris.

Non, décidément, Madeleine est trop excentrique, elle qui défend une virginité militante refuse le mariage et l'amour libre. Une quasi-paria qui pratique des avortements. Une radicale qui admire la combativité des suffragettes anglo-saxonnes et n'hésite pas à briser les vitres d'un bureau de vote (en 1908), auxquelles les Françaises, considérées comme mineures, n'ont toujours pas accès - à la différence des Russes, qui votent aux scrutins locaux, ou des Norvégiennes, qui sont même éligibles à l'Assemblée nationale. Une entêtée qui s'est présentée aux législatives en 1910, avec une vingtaine d'autres pionnières, et qui a obtenu 4 % des voix... sans valeur légale. Mais jusqu'ici, rien ne l'abat, ni les bien-pensants, ni les bien-pensantes. Jusqu'ici, tout va bien.

Paru dans le Télérama n° 3313 du 13 juillet 2013.

Madeleine Pelletier mourra, abandonnée

de presque tous, le 29 décembre 1939, à 65 ans, à l'asile psychiatrique de Per-ray- Vaucluse. Sans avoir connu la loi accordant le droit de vote aux femmes, en 1944.

Partage LinkedIn Facebook X (ex Twitter) Envoyer par email Copier le lien Société Féminisme droits des femmes Droit à l'avortement Les archives de Télérama

Cher lecteur, chère lectrice, Nous travaillons sur une nouvelle interface de commentaires afin de vous offrir le plus grand confort pour dialoguer. Merci de votre patience.

Le magazine en format numérique

Lire le magazine Les plus lus

[Additional Text]:

Photo Henri Manuel/Bibliothèque Marguerite Durand/Roger-Viollet/Wikimedia Commons

Madeleine Pelletier, médecin, féministe, militante du droit à l'avortement et membre de la SFIO, au début du XXe siècle.

Cet article est paru dans Télérama (site web) - Télérama

<https://www.telerama.fr/debats-reportages/80-ans-du-droit-de-vote-des-francaises-hommage-a-la-suffragette-madeleine-pelletier-7020125.php>

Documents sauvegardés



France 24 (site web) -
FRANCE 24 (French)

Copyright 2024 FRANCE 24 Provided by
Syndigate Media Inc. Tous droits réservés
Le présent document est protégé par
les lois et conventions internationales sur le
droit d'auteur et son utilisation est régie par
ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-
Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20241031-SFRA-100535_55167903542

Nom de la source

France 24 (site web) -
FRANCE 24 (French)

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Thursday, October 31, 2024

France 24 (site web) -
FRANCE 24 (French) • 1670
mots



LexisNexis®

"Il y aura un avant et un après" : comment le procès de Mazan peut changer la loi sur le viol

Louis CHAHUNEAU

Copyright 2024 FRANCE 24 Provided by Syndigate Media Inc. Tous droits réservés

Alors que le procès des viols de Mazan défraie la chronique au tribunal d'Avignon, le ministre de la Justice Didier Migaud s'est déclaré favorable à l'introduction du consentement dans le code pénal, où il est pour l'instant absent. Une notion qui divise les camps politiques, le monde judiciaire, et même les féministes.

Gisèle Pelicot se tient debout à la barre, face au juge Roger Arata. "Avez-vous consenti au choix de l'un de ces partenaires ?", s'enquiert le président de la cour criminelle du Vaucluse. "Le terme partenaire me choque profondément (...) Encore une fois, dans l'état où j'étais, je n'étais pas en état de répondre, j'étais dans le coma", répond la septuagénaire, passablement agacée par les questions du magistrat.

La scène se déroule fin septembre au tribunal d'Avignon, en plein procès des viols de Mazan. Dominique Pelicot, 71

ans, et 50 autres accusés sont jugés pour avoir abusé sexuellement de Gisèle Pelicot, alors qu'elle était droguée et endormie. Depuis son ouverture le 2 septembre, le procès défraie la chronique par l'ampleur des faits, sa médiatisation internationale, mais aussi par les questions qu'il pose sur le traitement judiciaire des violences sexuelles en France.

Au cœur des débats sur la caractérisation du viol, tous les accusés réfutent l'intentionnalité : oui, ils ont eu une relation sexuelle avec Gisèle Pelicot. Non, ils ne "savaient pas" qu'elle n'était pas consentante. "Le fait que les avocats de la défense s'engouffrent dans la brèche qui existe sur le fait qu'il n'y a pas de notion de consentement dans la définition pénale du viol démontre l'impact de cette faille", estime Mélanie Vogel, sénatrice écologiste des Français de l'étranger. En 2023, l'élue avait été à l'origine d'une proposition de loi, non adoptée, reconnaissant l'absence de consentement comme élément constitutif de

l'agression sexuelle et du viol.

Une définition juridique limitée

Contrairement au Canada depuis 1992, à la Suède, ou à ses voisins européens, la France n'évoque pas le consentement dans sa définition pénale du viol. L'article 222-23 du code pénal le définit comme "tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol ". En d'autres termes, "les magistrats ont l'obligation de prouver l'un de ces quatre éléments. Si ils n'y arrivent pas, il n'y a pas de condamnation pour viol possible", résume Catherine Le Magueresse, juriste et chercheuse associée à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne.

Si la France a ratifié en 2014 la convention d'Istanbul, qui impose aux États signataires d'inscrire la notion de consentement dans leur définition juridique



Documents sauvegardés

du viol, elle s'est depuis fait remarquer par son opposition sur la question. En mars 2022, elle a fait partie des rares pays, avec l'Allemagne et la Hongrie, à avoir voté contre l'inclusion du viol dans la directive européenne de lutte contre les violences faites aux femmes. "C'est en partie à cause de la France que les femmes européennes n'ont pas de définition du viol dans une directive qui porte sur les violences sexuelles, ce qui est quand même hallucinant", dénonce la juriste Catherine Le Magueresse, qui a publié "Les pièges du consentement" (éditions Ixe, 2021).

Longtemps opposé à ce changement législatif, le gouvernement d'Emmanuel Macron a fait volte-face fin septembre, en plein procès des viols de Mazan. Dans une interview accordée à France Inter, le ministre de la Justice Didier Migaud s'est dit favorable à l'introduction du consentement dans le code pénal français. Lancée en décembre 2023, puis interrompue par la dissolution de l'Assemblée nationale, une mission d'information "sur la définition pénale du viol" doit reprendre ses travaux en novembre dans l'optique de produire un rapport début 2025. "La façon dont on juge le viol aujourd'hui n'est pas satisfaisante au regard des victimes. Elle ne fait pas suffisamment pour les protéger", estime Véronique Riotton, députée Ensemble pour la République de Haute-Savoie et ancienne présidente-rapporteuse de la mission parlementaire.

Un débat hautement inflammable

Malgré cet encouragement du ministre de la Justice, la question du consentement continue de crispier le monde politique et judiciaire français. "Est-ce le rôle de la loi pénale que de définir le consentement d'une victime, au lieu de

s'attacher à définir la responsabilité du criminel ?", s'interrogeait en février dernier l'ancien Garde des sceaux, Éric Dupond-Moretti. "Le seul responsable, c'est le violeur. Le risque majeur est de faire peser la preuve du consentement sur la victime".

Certaines associations de défense des droits des femmes y sont aussi opposées, comme le Collectif féministe contre le viol. Pour sa présidente, Emmanuelle Piet, poser la question du consentement revient à "détourner le regard sur la victime alors qu'on devrait s'interroger sur la stratégie de l'agresseur. Un violeur est quelqu'un qui prend son pied à détruire, ça n'a rien à voir avec la sexualité." "La conséquence de cette dérive est bien connue : l'attitude de la victime est examinée dans les moindres détails. Les paroles qu'elle a prononcées, ou pas, la façon dont elle a agi, ou pas", dénonçaient en octobre dans une tribune un collectif d'associations opposées à l'introduction du consentement.

D'autres, comme le psychiatre et expert judiciaire Paul Bensussan, s'inquiètent du risque de contractualisation des relations sexuelles qu'impliquerait l'inscription du consentement dans le code pénal : "Peut-on vraiment contractualiser les émotions, et comment 'retirer' de façon fluide le consentement donné à un instant précis, si les choses se passent mal ?", s'inquiétait-il dans une tribune publiée début 2024 dans Le Point.

Plus mesuré, le syndicat de la magistrature penche "plutôt en faveur" de l'inscription du consentement dans le code pénal mais met en garde. "Une fois qu'on a admis la notion de consentement, il y a une autre difficulté, c'est le risque de retrouver les mêmes écueils qu'avec les quatre critères actuels [vi-

olence, surprise, contrainte, menace, NDLR], qui sont aussi très subjectifs et dont l'interprétation peut être guidée par les représentations sexistes des magistrats", explique Nelly Bertrand, la secrétaire générale du syndicat.

Les associations féministes rappellent systématiquement que 94 % des enquêtes pour viols finissent classées en France, selon une étude de l'Institut des politiques publiques, contre 85 % pour les autres atteintes aux personnes. Mais selon Nelly Bertrand, "la seule introduction du consentement ne changerait pas grand-chose en pratique. Il y a un véritable travail à faire sur les méthodes d'investigation en matière de viol, autrement dit sur la recherche de la preuve, afin de dépasser le prétendu indépassable 'parole contre parole' et ainsi le taux massif de classements sans suite". "Pour le dossier Mazan, les policiers ont fait une magnifique enquête, mais on constate que de nombreux enquêteurs refusent encore de prendre les plaintes. Il faut se concentrer sur la formation des policiers et des magistrats et arrêter de décrédibiliser la parole des victimes", ajoute Emmanuelle Piet, présidente du Collectif féministe contre le viol.

Consentement "libre et éclairé"

Ex-présidente de la mission parlementaire, la députée Véronique Riotton sait qu'elle marche sur des œufs : "On a des warnings de partout. Dès qu'on va écrire quelque chose, on va se faire tomber dessus", résume celle qui a été reçue la semaine dernière par le ministre de la Justice. "Le ministre réaffirme son soutien à notre travail et en même temps sa vigilance à écrire [la loi] de la manière la plus juste. On va toucher au code pénal, donc soyons frugaux !", insiste-elle.

Documents sauvegardés

Pour éviter les polémiques, la juriste Catherine Le Magueresse plaide pour définir le consentement comme "un accord libre (de toute coercition) et éclairé. Si la personne ne dit rien, elle ne dit pas 'oui', donc il n'y pas de consentement. Qui ne dit mot ne consent plus. Si la personne dit 'non', ça veut dire 'non'. On ferme ainsi la voix à l'excuse qui consiste à dire que le non n'était sérieux. Concernant les personnes qui disent 'oui', mais sous la contrainte, on considère que ce n'est pas valable, car pas libre ni éclairé."

La juriste cite le cas de la Suède où l'introduction du consentement dans le code pénal avait suscité les mêmes controverses qu'en France. Adopté par le Parlement en mai 2018, le texte établit que tout acte sexuel accompli sans que l'autre y ait participé "librement" est un viol. Résultat, les condamnations pour viol ont augmenté de 75 % entre 2017 et 2019, selon le Conseil national de la prévention du crime (Brå). "Les enquêtes sont plus approfondies et les plaintes moins rapidement classées", se réjouissait notamment une avocate suédoise dans les colonnes du Monde. "Bien sûr, les condamnations sont importantes", réagit Catherine Le Magueresse. "Mais la loi a aussi une fonction pédagogique, elle montrerait qu'on veut changer les relations sexuelles entre les hommes et les femmes, qu'on a le souci de la réciprocité des désirs."

Alignement des planètes

Pour la sénatrice Mélanie Vogel, ce changement de loi irait de toute façon dans le sens du progrès : "Le code pénal définit ce qu'une société considère comme bien ou pas. En y introduisant la notion de consentement, on renverserait notre rapport au corps d'autrui en con-

sidérant que celui-ci est indisponible tant que cette personne n'est pas d'accord."

À lire aussi IVG dans la Constitution : Mélanie Vogel, l'élue queer et féministe qui veut faire plier le Sénat

Reste à voir quelle chemin législatif emprunter, dans une Assemblée nationale déjà divisée par la question du budget. "L'idée est que le rapport débouche sur une proposition de loi de la délégation aux droits des femmes, ce qui serait plus fort qu'une proposition d'un seul groupe [parlementaire]", explique la sénatrice. "On est dans une disposition un peu similaire à

Documents sauvegardés



© 2024 Courrier international. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241030-ILW-001

Nom de la source

Courrier International (site web)

Mercredi 30 octobre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Courrier International (site web) • 1297 mots

Gisèle Pelicot, l'icône mondiale qui pourrait faire tomber la culture du viol

The Guardian

Devenue malgré elle l'icône d'un combat contre les agressions sexuelles, Gisèle Pelicot pourrait bien être à l'origine de changements sociétaux et juridiques profonds en France, explique "The Guardian". Mais l'iconisation des victimes et une définition imprécise du consentement pourraient se révéler néfaste pour les luttes féministes.

Un grand collage avec un message en grandes lettres capitales a été placardé sur le mur en face de l'entrée du palais de justice d'Avignon : "Gisèle, les femmes te remercient". Sur l'affiche, d'autres ont rajouté à la main "Tout notre respect" et "L'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Brésil et l'Angleterre... sont avec vous".

Dans les manifestations, les femmes brandissent des pancartes où on peut lire "Je suis Gisèle" en soutien à cette femme qui est devenue une icône féministe en France et à l'étranger.

À chaque nouveau détail du procès de l'ancien mari de Gisèle Pelicot - l'homme de 71 ans est accusé de l'avoir droguée puis livrée à au moins 80 inconnus chez elle pour qu'ils la violent -,

cette femme dont le nom est désormais synonyme de courage et de ténacité suscite toujours un plus grand respect.

"Gisèle Pelicot a retourné les projecteurs sur les accusés"

Mme Pelicot, ainsi que tout le monde la désigne au tribunal, refuse d'être humiliée par des hommes qu'elle a qualifiés de "dégénérés". Pour elle, "la honte, ce n'est pas à nous de l'avoir, c'est à eux." Tous les jours, elle fait son entrée tête haute dans le palais de justice, tandis que la plupart des 50 accusés passent les portiques de sécurité en se cachant derrière des masques, des chapeaux ou des écharpes pour ne pas être reconnus.

Mercredi [23 octobre], après sa prise de parole, Gisèle Pelicot a quitté la salle sous une longue salve d'applaudissements accompagnés de "bravos", un enthousiasme généralement réservé aux stars de la musique et du cinéma. Ce soutien lui donne de la force, dit-elle. "Je tiens parce que j'ai aussi toutes ces femmes et ces hommes derrière moi aujourd'hui", a-t-elle déclaré devant la cour.

En refusant le huis clos et en acceptant que les vidéos [des viols] filmées par

son mari soient projetées à l'audience, Gisèle Pelicot a retourné les projecteurs sur les accusés.

"Un symbole parce qu'elle est irréprochable"

La septuagénaire, qui aime la glace à la framboise et boire un verre de vin blanc de temps en temps - son ex-mari en a profité pour y glisser des anxiolytiques et des somnifères - et qui n'a couché qu'avec deux hommes dans sa vie, est une victime qui échappe aux critiques et aux stéréotypes, soulignent les défenseurs des droits des femmes.

Les tentatives des avocats de la défense de la faire passer pour une adepte de l'échangisme [bien que ça n'ait pas de rapport avec le procès] ou une complice [des viols qu'elle a elle-même subis], et qui ont cherché à la décrédibiliser à cause de sa consommation d'alcool, de son [supposé] manque de pudeur ou de ses sous-vêtements, ont volé en éclats au moment du visionnage des vidéos réalisées par Dominique Pelicot, dans lesquelles on la voit inconsciente, plongée dans un quasi-coma, quand elle ne ronfle pas.

"Elle est devenue un symbole parce



Documents sauvegardés

qu'elle est irréprochable", assure Anne-Cécile Mailfert, fondatrice de la Fondation des femmes.

"Une loi intégrale contre les violences sexuelles"

"Elle n'a pas le profil de la femme qui l'a bien cherché, une accusation [sexiste] trop souvent portée contre les victimes de viols. Comme elle apparaît exemplaire et qu'on ne peut rien lui reprocher, la violence des hommes n'en est que plus visible. Et le courage dont elle fait preuve redonne courage à des millions d'autres femmes."

Face aux demandes des féministes de mettre un terme à la "culture du viol" et la "culture de l'impunité" en France, le ministre de la Justice, Didier Migaud, s'est dit favorable à l'inscription du consentement dans la définition légale du viol.

Pourtant, en France, certains pensent qu'il vaut mieux considérer le viol non pas comme un acte sexuel non consenti, mais comme une agression, et qu'accorder trop de place au consentement, c'est remettre la victime et non l'agresseur au centre de l'enquête.

"La question du consentement pose le problème à l'envers. Il place l'accent une fois plus sur la victime et non le violeur", commente Anne-Cécile Mailfert

L'artiste de rue « La Dame Quicolle » appose un portrait de Gisèle Pelicot dans le cadre de son projet « Les Gardiennes De Rue », une série de portraits dénonçant les violences faites aux femmes, à Lille, le 16 octobre 2024. Photo SAMEER AL-DOUMY / AFP

"Nous réclamons une loi intégrale contre les violences sexuelles qui s'attaque-

rait à l'impunité permise par nos institutions, avec notamment une enquête systématique sur les personnes mises en cause dans les plaintes pour viol, l'interdiction d'enquêter sur l'historique sexuel de la victime... une loi-cadre qui fournirait des moyens afin de protéger [les victimes de viol]".

L'avocat de Gisèle Pelicot, Antoine Camus, n'est pas non plus convaincu. Pour lui, l'introduction de la notion de consentement dans la loi sur le viol pourrait se retourner contre les victimes. "Et puis, on consent à quoi au juste en matière sexuelle ? À tout acte sexuel, à un acte en particulier ? interroge-t-il. La notion de consentement peut devenir un piège. Elle est à manier avec la plus grande précaution. Notre définition du viol n'est pas parfaite aujourd'hui, mais elle a le mérite de ne pas tomber dans ce piège."

Tous les commentateurs reconnaissent que l'affaire Pelicot marquera un tournant dans l'histoire, mais Anne-Cécile Mailfert redoute qu'elle ne suffise pas à déclencher les changements nécessaires dans la société. "Il y aura un avant et un après mais les politiques, les médias, la justice ne réussiront pas à eux seuls à mettre en oeuvre les profonds changements qui s'imposent", fait-elle valoir.

"Cela devrait pourtant être possible quand ils sont tous sur la même longueur d'onde, comme c'est le cas dans cette affaire, et je suis furieuse que la classe politique ne saisisse pas cette occasion. Tout ce que nous pouvons faire c'est continuer à leur mettre la pression."

Des hommes très ordinaires et une victime ordinaire

Pour Anne Bouillon, avocate pénaliste

spécialisée dans les droits des femmes et les violences conjugales, mettre en oeuvre les changements nécessaires sur le plan social, culturel et légal pour s'attaquer aux problèmes soulevés par le procès nécessite des moyens financiers importants, or le gouvernement français cherche à sabrer dans les dépenses publiques.

"Dans notre société, le viol est structurellement le fait d'hommes ordinaires. Nous avons besoin de moyens considérables et adaptés si nous voulons soulager les souffrances des victimes, et je ne suis pas sûre que, dans notre contexte politique actuel, ce soit possible", poursuit Anne Bouillon.

"Mais si nous n'obtenons que des petites réformes au rabais, ce sera extrêmement décevant."

Depuis le début du procès en septembre, certains réclament que Gisèle Pelicot soit mise à l'honneur, avec un prix Nobel ou la Légion d'honneur ou encore la une du Time. Pourtant Anne Bouillon déconseille de la placer sur un piédestal. Pour elle, ce discours qui voudrait que les violeurs soient des monstres et les victimes des héroïnes est trompeur.

"Nous voyons bien dans ce procès qu'il s'agit d'hommes très ordinaires et qu'elle aussi est une victime ordinaire - et ce n'est pas une insulte de dire ça. Il y a des dizaines, des centaines de Gisèle Pelicot en France. Elle ne cherche pas à être une icône ou à être placée sur un piédestal, mais elle va devenir un modèle pour les autres femmes.

Au tribunal la semaine dernière, j'ai représenté une victime qui avait été violée à 9 ans, et elle a refusé le huis clos. Elle a dit que si Gisèle Pelicot avait eu le courage de le faire, elle aussi était

Documents sauvegardés

prête."

Cet article est paru dans Courrier International (site web)

https://www.courrierinternational.com/article/vu-du-royaume-uni-gisele-pelicot-l-icone-mondiale-qui-pourrait-faire-tomber-la-culture-du-viol_223925

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241128-LMF-6417603_3210

Nom de la source

Le Monde (site web)

Jeudi 28 novembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Monde (site web) • 1030

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Au Mexique, les deux visages des droits des femmes

Anne Vigna

Si la nouvelle présidente, Claudia Sheinbaum, a promis d'améliorer leur situation, les femmes et les enfants victimes de violences sexuelles restent criminalisés. Les poursuites engagées contre Esmeralda, 14 ans, violée par son cousin et victime d'une fausse couche, ont choqué l'opinion publique.

LETTRE DE MEXICO

L Le Mexique montre aujourd'hui deux visages sur les droits des femmes : d'un côté, celui rassurant d'une nouvelle présidente, Claudia Sheinbaum, qui a promis d'améliorer leur situation pendant sa campagne avec son slogan « Es tiempo de mujeres » (« C'est l'heure des femmes »). De l'autre, un profil toujours archaïque et préoccupant, qui criminalise encore les femmes et les enfants, victimes de violences sexuelles.

Le 1er octobre, la cheffe de l'Etat a proclamé lors de son investiture : « No llego sola, llegamos todas » (« je n'arrive pas seule, nous prenons toutes le pouvoir ») et a bien fait inscrire de nouveaux droits inaliénables pour les femmes dans la Constitution : l'égalité salariale et réelle, la parité dans toutes les administrations et le droit à une vie exempte de violence ; une demande historique du mouvement féministe qui a secoué le pays ces dernières années. Un minimum retraite à 60 ans, quatre ans avant les hommes, en reconnaissance de

la double journée de travail qu'elles effectuent, figure désormais aussi dans la Constitution.

Au niveau local, dix-huit Etats sur trente-deux ont légalisé l'avortement, dont quatre en octobre et novembre. Le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le plus peuplé du Mexique, celui de Mexico, l'a adopté, alors que la marea verde (« marée verte ») manifestait devant le Congrès.

Mais, à côté de ces progrès, obtenus en grande partie grâce à cette mobilisation inédite des Mexicaines, une enfant de 14 ans est restée huit mois chez elle, en prison domiciliaire, accusée d'homicide. Esmeralda avait été violée par son cousin, trois ans plus âgé qu'elle, et n'avait dénoncé ni le viol ni sa grossesse, jusqu'à perdre l'enfant de 36 semaines, d'une fausse couche, en janvier.

A l'hôpital, dans un des Etats qui criminalisent toujours l'avortement, le personnel médical a l'obligation d'avertir les autorités judiciaires, qui ont conclu

à un « étranglement du fœtus ». Le parquet demandait trois ans de prison et 500 000 pesos (environ 23 000 euros) de compensation pour le père de l'enfant, son présumé violeur. Pourtant, Esmeralda avait bien raconté aux inspecteurs le viol qu'elle avait subi, et le code pénal de l'Etat du Queretaro considère « toute relation sexuelle avec un mineur comme un viol ».

« Cruauté du parquet »

Si l'association féministe locale Adax_digitales n'avait pas eu vent du cas en août, Esmeralda aurait pu terminer dans un centre pénitentiaire. « Nous avons vu le dossier, avons compris tout de suite que l'expertise avait été mal faite et, surtout, nous avons toujours cru ce que disait l'enfant », raconte au téléphone Mayra Davila, fondatrice de l'association et avocate d'Esmeralda, dont la mère est morte et le père est analphabète. « J'étais très en colère à l'audience devant la cruauté du parquet de demander une compensation pour le violeur, à une enfant pauvre qui n'a même plus de maman pour la défendre, raconte celle qui a une fille de l'âge d'Esmer-



Documents sauvegardés

alda. En sortant, j'ai parlé de mon indignation à une amie journaliste, sans penser que le cas deviendrait viral. »

Journaux locaux, médias féministes puis réseaux sociaux relaient alors cette colère ; procureur et gouverneur du Queretaro, un Etat conservateur, sont interrogés et maintiennent leur version. « L'enfant est né, il a respiré et a été assassiné », affirme ainsi le second, Mauricio Kuri. « Nous ne poursuivons pas Esmeralda pour le délit d'avortement mais pour celui d'homicide », répète le procureur sur toutes les ondes. Les plis constatés sur le cou du bébé, « la preuve de l'homicide » pour le procureur, peuvent aussi apparaître lors d'une fausse couche, soutient la défense.

Mayra Davila convainc bien mieux l'opinion publique que les politiques locaux qui se permettent de questionner la vie sexuelle de l'enfant, sans connaître ni Esmeralda ni la loi. La présidente, Claudia Sheinbaum, a aussi eu vent de l'affaire, dit-elle dans une de ses conférences de presse quotidiennes, et annonce qu'elle a déjà envoyé sur place sa nouvelle ministre des femmes, Citlalli Hernandez.

Le 30 octobre, dans une vidéo, un procureur penaud, assis à côté de la ministre, reconnaît « abandonner toute poursuite contre Esmeralda » et accepte que le parquet « suive des formations sur les questions de genre ». Mais il n'évoque aucune erreur et ne demande pas pardon à Esmeralda. Mayra Davila en soupire au téléphone mais veut croire qu'une amélioration est possible : « C'est très important qu'ils apprennent sur le féminisme, l'inceste, les violences aux mineurs. Nous défendons des enfants victimes d'abus sexuels, où les violences sont libres à cause des erreurs

faites par le parquet. »

De nombreuses adolescentes sont victimes de viols

L'opinion publique a été choquée par le cas d'Esmeralda, mais cette violence est pourtant bien connue au Mexique : chaque jour, plus de 1 000 adolescentes âgées de 12 à 19 ans deviennent mères sans l'avoir planifié ou désiré, selon le Conseil national de la population (Conapo) en 2022. Soit quelque 350 000 naissances par an, dont environ 9 000 pour des « mères enfants » de moins de 14 ans, qui sont aussi considérées comme des viols dans le code pénal fédéral. Les experts soulignent les dangers de ces grossesses pour ces très jeunes mères, avec un risque élevé de fausse couche et de complications.

Face à cette situation, les féministes ont détourné en manifestation le slogan de la présidente pour rappeler que les Mexicaines n'ont toujours pas de droits. « No hemos llegado todas » (« on n'a pas pris le pouvoir ») ont crié des femmes excédées par les violences qui continuent, malgré un visage souriant à la présidence.

Retrouvez ici toutes les lettres de nos correspondants.

Cet article est paru dans Le Monde (site web)

https://www.lemonde.fr/international/article/2024/11/28/au-mexique-les-deux-usages-des-droits-des-femmes_6417603_3210.html

Note(s) :

Mis à jour : 2024-11-28 11:11 UTC +0100

Documents sauvegardés



© 2024 La Presse inc. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241124-LAA-fa962941f5c938abb47b1decb55036ab

Nom de la source

La Presse+

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Provinciale

Provenance

Montréal, Québec, Canada

Dimanche 24 novembre 2024

La Presse+

• p. ACTUALITÉS_18

• 945 mots



Le mariage de fillettes de 9 ans bientôt légal ?

Irak

Louise Leduc
La Presse

L'Irak s'apprête à permettre à des hommes d'épouser des fillettes de 9 ans. Human Rights Watch dénonce ce qu'il qualifie de « viols d'enfants » tandis que Niyaz Abdullah, journaliste irakienne, parle d'une « loi pédophile ».

Pour Amnistie internationale et Human Rights Watch, c'est là un autre exemple du recul inquiétant des droits des femmes dans un grand nombre de pays.

Depuis 1959, la loi irakienne « sur le statut personnel » fixe à 18 ans l'âge minimum du mariage des filles. De façon exceptionnelle, un juge peut approuver un mariage à l'âge de 15 ans.

Mais le 17 septembre, la Cour suprême fédérale d'Irak a approuvé, en deuxième lecture, une proposition de réforme de cette loi qui permettrait désormais aux citoyens de choisir eux-mêmes s'ils souhaitent que leurs affaires familiales (mariage, divorce, héritage) relèvent de l'État ou des autorités religieuses.

Or, au Parlement, ce sont les chiites qui sont majoritaires et aux yeux de certains, l'âge minimum pour épouser une fillette devrait être fixé à 9 ans.

Une volonté « écœurante », dénonce Human Rights Watch

« La décision des hommes politiques de légaliser le viol d'enfants – car, soyons francs, c'est ce qui se cache derrière l'euphémisme “mariage d'enfants” – est écœurante », écrit Andrew Stroehlein, directeur des relations médias en Europe, au nom de Human Rights Watch.

Pour maximiser leurs chances de faire passer leur modification législative, les parlementaires chiites ont promis en échange à leurs vis-à-vis sunnites la libération des prisonniers associés au groupe armé État islamique, a expliqué à France Info Niyaz Abdullah, journaliste irakienne et lauréate du Prix international de la liberté de la presse en 2022.

Autrement dit, poursuit-elle, « “donne-nous du sexe, je relâcherai les terroristes”. Les membres de l'État islamique ont violé [en Irak] des filles âgées de 9 ou 10 ans. Et l'Irak lui-même va voter une loi qui autorise le mariage avec des filles de moins de 18 ans. »

L'Irak va devenir le pire pays au monde en matière de droits des femmes et des enfants.

Des enfants jouent dans un parc de Bagdad, en Irak.

PHOTO KHALID MOHAMMED, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Niyaz Abdullah, journaliste irakienne

Sarah Sanbar, chercheuse sur l'Irak pour Human Rights Watch, y voit tout autant une légalisation du viol d'enfants qu'une illustration de la piètre santé démocratique en Irak.

Car cette modification législative, qui a donné lieu à des manifestations, a bel et bien été décriée par de nombreux Irakiens qui seraient même nettement majoritaires à s'y opposer, poursuit M meSanbar.

En tout cas, c'est ce que laisse croire un sondage mené par l'équipe de sondage d'Irak entre le 13 et le 15 août. Selon les résultats diffusés sur le site Shafaq News, 73 % des répondants seraient opposés au changement légal envisagé.

Malgré cela, tout indique qu'il passera. « Au Parlement, les opposants ne seront pas assez nombreux pour éviter sa promulgation », explique M meSanbar.

Les reculs des droits des femmes – ici,



Documents sauvegardés

des fillettes – se multiplient un peu partout, fait-elle observer. « À plusieurs endroits dans le monde, nous voyons des atteintes croissantes aux droits des femmes et de nombreuses tentatives de limiter le droit des femmes à disposer de leur corps », même aux États-Unis, précise-t-elle.

Pour une reconnaissance de « l'apartheid de genre »

France-Isabelle Langlois, directrice générale d'Amnistie internationale pour le Canada francophone, le relève aussi, évoquant cet exemple irakien et, plus près de chez nous, les attaques répétées contre l'avortement aux États-Unis.

Amnistie internationale n'a pas posé l'enjeu en termes de viols d'enfants, « mais ça revient à cela », dit M. McLanglois.

Les atteintes aux droits des femmes sont telles dans tant de pays qu'Amnistie internationale plaide pour que le droit international « reconnaisse le concept d'apartheid de genre », explique M. McLanglois.

Sami Aoun, professeur émérite de l'Université de Sherbrooke et spécialiste du Proche et du Moyen-Orient, rappelle que la modification légale envisagée en Irak est « une régression lamentable » par rapport à l'esprit des lois au moment de la fondation de la république irakienne, en 1958.

À l'époque, fait observer M. Aoun, « le régime était plutôt à gauche et engagé dans une certaine modernisation politique ».

Saddam Hussein avait aussi « instauré un système semi-laïque », avec des vues « plutôt modernistes sur la structure fa-

miliale ».

Aujourd'hui, le pouvoir en Irak se trouve entre les mains « de partis religieux surtout chiïtes, ultraconservateurs, dont l'objectif est de promouvoir leur idéologie rétrograde », résume Sami Aoun.

Dans le cas présent, ce que font les politiciens, poursuit-il, c'est de s'inspirer des traditions tribales et claniques qui permettent le mariage à la puberté depuis des siècles, dans des endroits reculés d'Irak.

Le gouvernement veut étendre cette possibilité à tous les Irakiens.

M. Aoun note que cette volonté irakienne d'accepter des mariages d'enfants de 9 ans survient alors que le mouvement de défense des droits des femmes se bat aussi dans d'autres pays musulmans contre le mariage de mineures.

Selon les Nations unies, au moins 12 millions de filles sont mariées dans le monde avant l'âge de 18 ans. C'est même le cas dans des pays où la pratique est formellement interdite et décriée, comme au Maroc, où les autorités constatent que la pratique subsiste néanmoins.

De l'espoir, quelque part ? Oui. En Colombie, qui vient tout juste d'adopter une loi interdisant le mariage des enfants.

Illustration(s) :

Manifestantes réunies dans la place Tahrir, à Bagdad, pour dénoncer la réforme qui légaliserait le mariage dès l'âge de 9 ans pour les jeunes irakiennes, en août dernier.

PHOTO HADI MIZBAN, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Documents sauvegardés



© 2024 Courrier international. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241110-ILW-011

Nom de la source

Courrier International (site web)

Dimanche 10 novembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Courrier International (site web) • 3071 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Manosphère vs féministes : pourquoi les jeunes ne se comprennent plus

The Economist

Les jeunes femmes sont de plus en plus progressistes, tandis que les hommes du même âge penchent de plus en plus à droite, voire à l'extrême droite. De la Pologne à la Chine, en passant par la France ou la Corée du Sud, "The Economist" explore ce curieux phénomène. Cet article est le premier volet de notre série en cinq épisodes sur cette question qui agite la presse internationale : quelle mouche pique la génération Z ?

[Cet article a été publié le 7 mai 2024, puis republié le 10 novembre 2024]

À Varsovie, la capitale polonaise, deux ingénieures sont en pleine discussion dans une halle alimentaire à la mode : elles trouvent difficile de rencontrer un homme sympa et éclairé. Il y a quelques années, Paulina Nasilowska a décroché une grosse augmentation. Son petit ami lui a demandé : "Tu as couché avec ton patron ?" C'est maintenant son ex-petit ami.

L'amie de Paulina, Joanna Walczak, se souvient d'un homme rencontré sur Tinder qui a révélé se ranger dans le camp de la "pilule rouge" (une référence à Matrix désignant une personne qui voit la

réalité clairement. Dans la "manosphère", une communauté en ligne planétaire d'hommes en colère, cela signifie prendre conscience que les hommes sont opprimés.)

Il pensait que s'occuper des tâches ménagères et des enfants incombait à la femme et que les femmes ne pouvaient pas assumer des postes à haute responsabilité. Il n'y a pas eu de second rendez-vous.

Ces messieurs à droite toute

Comme beaucoup de jeunes femmes polonaises, Paulina et Joanna soutiennent des partis de gauche progressiste, qui prennent au sérieux les droits des femmes et promettent de légaliser l'avortement. Elles se plaignent que les jeunes hommes polonais embrassent des idées de droite, voire d'extrême droite.

Prenons comme exemple les élections de 2023. Le parti Konfederacja ("Confédération") a été le choix numéro un des hommes âgés de 18 à 29 ans et promeut une économie libérale et des valeurs sociales traditionnelles. ("Contre les féministes. Pour les femmes authentiques" est un de ses slogans.) Environ 26 % des jeunes hommes l'ont

plébiscité, mais seulement 6 % des jeunes femmes.

Les jeunes hommes polonais ont aussi leur cahier de doléances. Le féminisme va trop loin, affirment deux pompiers d'une vingtaine d'années dans une petite ville. Lukasz affirme qu'avant il pouvait aller à un bal dans son village et "les femmes là-bas étaient bonnes à marier". Aujourd'hui, "elles publient toutes des photos dévergondées d'elles sur les réseaux sociaux", déplore-t-il. Les médias sont "tous biaisés et gauchisent la culture", se plaint Mateusz (aucun des deux n'a souhaité donner son patronyme). Les gens n'admettent plus que les hommes et les femmes veuillent souvent faire des métiers différents.

Dans une grande partie des pays développés, les mentalités des jeunes hommes et des jeunes femmes divergent. The Economist a analysé les résultats d'enquêtes sociales réalisées dans 20 pays riches par l'European Social Survey, le General Social Survey pour les États-Unis et le Korean General Social Survey pour la Corée du Sud.

Un écart qui se creuse

Au début des années 2000, sur une

Documents sauvegardés

échelle déclarative de 1 à 10 allant de "très progressiste" à "très conservateur", les réponses des jeunes hommes et jeunes femmes âgés de 18 à 29 ans étaient comparables. En 2020 chez les jeunes hommes, la différence d'opinions en faveur du progressisme n'était que de deux points de pourcentage par rapport au conservatisme. Chez les jeunes femmes, en revanche, cet écart était considérable : 27 points en faveur de la gauche, par rapport à la droite.

Une "fracture de genre" mondiale

En janvier, le Financial Times publie un article qui provoque une onde de choc dans la presse internationale : "Une nouvelle fracture mondiale se creuse entre les genres", titre alors le quotidien britannique. À partir de données chiffrées, le journal met en lumière les clivages idéologiques grandissants entre les hommes et les femmes de la génération Z : aux États-Unis et en Allemagne, par exemple, les femmes de 18 à 30 ans sont 30 % de plus à avoir des opinions progressistes que les hommes du même âge. Le phénomène est très marqué également dans plusieurs pays d'Asie.

Comment expliquer ces écarts qui se creusent ? C'est la question explorée dans notre série en cinq épisodes, à travers des thèmes aussi variés que le rapport des jeunes hommes au féminisme sur les applis de rencontre (épisode 2), les cheveux courts des jeunes femmes sud-coréennes (épisode 3), la radicalisation des jeunes hommes à Singapour (épisode 4), et le témoignage d'une Britannique qui refuse de sortir avec des hommes de droite, encore plus depuis le Brexit (épisode 5).

Courrier International Afficher la suite

Dans tous les grands pays étudiés, les je-

unes hommes étaient plus conservateurs que les jeunes femmes. En Pologne, l'écart était de 1,1 point sur une échelle de 1 à 10. Il atteignait le score costaud de 1,4 aux États-Unis, ainsi que de 1 en France, 0,75 en Italie, 0,71 au Royaume-Uni et 0,74 en Corée du Sud. Les hommes et les femmes ont toujours vu le monde différemment. Il est toutefois frappant qu'un gouffre se soit formé en matière d'opinions politiques à mesure que les jeunes femmes virent nettement à gauche, contrairement à leurs homologues masculins.

Pour les jeunes femmes, les triomphes des générations antérieures de féministes, qui ont considérablement ouvert le champ des possibles pour les femmes dans le monde professionnel et la vie publique, font partie du passé. Elles se soucient des injustices qui perdurent, telles que la violence masculine, les lois draconiennes sur l'avortement (dans certains pays), l'égalité salariale et le fardeau disproportionné qu'assument les femmes pour ce qui est des tâches ménagères et des enfants. Beaucoup d'hommes les soutiennent en ce sens. Mais un pan non négligeable d'entre eux s'y opposent et le fait savoir. Le fervent progressisme des jeunes femmes pourrait venir de leur impression qu'il reste beaucoup à accomplir, et ce dans un contexte d'antagonisme acharné.

De l'Europe à la Corée du Sud, la fracture

Cet écart ne se traduit pas de manière directe par des tendances électorales, mais il est tout de même visible. D'après une enquête, 72 % des jeunes Américaines qui ont voté lors des élections à la Chambre des représentants en 2022 ont plébiscité un candidat démocrate, contre 54 % des jeunes hommes.

En 2008, cet écart était quasi inexistant. En Europe, où de nombreuses élections proposent une gamme plus large de partis, les jeunes femmes sont davantage susceptibles de soutenir les formations les plus à gauche, contrairement aux jeunes hommes, qui auront plus tendance à choisir la droite, voire l'extrême droite.

En France en 2022, les jeunes hommes appréciaient beaucoup plus Éric Zemmour que les jeunes femmes, un candidat à la présidentielle qui a écrit un livre [Le Premier Sexe] réfutant les positions de Simone de Beauvoir, la plus célèbre des féministes françaises.

Lors de l'élection allemande de 2021, le plus grand fossé gauche-droite a été enregistré entre jeunes femmes et jeunes hommes, selon Ansgar Hudde, de l'université de Cologne. Au Portugal, le parti d'extrême droite Chega ("Ça suffit") a fait une percée lors d'une élection le 10 mars 2024 et ses soutiens sont majoritairement des hommes jeunes qui ont fait peu d'études. Et la Corée du Sud a élu en 2022 un président qui se réclame de l'antiféminisme : plus de 58 % des hommes vingtenaires ont voté pour lui. Environ 58 % des femmes vingtenaires ont soutenu son adversaire.

Le fossé des mentalités hommes-femmes est aussi visible dans la perspective que les uns ont des autres. Une enquête a demandé à des personnes de 27 pays européens si elles étaient d'accord avec l'idée que "la progression des droits des femmes et des filles va trop loin car elle entrave les chances des hommes et des garçons". Nul n'est surpris que les hommes aient été davantage susceptibles de répondre oui que les femmes.

Plus réac que leurs aînés

Documents sauvegardés

Il faut néanmoins souligner que les jeunes hommes étaient plus antiféministes que les hommes plus âgés, ce qui contredit l'idée populaire que chaque nouvelle génération est plus progressiste que la précédente. Près de 80 % des hommes sud-coréens âgés de 20 à 29 ans affirment que les hommes subissent des discriminations. À peine 30 % des hommes âgés de plus de 60 ans sont du même avis, ce qui rend leur point de vue comparable à celui des femmes vingtenaires ou sexagénaires.

En Chine, les enquêteurs n'interrogent pas l'électorat sur ses intentions de vote, mais ils observent une divergence similaire entre les jeunes hommes et les jeunes femmes en matière de rôles assignés aux genres. Yue Qian, de l'université de Colombie-Britannique, et Jiaxing Li, de l'université de la santé et des sciences médicales de Shanghai, ont étudié les données provenant d'enquêtes menées auprès de 35 000 personnes chinoises.

Leur analyse indique que les jeunes hommes sont beaucoup plus susceptibles que les jeunes femmes d'être d'accord avec des affirmations telles que "les hommes doivent donner priorité à leur vie professionnelle, alors que les femmes doivent donner priorité à la famille" et "quand l'économie va mal, les employées doivent être licenciées en premier".

"Mentalité de petit garçon" et manque d'éducation

Que se passe-t-il ? Les motifs les plus probables de cette division qui s'accroît sont l'éducation (les jeunes hommes font moins d'études que les jeunes femmes), le vécu (les pays développés sont devenus moins sexistes,

ce que les hommes et les femmes vivent différemment) et les bulles informationnelles (les réseaux sociaux exacerbent la polarisation).

Par ailleurs, dans les démocraties, de nombreuses personnalités politiques de droite attisent habilement les doléances des jeunes hommes, alors que beaucoup, à gauche, relèvent à peine le fait que les jeunes hommes ont bel et bien des problèmes.

L'écart scolaire aboutit aussi, chez les hommes et les femmes, à des perspectives distinctes sur la vie, le travail et l'amour. En bref, quand une femme termine ses études supérieures dans un pays riche, elle a de bonnes chances de trouver un emploi en col blanc et d'être autonome financièrement. Mais lorsqu'elle arrive sur le marché des rencontres amoureuses (à supposer qu'elle soit hétérosexuelle), elle se rend compte que l'offre d'hommes instruits et progressistes est inférieure à la demande, parce qu'il y a beaucoup plus de diplômées que de diplômés du supérieur.

Charelle Lewis, soignante de 26 ans, à Washington, se plaint que les hommes de son âge ont "une mentalité de petit garçon". Se mettre en couple peut aussi être difficile pour les hommes qui ne sont pas allés à l'université. Les femmes qui amorcent une ascension sociale les rejettent.

Célibat et rancœur

Michal Pazura, jeune producteur laitier en Pologne, arrête un instant de regonfler les pneus de son tracteur pour raconter qu'une de ses petites amies "n'aimait pas l'odeur" de la ferme et l'a quitté pour vivre en ville. "Je voulais une existence stable et traditionnelle. Elle voulait

s'amuser."

Les agriculteurs ont un tel mal à trouver une épouse qu'une variante de l'émission de télé-réalité L'amour est dans le pré est parmi les plus fortes audiences enregistrées en Pologne. "Aujourd'hui, il est difficile de dire ce que veulent les jeunes femmes chez un homme", estime Lukasz, le pompier polonais. Auparavant, elles voulaient simplement un homme qui "avait un salaire stable, savait bricoler à la maison... et avait son permis de conduire", rappelle-t-il.

Le retour de bâton contre le féminisme est peut-être particulièrement prononcé chez les jeunes hommes car ce sont eux qui se sentent les plus menacés par l'avancée des femmes. De meilleurs emplois pour les femmes n'ont pas à se traduire par de moins bons emplois pour les hommes, mais c'est pourtant ce qu'ils sont nombreux à penser. Les hommes plus âgés s'en soucient moins, car il est plus probable qu'ils aient une carrière bien établie ou qu'ils soient à la retraite.

Les hommes plus jeunes, à l'inverse, sont à leurs débuts, c'est pourquoi "ils sont les plus susceptibles de percevoir la concurrence des femmes comme une potentielle menace pour leur future trajectoire", font valoir Gefjon Off, Nicholas Charron et Amy Alexander. Dans une étude de 2022 [en anglais ici], tous trois ont conclu que les jeunes hommes européens risquaient particulièrement d'en vouloir aux femmes (et d'estimer que le féminisme était allé trop loin) si le chômage avait récemment augmenté dans leur région et s'ils percevaient les institutions de leur société comme étant injustes. Les perspectives antiféministes, affirment ces chercheurs, sont un indicateur juste des positions autoritaires de droite.

Documents sauvegardés

Les hommes (aussi) souffrent des stéréotypes

Toutes les récriminations masculines ne sont pas infondées. Dans certains pays, les tribunaux qui statuent sur les divorces ont tendance à favoriser la mère lors des litiges liés à la garde des enfants. Dans d'autres, les règles relatives aux retraites sont biaisées.

Lire aussi : Réforme. L'autorité parentale partagée divise le Japon

Les hommes intègrent plus jeunes le marché du travail et meurent aussi plus jeunes, mais l'âge de la retraite pour les femmes dans les pays riches est en moyenne un peu plus bas. En Pologne, il est de cinq ans plus bas, de sorte que la durée de la carrière des hommes polonais est trois fois supérieure au temps qu'ils peuvent espérer vivre lorsqu'ils seront à la retraite, alors que ce ratio est de 1,4 pour une Polonaise, note Michal Gulczynski, de l'université Bocconi.

Beaucoup d'hommes jugent cet état de fait injuste. Mateusz, le pompier polonais, se rappelle que quelqu'un a un jour demandé à une députée de gauche si elle n'envisageait pas d'égaliser l'âge de départ à la retraite si l'égalité des droits lui tenait tant à coeur. "Elle a changé de sujet", raille-t-il.

La conscription est un autre facteur qui affecte particulièrement les jeunes hommes. Ils sont les premiers à être appelés sous les drapeaux et les femmes sont souvent exemptées. En Corée du Sud, où le service militaire est universel pour les hommes et connu pour sa pénibilité, cette donnée alimente la rancœur masculine.

Lire aussi : Défense. Les Danoises feront le même service militaire que les

hommes : "Bienvenue sous l'uniforme !"

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a fait que les jeunes hommes des pays voisins, par exemple en Pologne, ont plus peur d'être mobilisés, souligne Michal Gulczynski.

"Manger McDo et s'apitoyer sur son sort"

Les réseaux sociaux, lucarne par laquelle de plus en plus de jeunes voient le monde, pourraient avoir accentué la polarisation. Ils permettent dans un premier temps aux gens de créer des caisses de résonance.

Une fois que des groupes homogènes de personnes sur la même longueur d'onde débattent d'un sujet, ils ont tendance à se radicaliser à mesure que les individus cherchent l'aval du groupe en réaffirmant sa position fondamentale en des termes de plus en plus extrêmes et en dénonçant les personnes qui s'inscrivent en faux. Lorsque des groupes de jeunes hommes frustrés se mettent en contact sur Internet, le débat sombre souvent dans la misogynie.

Lire aussi : Réseaux sociaux. Les incels russes en guerre contre le féminisme et le "vaginocapitalisme"

Sur les forums chinois majoritairement masculins, l'expression "pute féministe" est fréquente, ainsi qu'un jeu de mots avec l'idéogramme signifiant "poing", proche de la prononciation d'un autre caractère présent dans le mot "féministe", pour le rendre plus agressif.

Dès lors qu'un homme rejoint un groupe rageur en ligne, il y a une forte pression pour qu'il y reste. Benjamin, étudiant à Washington, explique qu'il a été un "mec qui se réclamait de la pilule rouge

[une référence à Matrix explicitée en début d'article], travaillait comme agent d'entretien, mangeait du McDo et s'apitoyait sur son sort". Il regardait des cours en ligne sur les moyens de doper sa confiance en lui et de draguer des femmes. Lorsqu'il s'est extrait de la manosphère, ses amis se sont moqués de lui, l'accusant de passer dans le camp de la "pilule bleue" (une personne bernée par l'ordre établi) ou d'être un cuck (mot anglais péjoratif désignant un homme faible).

Lire aussi : Langue et politique (1/4). Des Bisounours aux "champagne socialistes" : désigner l'adversaire

Dans un deuxième temps, les algorithmes rendent les internautes accros à des contenus qui terrifient ou indignent, ce qui donne au monde une apparence à la fois plus effrayante et plus injuste qu'il ne l'est réellement. Les femmes qui cliquent sur des articles liés à #MeToo en verront davantage ; de même pour les hommes qui cliquent sur des articles évoquant des hommes accusés à tort de viol. Chacun peut en tirer une idée exagérée des risques qu'il ou elle court personnellement.

Repêcher les garçons en échec scolaire

En politique, la gauche a plutôt bien réussi à persuader les femmes qu'elle se soucie de leurs problèmes. Mais elle n'a pas trouvé comment parler aux hommes, estime Richard Reeves, intellectuel progressiste, dans son essai *Of Boys and Men* [inédit en français].

Certains politiques de droite, au contraire, ont créé du lien avec les hommes contrariés. Donald Trump en est un exemple manifeste. Il cultive "une image de virilité", fait valoir Daniel Cox, du Survey Center on American Life. Il a

Documents sauvegardés

aussi tendance à "se ranger du côté des hommes dans les conflits de valeurs".

Voir aussi : Vidéo. Méprisées, insultées : les femmes journalistes, cibles de choix pour Donald Trump

En 2018, il a dénoncé ce qui était, selon lui, l'inversion du fardeau de la preuve dans les affaires de viol et d'agressions sexuelles : "C'est une période vraiment terrifiante pour les jeunes hommes en Amérique quand on peut être coupable de quelque chose dont on n'est peut-être pas coupable... C'est une des mauvaises, mauvaises choses qui se passent en ce moment." Des éléments portent à croire que le machisme de Trump "trouve un écho auprès des jeunes hommes", affirme Daniel Cox.

Ce qu'aucun des deux camps n'a réussi à faire, c'est s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui créent le fossé entre jeunes hommes et jeunes femmes. Les décideurs pourraient avant tout s'efforcer d'adapter les cursus aux garçons en échec scolaire. Richard Reeves propose d'embaucher davantage d'hommes aux postes d'enseignants et de faire commencer l'école aux garçons un an plus tard, par défaut, puisqu'ils mûrissent plus lentement que les filles.

Lire aussi : L'éducation des garçons, au coeur du combat contre le sexisme

Par ailleurs, comme "le décroisement du marché du travail a été presque intégralement à sens unique", l'État pourrait renforcer les formations professionnalisantes afin de préparer les jeunes hommes à des postes qu'ils évitent actuellement, comme la santé, l'éducation ou les tâches administratives. Si des réformes de ce type aident plus de garçons et d'hommes à s'adapter à l'évolution du monde, ce sera au bénéfice des

hommes comme des femmes.

Cet article est paru dans Courrier International (site web)

https://www.courrierinternational.com/article/la-fracture-1-5-manosphere-vs-feministes-pourquoi-les-jeunes-ne-se-comprennent-plus_217009_1

Documents sauvegardés



© 2024 Courrier international. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Ittec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241230-ILW-003

Nom de la source

Courrier International (site web)

Lundi 30 décembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Courrier International (site web) • 1187 mots

Violences et déscolarisation : en Irak, le fléau du mariage des mineures

The Guardian

Plus d'un quart des femmes irakiennes se marient avant leur majorité, selon un sondage des Nations unies, abandonnant souvent leurs études. Au lieu de lutter contre ce phénomène, les autorités ne font qu'enfoncer le clou. En témoigne le dernier projet de loi, qui aurait pour effet d'abaisser l'âge du mariage, déplore le quotidien britannique "The Guardian".

Huda*, l'aînée d'une fratrie de trois enfants, est issue d'une famille pauvre de la province d'Anbar, dans l'ouest de l'Irak. À ses 17 ans, elle a reçu une offre de mariage de la part de la mère d'un homme de son quartier. Tout semblait trop beau pour être vrai. Cette proposition était sa meilleure chance de finir ses études et de réaliser un jour son rêve de devenir avocate. Sa future belle-mère lui avait même promis de la traiter comme sa propre fille.

Mais dès que le mariage a été acté, en 2021, les choses ont tourné au vinaigre. Sa belle-mère lui a dit : "Mes filles étudient et j'ai besoin de quelqu'un pour m'aider à la maison. Je ne veux pas que tu finisses tes études, j'ai besoin de toi ici." Le mariage a été une année de violences et d'humiliations pour Huda,

avant que son mari ne divorce et qu'elle ne retourne chez ses parents.

"Légaliser le viol des enfants"

L'Irak a encadré le mariage des mineures de moins de 15 ans depuis les années 1950 et a soumis le mariage des mineures de 15 à 17 ans à une décision de justice. Malgré cela, un sondage des Nations unies a révélé que 28 % des Irakiennes sont mariées avant leur majorité. Elles sont alors nombreuses à quitter l'école, de gré ou de force.

Au lieu de renforcer les lois contre le mariage des enfants et d'aider les filles des milieux pauvres à aller au bout de leur scolarité, la nouvelle loi en instance de vote au Parlement irakien pourrait autoriser les filles à se marier dès l'âge de 9 ans [le texte a depuis été remanié, fixant l'âge minimum du mariage à 15 ans].

Les amendements proposés à la loi relative au statut personnel, approuvés en deuxième lecture au Parlement en septembre, accorderaient aux autorités religieuses le pouvoir d'encadrer les affaires familiales, y compris le mariage, le divorce et la garde des enfants. S'ils sont adoptés, cela reviendrait à "légaliser

er le viol des enfants" et pourrait augmenter encore davantage les mariages de mineures, dénoncent les militants et députés opposés au projet de loi.

Tutelle patriarcale

Alors que le mariage est présenté à certaines jeunes filles comme une chance d'échapper à la pauvreté, de nombreux mariages tournent au fiasco et laissent une trace indélébile sur les jeunes femmes, entachées de honte et avec peu de perspectives du fait de leur scolarité inachevée.

Kawthar Al-Mohammadi dirige la Soqya Foundation for Relief and Development, une association de défense des droits des femmes active dans la province d'Anbar. Elle explique qu'elle gère chaque mois plus d'une dizaine de cas de jeunes filles dont le mariage a duré moins d'un an, parfois après qu'elles ont subi des violences conjugales. "Pour beaucoup d'adolescentes, le mariage, c'est une dot, une robe blanche, du maquillage et un frigo rempli de bonnes choses. Parfois, elles se marient sans y avoir été forcées par leurs parents, mais elles se heurtent bien vite à la réalité."

Documents sauvegardés

Les collectifs militants dénoncent le fait que la légalisation du mariage des enfants est une attaque sans précédent contre les droits des femmes et leurs libertés, après que les jeunes Irakiennes ont participé en nombre aux manifestations antigouvernementales, en 2019.

"L'Irak se dirige tout droit vers le modèle du régime taliban en Afghanistan", estime Ali Aziz, militant pour les droits humains et journaliste établi à Al-Diwaniyya [dans le Sud chiite]. Et de poursuivre : "Les partis islamistes mobilisent l'opinion publique et créent une sorte de frénésie contre les libertés individuelles. Ils véhiculent une idéologie qui prône l'asservissement de la femme, la suppression de ses droits, le renforcement de la tutelle patriarcale ou encore l'autorisation du mariage des mineures."

L'espoir de sortir de la pauvreté

De nombreuses filles sont incitées, voire contraintes, à se marier par les promesses de richesse, précise Ali Aziz :

"Dans notre société, certains pères de famille cherchent tout simplement à se débarrasser de leur fille, car elle constitue une charge financière et qu'elle ne ramène pas d'argent. C'est pourquoi ils préfèrent la marier."

Pendant toute leur enfance, on leur répète : "Tu auras un smartphone, tu te maquilleras et un homme t'emmènera faire les boutiques pour t'acheter des bijoux en or. Alors, elles quittent l'école et elles se marient."

Pour Athar*, une jeune fille de 15 ans originaire de Kirkouk, une province du nord de l'Irak, le mariage n'aura duré que deux jours. Elle a été battue par sa belle-famille pour n'avoir pas pu fournir de preuve de sa virginité. La preuve en

question est demandée à certaines mariées le soir de la nuit de noces sous la forme d'un linge taché de sang après la rupture de l'hymen. Athar n'a pas pu la leur fournir, car son mari souffrait de troubles de l'érection.

"Je leur ai dit : 'Votre fils était impuissant, ce n'est pas de ma faute', mais ils ont continué à me frapper", raconte Athar, qui est retournée vivre chez ses parents. Athar a quitté l'école dès ses 10 ans à cause du coût du transport et des fournitures scolaires. Elle raconte que le mariage était son seul espoir pour sortir de la pauvreté :

"Nous étions écrasés par la faim et la pauvreté. Je voulais me marier, réussir ma vie et ne plus être pauvre, mais je n'y suis pas arrivée."

Raed Al-Maliki, le député qui a proposé d'amender la loi, affirme que celle-ci donnera aux Irakiens la liberté d'adhérer au statut personnel de leur choix en fonction de leurs croyances religieuses, comme prévu par la Constitution.

Des femmes privées de leurs droits

Les opposants à ce projet de loi rappellent que la Constitution fait référence aux droits de l'homme et de la femme. Or, comme l'explique l'avocate Amnah Haidar, "ces amendements accordent la responsabilité légale du mariage aux hommes. Comment est-il possible de donner ce droit aux hommes et de le retirer aux femmes, alors que c'est contraire à la Constitution ?"

Il n'y a pas que dans les communautés rurales et tribales du pays que les mineures se marient. Amira Hamid*, principale d'un lycée de la capitale, Bagdad, rapporte que, chaque année, en moyenne trois de ses élèves se marient à

leurs 15 ou 16 ans. Elle témoigne :

"J'avais une élève remarquable, mais son père l'a forcée à quitter l'école pour se marier. Lorsque j'ai interrogé sa mère, elle m'a répondu que son père et son grand-père suivaient une coutume tribale qui impose de marier les jeunes filles [...], la mère et sa fille en pleuraient."

Quant au sort de ces filles, la plupart d'entre elles s'absentent ou quittent définitivement les bancs de l'école, conclut Ali Aziz. Et les établissements ne savent pas toujours pourquoi, car elles ont souvent honte de dire qu'elles se sont mariées.

* Les noms ont été modifiés.

Cet article est paru dans Courrier International (site web)

https://www.courrierinternational.com/article/societe-violences-et-descolarisation-en-irak-le-fleau-du-mariage-des-mineures_225039

Documents sauvegardés

The Nouvel Obs

© 2024 Le Nouvel Obs. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241122-OA-20241122x2obs96782

Nom de la source

Le Nouvel Obs (site web)

Vendredi 22 novembre 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Le Nouvel Obs (site web) •

1050 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Violences sexistes et sexuelles : « Il faut inscrire dans le marbre qu'un rapport sexuel non librement consenti est un viol »

Le Nouvel Obs

Dans cette tribune, 500 signataires - militantes associatives, élues, avocates... - appellent à l'inscription de la notion de consentement dans la loi.

En France, le viol est interdit par la loi. Pour autant, ce crime demeure banalisé, voire toléré dans notre société. La culture du viol est encore présente dans toutes ses strates et se manifeste sous différentes formes dans nos films, nos livres, nos musiques, nos jeux, nos blagues. Lorsqu'une femme témoigne avoir été victime, on remet trop souvent en cause sa parole, on minimise les faits. Il n'existe pas d'autre crime pour lequel on culpabilise autant les victimes.

Pour les victimes, depuis #MeToo, presque rien n'a changé. Ce grand mouvement que tout le monde qualifiait de « libération de la parole » et qui constitue une révolution sociétale par son ampleur n'a pas provoqué de sursaut institutionnel permettant de répondre aux attentes immenses qu'il a soulevées.

Voilà maintenant près de trois mois que s'est ouvert le [procès de Dominique Pelicot et des 51 coaccusés](#), miroir grossissant du sentiment d'impunité des

hommes, qui pour beaucoup pensent encore que le corps des femmes leur appartient. Ce procès médiatisé de la culture du viol a permis que la société regarde droit dans les yeux ce qu'elle produit depuis des siècles : la violence systémique à l'encontre des femmes. Mais quelle en sera la suite ?

« [Ce procès est celui de la lâcheté](#) » : au [procès des viols de Mazan, les derniers mots de Gisèle Pelicot et la colère de sa fille](#)

La porte ouverte par la levée totale du huis clos ne doit pas se refermer à l'issue du procès. Nous, associations féministes, avocates, victimes, militantes féministes, élues, l'affirmons aujourd'hui très clairement : il est temps de changer en profondeur le système. De passer d'une culture du viol à une culture du consentement. Ce procès doit provoquer une véritable réaction politique pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles qui sont systémiques et jouissent encore d'une grande impunité. L'attente n'a que trop duré. Ce qu'il faut

à présent, c'est du courage politique et des moyens à la hauteur des besoins.

Les solutions ne manquent pas et sont régulièrement rappelées par les associations spécialisées qui, loin des projecteurs et des plateaux télévisés, jouent un rôle essentiel et encore trop peu valorisé en accompagnant chaque année des centaines de milliers de femmes victimes de violences.

Nous en sommes convaincues, pour changer de système, il faut d'abord changer la loi. Il faut inscrire dans le marbre qu'un rapport sexuel non librement consenti est un viol et que la zone grise n'existe pas. Céder, ce n'est pas consentir. Aujourd'hui, le Code pénal définit le viol comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise* ». Cette définition a le mérite de pointer du doigt certaines stratégies mises en place par l'agresseur. Mais elle comporte ses lim-

Documents sauvegardés

ites : nombreuses sont les victimes qui ne s'opposent pas, ne se débattent pas, ne disent pas « non », car elles sont en état de sidération ou de peur, ou bien cèdent sous la pression ou car l'auteur ne leur a pas donné la possibilité d'exprimer un refus.

Selon une enquête de l'Institut des Politiques publiques publiée le 3 avril 2024, 86 % des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite. Pourtant les agresseurs sont connus et identifiés dans 76 % des cas. Elargir la définition du viol en y intégrant, en plus des quatre critères actuels, la notion de consentement libre éclairé et continu, permettra d'abord aux professionnel.les de la chaîne judiciaire de mieux prendre en compte les situations de rapports d'autorité et de pouvoir, de particulière vulnérabilité de la victime ou de sidération. L'objectif est d'interroger l'accusé sur ce qu'il a mis en place pour s'assurer du consentement de l'autre.

« *Le consentement, je l'ai pris de son mari* », avait déclaré l'un des accusés du procès Pelicot pour sa défense. Il est temps d'opérer un véritable changement de paradigme en intégrant la notion de consentement au Code pénal. Le corps des femmes n'est pas à disposition des hommes. Le consentement n'appartient à personne d'autre qu'à soi.

Nous ne sommes pas dupes, changer la loi ne suffira pas. C'est néanmoins un premier pas. Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et leur impunité et mieux protéger les victimes, nous réclamons aussi :

Ces mesures ne peuvent fonctionner que si elles sont mises en oeuvre au travers d'une politique ambitieuse avec des moyens adaptés. C'est pourquoi nous ré-

clamons la mise en place d'un budget de 2,6 milliards d'euros pour lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles et leur impunité, ainsi qu'un soutien spécifique aux associations de terrain qui sont en première ligne pour accompagner les victimes et sur qui repose aujourd'hui la mise en oeuvre des politiques publiques de lutte contre les violences.

Ce 23 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes, des manifestations auront lieu partout en France. Soyons nombreuses et nombreux à nous mobiliser en soutien à toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles et exiger, enfin, des changements.

Danielle Bousquet, Présidente de la Fédération nationale des CIDFF - Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Sarah Durocher, Présidente du Planning familial

Dominique Guillien-Iseemann, Présidente de la Fédération nationale Solidarité Femmes

#NousToutes

Manon Aubry, députée européenne, présidente du groupe de la Gauche et rapportrice de la directive européenne de lutte contre les VSS

Gaëlle Berton, présidente de l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement supérieur

Maria Cornaz Basoli, avocate et présidente de Choisir la cause des femmes

Auriane Dumesnil, directrice de l'association Pépite sexiste

Carine Durrieu Diebolt, avocate

Laëtitia Eïdo, comédienne, artiste

Giulia Foïs, journaliste

Sara Forever, artiste

Cannelle Fourdinier, activiste afroféministe, porte-parole de l'association Les Impactrices

Marie-Charlotte Garin, députée du Rhône, vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes

Sandrine Josso, députée de Loire-Atlantique

Magali Lafourcade, magistrate

Mathilde Larrère, historienne

Lucie Lucas, comédienne

Yael Naim, artiste

Blanche Sabbah, autrice et activiste féministe

Anne Savinel-Barras, présidente d'Amnesty International France

Fiona Schmidt, autrice et militante féministe

Claire Touzard, écrivaine

Juliette Tresanini, comédienne

Victoire Tuillon, autrice

Retrouvez la [liste complète des 500 signataires](#)

Cet article est paru dans Le Nouvel Obs (site web)

<https://www.nouvelobs.com/societe/20241122.OBS96782/violences-sexistes-et-sexuelles-il-faut-inscrire-dans-le-mar>

Documents sauvegardés

bre-qu-un-rapport-sexuel-non-libremen
t-consenti-est-un-viol.html

Documents sauvegardés

L'union

© 2025 L'Union. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 mars 2025 à Lycée-Itec-Boisfleury-0383208F à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250308-VNU-d-20250307-ha1xm4

Nom de la source

L'Union (France)

Samedi 8 mars 2025

Type de source

Presse • Journaux

L'Union (France)

• p. ARD13

Périodicité

Quotidien

• 938 mots

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Reims, Grand Est, France



Page ard13

Journée internationale des Droits des femmes

Les sorcières, symboles des femmes privées de leurs droits

Julien Leprieur

Rocroi Elles sont le symbole de celles qui ont subi l'oppression parce qu'elles étaient femmes. Accusées de sorcellerie pour des motifs fallacieux, elles sont aujourd'hui réhabilitées par une artiste, Amande.

« Si on parle de ces femmes comme des sorcières, c'est parce que les histoires sont écrites par les bourreaux »
Amande

Julien Leprieur

Derrière le folklore, il existe des histoires tragiques. Celles de femmes accusées de sorcellerie, torturées, brûlées, seulement parce qu'elles étaient femmes. Une période, des histoires « complètement liées » au 8 mars, journée internationale des Droits des femmes, et qui résonnent avec l'actualité.

On met d'emblée de côté le balai et le nez crochu car la réalité est autre. Sorcière, c'est un terme latin inventé par ceux qui souhaitaient évincer ces femmes. « Le mot est utilisé depuis le Moyen Âge. Lors de l'Inquisition, des femmes mais aussi des hommes, sont accusés de sorcellerie parce qu'ils s'opposent à l'Église », raconte la Roccroyenne Amande, qui travaille sur le sujet depuis près de quinze ans.

« On a retiré aux femmes leurs droits »

Tout s'intensifie à la Renaissance. Aux XVI^e et XVII^e siècles, « on a retiré aux femmes leurs droits », résume l'artiste. En contrôlant leur corps, leur reproduction, leur sexualité, en accusant sages-femmes et avorteuses de sorcellerie. « Cette pratique existe depuis longtemps. Mais à ce moment de l'Histoire, elle dérange. »

D'ailleurs, aucune ne se définit comme sorcière. Un terme employé par les bourreaux de celles qui sont aussi guérisseuses par exemple. « Mais il n'y a pas eu que celles qui exerçaient ces métiers qui ont été accusées de sorcellerie », précise Amande. Il y a aussi toutes celles qui ont été évincées par la rumeur publique. Parce que les accusations de sorcellerie, le point commun est qu'elles ne concernent que des femmes. »

Sorcière, celle dont souhaite se débarrasser un mari. Sorcière, celle qui n'a pas répondu aux avances d'un homme.

Marie Arnould, dite la Colsonnette, est interrogée le 21 mars 1623 à Montcy-Saint-Pierre, par Nicolas de Hany, avocat au Parlement. Elle sera exécutée le 29 mars, une semaine après son procès. Café et encres sur papier 60/80 cm Collection : Sorcières. Amande Art. 2023. Modèle : Marie.

Sorcière, celle qui refuse de se marier. Sorcière, celle qui ne désire pas d'enfant. Sorcière, celle qui est étrangère au village. Sorcière, celle qui est veuve mais qui n'ambitionne pas de se remariage. « Autant de choses qu'on reproche encore aux femmes aujourd'hui. »

Alors, elles sont torturées par des bourreaux – « que des hommes » – qui souhaitent leur faire cracher qu'elles sont allées au Sabbat, l'assemblée de sorcières où on communie avec le diable. Suit le procès. Et la mort. « Peu ont été brûlées vives, souvent parce qu'elles étaient mortes avant, par pendaison ou étranglement. Mais le feu était aussi un spectacle. »

Dans les Ardennes, difficile de trouver

Documents sauvegardés

trace des procès en sorcellerie. « Pendant la Guerre, les nazis ont brûlé les archives départementales mais des historiens, des folkloristes ont retrouvé des documents. Et si on parle de ces femmes comme des sorcières, c'est parce que les histoires sont écrites par les vainqueurs, les bourreaux. »

Parmi la cinquantaine d'histoires collectée par Amande, il y a celle de Marie Arnould. Elle vivait à Montcy-Saint-Pierre et le 21 mars 1623, des hommes sont venus la chercher. « Le protocole est le même. On la déshabille, on la rase de la tête aux pieds et on cherche sur son corps des marques de sorcières comme des cicatrices. »

Marie Arnould promet bien sûr qu'elle n'a pas été au Sabbat. Elle parle de violences conjugales qu'elle a subies. « Et je suis persuadée que ça a un lien avec cette accusation. Mais ce n'est pas ce que les bourreaux veulent entendre. Ils souhaitent qu'elle avoue avoir couché avec le diable. » Ce qui sort de la torture et du procès, c'est que Marie Arnould n'a jamais pu regarder le curé dans les yeux lors de la messe, à l'église de Mohon. La crainte qu'il perçoive qu'elle est une sorcière. « C'est cette phrase qui a mené à son exécution, probablement par pendaison, le 29 mars 1623. »

Amande Art sait aussi qu'à Rocroi, « énormément de femmes ont été accusées ». Parce que des documents existent. « Un bourreau a été condamné par un tribunal de Paris car il en tuait trop ! Ça a eu un retentissement parce qu'il a été pris en exemple pour dire qu'il fallait que ça s'arrête. »

200 000 « sorcières »

200 000 femmes ont été accusées de sorcellerie. « Un féminicide de masse », ac-

cuse Amande. Un nombre imprécis tant les preuves manquent. « Il y a 20 ans, on parlait de 50 000 exécutions. Cela s'explique aussi par le fait que certaines étaient brûlées avec leur acte de naissance et leurs procès. Une façon de les rayer de la carte. »

Le crime de sorcellerie est aboli en 1682. Dans les faits. « La dernière condamnée en Europe de l'Ouest est Anna Göldin, en Suisse, en 1782. »

Ces procès n'ont pas commencé du jour au lendemain. La Rocroyenne voit « l'avènement du capitalisme comme un moment charnière. » Et ces pages sombres s'écrivent toujours. « Au Ghana, en Inde, il existe des camps de sorcières. Souvent de vieilles femmes, parce qu'elles sont des bouches à nourrir mais qu'elles sont devenues inutiles. » Des femmes aux droits bafoués, simplement « tuées par la rumeur ».

Sur Facebook : Amande Art. Sur Instagram : Amande Art officiel.